

Conseil du 07 octobre 2022

Compte-rendu de délégations

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte :

- des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Métropolitain
- des décisions prises par la Présidente et les Vice-présidents dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Métropolitain



I - DELIBERATIONS DU BUREAU DU 1ER JUILLET 2022

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire Département des mobilités Direction des investissements et de la circulation

01 -Transition écologique - Mise en sécurité du réseau tramway - Marchés de travaux - Lancement de consultations

Exposé

Par délibération 2022-01 du 21 janvier 2022, le bureau métropolitain a approuvé un nouveau programme de mise en sécurité du réseau de tramway pour une enveloppe financière prévisionnelle de 1 750 000 € TTC. Ce programme porte en particulier sur les actions suivantes :

- la poursuite du déplacement des obstacles fixes, étant donné qu'il restait, fin 2021, 137 poteaux supports de ligne aérienne de contact à déplacer ou transformer en ancrages en façades selon le plan d'actions unique (document intégré au rapport annuel concernant la sécurité de l'exploitation du réseau de tramway et par lequel l'autorité organisatrice des mobilités, le gestionnaire de voirie et l'exploitant du réseau identifient des points à traiter en vue d'améliorer la sécurité du réseau et les actions qu'ils ont prévu de mettre en œuvre),
- le renforcement de la signalisation verticale et horizontale,
- l'amélioration de la crédibilité des feux,
- la sécurisation et la mise en accessibilité des cheminements modes doux en traversée de la plateforme tramway,
- la sécurisation de certains carrefours.

Le 22 mars 2022, Nantes Métropole a notifié à la SEMITAN le marché subséquent de mandat relatif à la mise en sécurité du réseau tramway 2022-2026, conclu selon l'accord-cadre n°2017-33780.

Il est aujourd'hui proposé de lancer les premières consultations nécessaires à l'exécution de l'opération.

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1, 2124-1, L. 2124-4 et R. 2124-4 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole (entité adjudicatrice), à lancer ces consultations sous forme de procédures adaptées et procédures avec négociations. Les consultations ci-après détaillées pourront servir également aux autres mandats de rénovation ou de développement du réseau de transports collectifs que Nantes Métropole a confiés à la SEMITAN. Pour mener à bien l'opération de sécurisation du réseau du réseau tramway, l'ensemble des prestations de travaux représente une estimation prévisionnelle de dépenses de 1 050 000 € HT, soit 1 260 000 € TTC.

Les marchés de travaux concernés sont les suivants :

- Un accord-cadre, à bons de commande multimandats, de travaux de déplacement de supports de ligne aérienne de contact, pour une durée de 4 ans, d'un montant maximum de 1 083 333 € HT, soit 1 300 000 € TTC ;
- Un accord-cadre, à bons de commande multimandats, de travaux de signalisation lumineuse de trafic, pour une durée de 4 ans, d'un montant maximum de 420 000 € HT, soit 504 000 € TTC ;
- Un accord-cadre, à bons de commande multimandats, de travaux pour les autres opérations (signalisation, sécurisation des cheminements, etc), pour une durée de 4 ans, d'un montant maximum de 170 000 € HT, soit 204 000 € TTC.

Les travaux sont prévus pour débuter à partir du printemps 2023.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe transport sur l'AP050 libellée *transports collectifs* opération n° 2021-10179 libellée *Mise en sécurité du tramway 2022 - 2026*.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 approuve le lancement par la SEMITAN des procédures adaptées et des procédures avec négociations, nécessaires à la réalisation des travaux de mise en sécurité du réseau tramway, et qui serviront également dans le cadre des autres mandats confiés à la SEMITAN par Nantes Métropole,
- 2 autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés résultant de ces consultations,
- 3 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Territoires Proximité Déchets et Sécurité Pôle Sud Ouest

02 – Transition écologique - Bouguenais – Aménagement du couloir bus boulevard Nelson Mandela et rue Eugène Pottier - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Dans le cadre de l'amélioration de la performance du réseau de transport collectif, le projet d'aménagement d'un couloir bus boulevard Nelson Mandela et rue Eugène Pottier à Bouguenais, vise à apporter davantage de fluidité et de régularité aux différentes lignes de bus qui empruntent l'itinéraire, encombré par des remontées de file notamment aux heures de pointe du matin. L'objectif est également de conforter la circulation des modes actifs, par le réaménagement des liaisons cyclables et piétonnes.

Les travaux envisagés consistent en :

- la création d'un couloir dédié aux bus sur le boulevard Nelson Mandela et de la rue Eugène Pottier,
- la réhabilitation partielle du réseau pluvial localement défectueux,
- la suppression de supports bétons anciens et la pose de candélabres d'éclairage public,
- l'aménagement de continuités cyclables conformes au schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC),
- et l'aménagement des cheminements piétons.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 562 500 € HT soit 675 000 € TTC (valeur mai 2022).

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet.

La consultation comprend 3 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 541 666,67 € HT soit 650 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe transports collectifs sur l'AP 050, libellée « transports collectifs », opération 2021-10146, libellée « Voirie bus et Chronobus - aménagements ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

Le Bureau délibère et. à l'unanimité.

- 1 approuve le programme de l'opération d'aménagement d'un couloir bus boulevard Nelson Mandela et rue Eugène Pottier sur la commune de Bouguenais,
- 2 fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 562 500 € HT soit 675 000 € TTC,
- 3 autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
- 4 autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire Département des Mobilités
Direction de la Stratégie et des Études

03 - Accords-cadres pour la réalisation d'études de déplacements et modélisation sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement de la consultation

Exposé

L'accord cadre relatif aux études de déplacements et celui relatif à la modélisation multimodale arrivent à échéance prochainement. Ces deux accords-cadres constituent un appui indispensable pour comprendre les mobilités actuelles et accompagner leur évolution. Il est proposé de lancer une nouvelle consultation en les englobant dans une procédure unique à deux lots : les études de déplacements et la modélisation, notamment pour simplifier le pilotage des études.

L'expertise ainsi mobilisée a vocation à accompagner directement la politique mobilité de la Métropole au travers, par exemple du déploiement des nouveaux itinéraires mobilités actives portés dans le cadre du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC), ou encore des projets du schéma de transport en commun ainsi que les réflexions sur les questions de logistique urbaine. Il s'agit également d'épauler les porteurs de projets urbains et d'aménagement d'espace public sur la composante déplacements pour garantir la meilleure cohérence possible entre les politiques de la Métropole.

Pour continuer à répondre à ce besoin en tâchant d'être au plus près de son évolution, il est proposé de lancer une consultation décomposée en 2 lots : lot 1 : études des déplacements tous modes et lot 2 : études et simulations liées aux transports de marchandises. Cette consultation donnera lieu à la conclusion de deux accords-cadres multi-attributaires, à marchés subséquents. Ces accords-cadres sont dénués de montant minimum mais avec un seuil maximum de 5M€ HT.

A titre indicatif, le besoin envisagé par Nantes Métropole dans ces accords-cadres, tous lots confondus et sur toute la durée des contrats est de 4,5M€ HT.

Conformément aux dispositions de l'article R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les lots de ces prestations.

Il est par ailleurs précisé que cette consultation est lancée dans le cadre d'un groupement de commande qui rassemblera Nantes Métropole Aménagement, la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique et Nantes Métropole ; Nantes Métropole étant désigné coordonnateur du groupement.

Les crédits correspondants seront mobilisés sur les lignes des directions utilisatrices

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

1 – autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'études de déplacements et modélisation sur le territoire de Nantes Métropole,

- 2 autorise Madame la Présidente à signer les accords-cadres et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- M. Martin présente la délibération suivante :
 - Direction Générale Territoires Proximité Déchets et Sécurité
- 04 Déplacements vélos Programmes enveloppes Lancement de consultations

Exposé

1 - Transition écologique - Brains - Saint Léger les Vignes - Bouaye - Aménagement Liaison mode doux de maillage intercommunale VM11 - Brains - Bouaye - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure avec négociation

Par délibération du 12 février 2021, le conseil métropolitain a approuvé le nouveau réseau vélo métropolitain.

Ce plan stratégique composé d'un réseau de voies hiérarchisées selon 4 niveaux (magistrales, structurantes, secondaires et de maillage) a pour objectif de créer un réseau global efficace, lisible, sécurisé tout en irrigant la métropole.

Plusieurs axes cyclables ont été identifiés sur le territoire du pôle Sud Ouest, dont celui qui relie les communes de Brains et Bouaye en traversant Saint Léger les Vignes.

Cette liaison de maillage intercommunale permettra aux habitants des communes de Brains et de Saint Léger les Vignes de rejoindre la commune de Bouaye qui rassemble et concentre de nombreux équipements publics (gare, collège, lycée) et fonctions urbaines, sociales et économiques.

Les aménagements envisagés, dans le cadre de la transition écologique et des enjeux d'augmentation de la part modale vélo fixés dans le Plan de Déplacement Urbains, consisteront principalement :

- à créer une voie verte sécurisée le long de la voie métropolitaine VM 11 en dehors de la circulation des véhicules,
- à acquérir des emprises foncières pour réaliser les liaisons,
- à requalifier des espaces publics existants pour y intégrer des aménagements cyclables.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 208 333,33 € HT soit 1 450 000 € TTC . (valeur juillet 2022)

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraires est estimé à 150 000 € HT.

Pour le financement de cette opération, une subvention sera sollicitée auprès des partenaires institutionnels habituels.

Conformément aux articles R2172-1 et R2172-2 et R2161-12 à R6121-20 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°101, libellée « Mobilités », opération 2022 - 10206, libellée « Axes maillages et secondaires vélo ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

2 - Transition écologique – La Montagne – Bouguenais - Brains - Bouaye – Aménagement Liaison mode doux de maillage intercommunale VM364 – La Montagne - Bouaye - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure avec négociation

Par délibération du 12 février 2021, le conseil métropolitain a approuvé le nouveau réseau vélo métropolitain.

Ce plan stratégique composé d'un réseau de voies hiérarchisées selon 4 niveaux (magistrales, structurantes, secondaires et de maillage) a pour objectif de créer un réseau global efficace, lisible, sécurisé tout en irrigant la métropole.

Plusieurs axes cyclables ont été identifiés sur le territoire du pôle Sud Ouest, dont celui qui relie les communes de La Montagne et Bouaye en traversant les communes de Brains et Bouguenais.

Cette liaison secondaire et de maillage intercommunale permettra aux habitants de la commune de La Montagne de rejoindre celle de Bouaye qui rassemble et concentre de nombreux équipements publics (gare, collège, lycée...) et fonctions urbaines, sociales et économiques.

Les aménagements envisagés, dans le cadre de la transition écologique et des enjeux d'augmentation de la part modale du vélo fixée dans le plan de déplacement urbains, consisteront principalement à créer des aménagements cyclables sécurisés, sur la voie métropolitaine VM 364, le chemin des Amoureux, l'allée Daniel Brottier et l'avenue Victor Schoelcher situés à Bouaye, dans l'emprise des espaces publics existants.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 304 166,66 € HT soit 1 565 000 € TTC (valeur juillet 2022).

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraires est estimé à 140 000 € HT.

Pour le financement de cette opération, une subvention sera sollicitée auprès des partenaires institutionnels habituels.

Conformément aux articles R2172-1 et R2172-2 et R2161-12 à R6121-20 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 101, libellée « Mobilités », opération 2022 - 10206, libellée « Axes maillages et secondaires vélo ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

3 – Thouaré-sur-Loire – Aménagement de voirie pour la mise en œuvre du Plan Vélo communal – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Maîtrise d'œuvre externe – Lancement d'une procédure adaptée

La commune de Thouaré-sur-Loire souhaite développer la pratique du vélo sur son territoire et s'engage dans la mise en œuvre d'un Plan Vélo. Un questionnaire réalisé en septembre 2021 a permis d'identifier les axes prioritaires à aménager pour les habitants et usagers. Ces itinéraires ont été partagés ensuite lors d'une réunion publique fin 2021. Il s'agit donc maintenant de mettre en œuvre le Plan Vélo en lien avec les itinéraires déjà identifiés au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables.

Ces aménagements permettront d'apporter sécurité et confort aux usagers ayant opté pour les déplacements actifs et de relier les établissements scolaires, les équipements sportifs et autres sites de la commune.

Les études techniques permettront de confirmer les itinéraires et les aménagements cyclables possibles sur les axes compte tenu des emprises disponibles et des contraintes identifiées. Les aménagements s'accompagneront de jalonnement.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 833 333,33 € HT soit 1 000 000 € TTC (valeur mai 2022).

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe dont le montant des honoraires est estimé à 58 333,33 € HT soit 70 000 € TTC.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée «Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité», opération 2021-10040, libellée « Nouveaux aménagements de voirie – Thouaré ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

4 - Rezé – Nantes sud – Aménagement de l'itinéraire Loire à vélo – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Maîtrise d'œuvre – Lancement d'une procédure adaptée

L'aménagement cyclable « Loire à vélo » situé entre les Nouvelles Cliniques Nantaises à Nantes et le pont des Trois-Continents à Rezé présente plusieurs difficultés : étroitesse de certains passages, revêtements de qualité inégale, manque de lisibilité globale de l'itinéraire.

C'est pourquoi il est proposé de le requalifier, pour lui redonner plus de lisibilité, de confort et de qualité, et profiter de ces travaux pour ouvrir des vues sur la Loire.

Les objectifs poursuivis consistent à :

- Rendre les déplacements piétons et cyclables quotidiens plus confortables et améliorer le sentiment de sécurité.
- Ouvrir des vues sur la Loire, tout en limitant les impacts sur le patrimoine arboré et en renforçant le caractère paysager du site.
- Conserver une cohabitation apaisée entre les fonctions d'agrément et de repos pour les piétons, la vocation touristique de l'itinéraire Loire à Vélo et les usages de déplacements pendulaires cyclables.
- Conforter les fonctions spécifiques de deux sites traversés par l'itinéraire, à savoir l'espace de détente à l'arrière des Nouvelles Cliniques et le cœur du quartier de Haute Île.
- Améliorer le jalonnement.
- Proposer un aménagement en adéquation avec les caractéristiques environnementales majeures du site zone Natura 2000 et ZNIEFF(Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) type 2 notamment.

L'itinéraire qui sera aménagé se divise en 5 secteurs distincts :

- le secteur des nouvelles cliniques nantaises où la réalisation d'une passerelle de 14 m sur 3 m de large est prévue. Un traitement en voie verte avec une amélioration du couvert végétal et des matériaux est attendu.
- le pont de Pornic nécessite la rénovation de l'éclairage. Considérant l'étroitesse des lieux, il est simplement envisagé d'améliorer la qualité des matériaux constituant les voies vertes.
- le secteur Savonnerie, où les revêtements seront rénovés et améliorés.
- le secteur Village Haute IIe, comprenant une traversée du village pour rejoindre la rue Félix Eboué, dans lequel les cheminements cyclables seront revalorisés.
- le secteur des 3 continents, en lien avec la ZAC Les lles, où il est prévu un réaménagement du profil de la rue Félix Eboué.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 831 141,53 €HT soit 997 369,83 € TTC (valeur avril 2022).

La technicité particulière de cette opération nécessite de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraires est estimé à 83 333,33 € HT.

Conformément à l'article R 2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité » , opérations 2021-3382, libellée « Plans communaux de déplacements doux» et 2021-10033, libellée « Nouveaux aménagements de voirie – Rezé »et sur l'AP 101, libellée « Mobilités » , opération n°2022-10206, libellée « Axes maillages et secondaires vélo ».

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 90 000 € TTC.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

1 - approuve les programmes et fixe les enveloppes financières prévisionnelles des opérations suivantes :

COMMUNES	OPERATIONS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
BRAINS / SAINT LEGER LES VIGNES / BOUAYE	aménagement d'une liaison mode doux de maillage intercommunale VM11 Brains-Bouaye	1 208 333,33 €	1 450 000 €
LA MONTAGNE / BOUGUENAIS / BRAINS / BOUAYE	aménagement d'une liaison mode doux de maillage intercommunal VM364 - La Montagne - Bouaye	1 304 166,66 €	1 565 000 €
THOUARE SUR LOIRE	Aménagement de voirie pour la mise en œuvre du Plan Vélo	833 333,33 €	1 000 000 €
REZE/NANTES	Aménagement de l'itinéraire Loire à vélo	831 141,53 €	997 369,83 €

- 2 autorise, pour la désignation d'un maître d'œuvre, le lancement :
 - de procédures avec négociation dans le cadre de l'opération :
 - d'aménagement d'une liaison mode doux de maillage intercommunale VM11 Brains-Bouaye sur les communes de Brains. Saint léger les Vignes et Bouaye,
 - d'aménagement d'une liaison mode doux de maillage intercommunale VM364 La Montagne Bouaye sur les communes de La Montagne, Brains, Bouguenais et Bouaye,
 - de procédures adaptées dans le cadre de l'opération :
 - d'aménagement de voirie pour la mise en œuvre du Plan Vélo à Thouaré-sur-Loire,
 - d'aménagement de l'itinéraire Loire à vélo sur les communes de Nantes et Rezé,
- 3 autorise Madame la Présidente à solliciter toute subvention en lien avec les projets d'aménagement d'une liaison mode doux de maillage intercommunale VM11 Brains-Bouaye sur les communes de Brains. Saint léger les Vignes et Bouaye et d'aménagement d'une liaison mode doux de maillage intercommunale VM364 La Montagne Bouaye sur les communes de La Montagne, Brains, Bouguenais et Bouaye,
- 4 autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer et/ou signer les marchés passés à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- M. Lucas présente les délibérations suivantes :
 - Direction générale Territoires Proximité Déchets et Sécurité
- 05 Espace public Voirie Programmes enveloppes Lancement de consultations Attribution

Exposé

1 – Saint-Sébastien-sur-Loire – Aménagement des rues Pierre Bérégovoy et de Beaugency – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

Les rues Pierre Bérégovoy et de Beaugency, situées à Saint-Sébastien-sur-Loire, font l'objet d'une réflexion

pour leur requalification.

Un nouvel espace public va se dessiner, composé d'un cheminement piéton confortable, d'espaces végétalisés, d'un itinéraire cyclable, et de dispositifs ralentisseurs au niveau des carrefours. La voie sera traitée en chaussée à voie centrale banalisée (CVCB – chaucidou).

Le projet répond aux enjeux de transition énergétique, marqueur pilier porté par les politiques publiques du mandat métropolitain.

Ainsi, le projet s'attachera à développer les fonctionnalités des déplacements doux et accessibles. Il s'intègre notamment dans le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables. Outre l'enjeu des mobilités, l'un des points clé de l'opération sera la dés-imperméabilisation des sols et la réduction des effets d'îlots de chaleur. Le nouvel d'aménagement a notamment pour objectif d'améliorer le cadre de vie, de reconnecter la nature à la ville, et de participer à la mise en œuvre du plan « pleine terre » élaboré par Nantes Métropole, par la plantation d'essences adaptées à leur environnement.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 541 666,67 € HT soit 650 000 € TTC (valeur mars 2022).

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet.

La consultation pour les travaux comprendra 2 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 500 000 € HT soit 600 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°2021-105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité », opération n°2021-10034, libellée « Nouveaux aménagements de voirie - Saint-Sébastien-sur-Loire ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

2 - Saint-Sébastien-sur-Loire - Aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure adaptée

Le secteur de l'hôtel de Ville à Saint-Sébastien sur Loire, composé de la place Marcellin Verbe, des rues du Petit Anjou et du 8 mai 1945 et de l'allée Arthur Christiansen fait l'objet d'une requalification urbaine majeure. Les opérations immobilières en cours de réalisation et l'agrandissement du groupe scolaire situé dans le périmètre participent à cette reconfiguration. La coordination des études et travaux pour la création d'une nouvelle centralité sur les espaces publics de ce secteur, est étroitement liée au planning de construction de ces opérations. Par ailleurs, afin d'associer au mieux les usagers de ces espaces, une réflexion est en cours pour déterminer le niveau de dialogue citoyen qui sera proposé en accompagnement de l'opération de restructuration des espaces publics.

Considérant ces enjeux d'aménagement, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement CITTA / TUGEC en juillet 2019. Cette mission a été réalisée jusqu'à la phase d'études préliminaires. Le retard pris par les opérations de construction situées aux alentours du périmètre d'étude ont eu pour conséquence un décalage du calendrier initial conséquent, et un report de démarrage des travaux de réaménagement de l'espace public. Les études de maîtrise d'œuvre n'ont donc pas été validées et sont à reprendre dans leur intégralité. Par conséquent, la mission de maîtrise d'œuvre notifiée en 2019 a été stoppée à l'issue de la phase d'Études Préliminaires.

L'étude en cours pilotée par le Département des Mobilités sur la ville apaisée à Saint-Sébastien-sur-Loire permettra de définir les principes de circulation sur la place Marcellin Verbe.

L'objectif du programme de l'opération est de structurer les espaces autour du bâti privé, de l'école

maternelle et élémentaire, et de l'hôtel de Ville. La composition urbaine s'organisera de manière à valoriser l'Hôtel de Ville, grâce à la création d'une place au nord et à la valorisation des jardins au sud. Les espaces libres seront composés de manière à ouvrir les perspectives lointaines dans l'axe de l'allée Christiansen et au débouché de la rue du 8 mai, avec le parvis de l'Hôtel de Ville en ligne de mire.

Le programme déclinera les principes des politiques publiques de Nantes Métropole : intégration des mobilités douces et de la transition écologique par la création d'itinéraires confortables et sécurisés, nature en ville par la création d'îlot de fraîcheur, apaisement des espaces par la réduction de la place de la voiture. Les espaces publics s'intégreront dans le tissu urbain existant et en cours de rénovation.

Il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour conclure un nouveau marché de maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 875 363,10 € HT soit 2 250 435,72 € TTC (valeur mars 2022).

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraires est estimé à 166 666,67 € HT.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°2021-105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité », opération n°2021-3907, libellée « Études sur l'espace public ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

3 - Carquefou – Aménagement de voirie du secteur Belle Etoile Nord – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Maîtrise d'œuvre – Lancement d'une procédure adaptée

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Belle Etoile Nord », inscrite au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain prévoit le développement d'une nouvelle zone d'activité sur le secteur Nord de la Belle Etoile à Carquefou.

Situé entre l'autoroute A11 et la VM 723, dans la continuité du tissu économique existant, le site est bordé au sud par les zones industrielles et logistiques de la Belle Etoile et de la Haute Forêt et ceinturé à l'est par des terres agricoles exploitées.

Composées de deux zones de part et d'autre de l'allée des Sapins, le secteur, essentiellement occupé par d'anciennes terres agricoles et quelques habitations et activités existantes, a vocation à être urbanisé afin d'accueillir des entreprises productives à haute valeur technologique, en lien avec les filières d'excellence du numérique et de l'industrie de la métropole.

Afin d'assurer la desserte de cette future zone, il convient de requalifier l'allée des Sapins, qui desservira les deux sites Est et Ouest et d'aménager le carrefour au niveau de la VM 37.

Les aménagements devront permettre de répondre aux enjeux environnementaux métropolitains et du secteur et garantir l'insertion urbaine et paysagère du projet.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 250 000 € HT soit 1 500 000 € TTC (valeur juillet 2022).

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe dont le montant des honoraires est estimé à 100 000 € HT.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 103, libellée «Économie, emploi, développement équilibré», opération 2021-10162, libellée « Sites d'activités-Création et aménagement ». Cette opération

s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

4 - Carquefou – Rue du Moulin Boisseau - Requalification de la voie entre l'entrée de la ZAC et la rue Syrma – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

Située au sud ouest de la commune de Carquefou, la rue du Moulin Boisseau voit son environnement fortement évoluer avec le développement de la ZAC du Moulin Boisseau, qui accueillera à terme environ 750 nouveaux logements ainsi que des équipements et activités (pôle sportif Indoor, commerces, bureaux). Cette voie, qui dessert le stade communal du Moulin Boisseau permet également de rejoindre, plus au sud, la ZAC de la Haute Forêt, au niveau de la rue Syrma. La section située en interface directe avec les futures zones urbanisées sera requalifiée dans le cadre de la ZAC du Moulin Boisseau.

Pour accompagner cette urbanisation et garantir une continuité des aménagements vers le centre-ville d'un côté et la Haute Forêt de l'autre, il convient de requalifier également le reste de la voie sur son tronçon hors ZAC pour notamment sécuriser les cheminements actifs depuis les hameaux limitrophes et compléter la liaison vélo Carquefou / Sainte-Luce-sur-Loire / Loire à vélo.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 333 333,33 € HT soit 400 000 € TTC, (valeur juillet 2022).

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet.

Le contenu et la nature homogène des travaux à réaliser ne permettent pas un allotissement.

Le montant des travaux est estimé à 325 000 € HT soit 390 000 € TTC.

Conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme, durable, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2021- 10037, libellée « Nouveaux aménagements de voirie – Carquefou ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

5 - Saint Léger Les Vignes - Aménagement de la rue de la Haute Galerie - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure avec négociation

Le village de la Haute Galerie est un pôle important et historique de la commune de Saint-Léger les Vignes, qui souhaite le revaloriser. En raison de l'état dégradé des voiries et du besoin d'amélioration des déplacements piétons, il convient de procéder à des aménagements qualitatifs et de remise en état.

Le projet consiste à requalifier les voies du village de la haute Galerie, avec l'effacement des réseaux aériens.

Les travaux comprennent :

- la rénovation des réseaux d'assainissement pluvial,
- l'effacement des réseaux aériens et la création d'une nouvelle installation d'éclairage public,
- le réaménagement de la voirie en conservant un esprit sobre de village.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 470 833,33 € HT soit 565 000 € TTC (valeur juillet 2022).

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraires est estimé à 41 667 € HT.

Conformément aux articles R2172-1 et R2172-2 et R2161-12 à R6121-20 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, Forme de la Ville, Habitat, Politique de la Ville, Proximité, Solidarité », opération 2021-10021, libellée « Nouveaux aménagements de voirie – Saint Léger Les Vignes». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

6 - Mauves-sur-Loire - Aménagement du centre-ville - Phase 3 - Réalisation des fouilles archéologiques - Lancement d'une procédure adaptée

Nantes Métropole a réalisé sur 2018 et 2019 les deux premières phases de travaux pour l'aménagement du centre-ville de Mauves-sur-Loire (rues du Carteron, du Cellier, du Clos du Moulin et de la Mairie), avec l'effacement des réseaux aériens, la création d'un nouveau parking, la requalification de deux parkings existants et la réalisation des parvis des écoles et de la bibliothèque.

Par délibérations des 31 janvier 2020 et 4 juin 2021, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement du centre-ville de Mauves-sur-Loire - phase 3 pour un montant de 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC.

Cette phase 3 comporte la place de l'Église, y compris sa partie sud, et le haut de la rue de la Côte Saint Denis.

Conformément à la réglementation, Nantes Métropole a saisi la Direction Régionale des Arts et de la Culture au titre de l'archéologie préventive. Un diagnostic archéologique a été demandé par le préfet et réalisé en décembre 2021 par le service archéologie de Nantes Métropole. Au regard du rapport de diagnostic rendu, et notamment de la présence de nombreuses sépultures (ancien cimetière médiéval) et des fondations de l'ancienne église, la préfecture a prescrit la réalisation de fouilles avant travaux.

Ces fouilles incluent des fouilles directes sur le parvis et la partie Sud de l'église, et un suivi strict des travaux sur la partie Nord avec des fouilles ponctuelles au besoin. Elles permettront de compléter les connaissances sur le peuplement dans la région malvienne post-antique.

L'intérêt archéologique étant avéré, il convient donc de lancer une consultation pour la réalisation de ces fouilles archéologiques via un opérateur externe, le service archéologie de Nantes Métropole n'ayant pas les moyens humains pour débuter cette opération cette année.

Le montant de ces fouilles est estimé à 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 €TTC.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de celles-ci.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité», opération 2022-10250, libellée « Fouilles archéologiques liées à des projets d'espaces publics». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

7 – Saint Aignan de Grand Lieu – Aménagement de la rue des Frères Rousseau, section sud - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

La rue des Frères Rousseau, située sur la commune de Saint Aignan de Grand Lieu, accompagne l'arrivée d'un nouvel itinéraire de ligne de bus 98, dans un espace contraint où les largeurs actuelles sont insuffisantes pour le confort des divers usagers. Il est nécessaire de requalifier cette voie, notamment dans sa section comprise entre l'entrée du parking de la mairie et l'ancien bâtiment de Poste. L'objectif poursuivi vise à reconsidérer les espaces pour faciliter la circulation des piétons et personnes à mobilité réduite et des transports en commun.

Les travaux envisagés comprennent :

- la rénovation du réseau d'assainissement pluvial,
- le remplacement de l'éclairage public.
- la requalification complète de la voirie (chaussée et trottoirs).

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 275 000 € HT soit 330 000 € TTC (valeur mai 2022).

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet.

La consultation comprend 2 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 262 500 € HT soit 315 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, Forme de la Ville, Habitat, Politique de la Ville, Proximité, Solidarité », opération 2021-10019, libellée « Nouveaux aménagements de voirie – Saint Aignan de Grand Lieu ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

8 - Les Sorinières - Sanglerie - Aménagement de la rue des Écoles et de la rue du Moulin - Ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une procédure adaptée

Par délibération du 26 novembre 2021, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de la rue des Écoles et de la rue du Moulin, îlot Sanglerie, sur la commune de Les Sorinières, pour un montant de 791 666,67 € HT soit 950 000 € TTC. Il a par ailleurs autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

Une consultation pour les marchés de travaux d'aménagement de voirie a été lancée, comprenant 2 lots distincts. Après négociation avec les entreprises candidates, le résultat de l'offre financière du lot n°1 (voirie) est plus élevé que le coût estimé initialement. En effet, la situation économique actuelle a pour conséquence une augmentation significative du coût et des délais d'approvisionnement en matériaux, et l'enveloppe financière prévisionnelle prévue n'est pas assez élevée pour englober l'ensemble des dépenses liées à cette opération.

Par ailleurs, les travaux de rénovation des réseaux d'eaux pluviales réalisés dans le cadre de l'accord-cadre n°2020-71160, sont mandatés sur l'enveloppe financière de cette même opération et le montant du marché pour ces travaux est également significativement supérieur aux estimations.

Le lot n°1 (voirie) a donc été déclaré infructueux.

Le lot n°2 (réseaux souples) correspond à l'estimation et a été notifié afin de respecter le calendrier des travaux d'enfouissement des réseaux souples.

Il est donc nécessaire d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération pour la porter à 935 000 € HT soit 1 122 000 € TTC et de lancer une nouvelle consultation pour le lot « voirie ».

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet.

La nature et le contenu homogène des travaux à réaliser ne permettent pas un allotissement.

Le montant des travaux est estimé à 400 000 €HT soit 480 000 € TTC.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité », opération n°2021-10032, libellée « Nouveaux

aménagements de voirie - Les Sorinières ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

9 - La Chapelle-Sur-Erdre – Aménagement de la rue de la Haute Gournière - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

La rue de la Haute Gournière est une entrée de ville de la Chapelle-sur-Erdre, située à la limite Ouest du site inscrit de la vallée de l'Erdre. C'est un espace charnière situé entre différentes opérations : un futur projet immobilier (ex stade de foot au Nord), la Zone d'Activité Concertée de la Métairie Rouge (Nord), le CREPS et le projet du Centre technique et d'exploitation tramway de la Babinière (CETEX).

Le projet consiste à rénover la voie tout en créant un aménagement cyclable de type « chaucidou », qui permettra d'assurer la continuité entre toutes les opérations, et de réaliser des trottoirs confortables et aux normes pour les personnses à mobilité réduite. En amont de la réalisation de ces travaux, il est également prévu de réhabiliter les réseaux d'assainissement et le fossé busé existant qui sera donc conservé pour la gestion des eaux pluviales.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 535 000 € HT soit 642 000 € TTC (valeur janvier 2023).

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole et par la société ARTELIA pour les travaux d'assainissement, qui ont élaboré le projet.

La consultation comprend 3 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 495 000 € HT soit 594 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105 libellée "Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen », opération n°2021-10022, libellée « Nouveaux aménagements de voirie − La Chapelle-Sur-Erdre » et sur l'AP 043 libellée, « Eaux usées », opération n°2021-10127, libellée « Eaux usées − Travaux Réhabilitation réseaux ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 500 000 € TTC.

10 - Orvault - Requalification de l'avenue Félix Vincent - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de requalification de l'avenue Félix Vincent située sur la commune d'Orvault ont été fixés par délibération du Bureau métropolitain du 22 janvier 2021pour un montant de 895 000 € HT, soit 1 074 000 € TTC.

Pour mémoire, cette opération a pour objectif de requalifier l'avenue sur la section comprise entre la rue des Verts Prés et l'avenue de la Ferrière, en créant des aménagements de voirie visant à apaiser la vitesse sur cette voie principale, mais aussi à organiser et à sécuriser les circulations douces, déplacer les quais de bus pour créer une station apaisée, tout en conservant du stationnement et en intégrant des éléments paysagers et la gestion des eaux pluviales.

Conformément l'article R2123-1 du Code de la commande publique, une procédure adaptée a été lancée pour la réalisation des travaux. Les marchés correspondants ont été notifiés en septembre 2021, sans affermissement de la tranche optionnelle.

Les travaux de la tranche optionnelle sont liés d'une part à des acquisitions foncières, finalisées en février 2022, et d'autre part à une évolution budgétaire due à des demandes de prestations de qualité supérieure. Ces dernières répondants à des enjeux d'îlots de fraîcheur et de perméabilité des espaces publics. L'ensemble du surcoût est estimé à 62 500 € HT soit 75 000 € TTC.

Aussi, pour mener à bien ce projet, il est nécessaire d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle pour la

porter de 895 000 € HT à 957 500 € HT soit 1 149 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP036, libellée «Nouveaux aménagements de voirie », et l'AP105 libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen », opérations n°2017 et 2021-2888, libellée « Nouveaux aménagements de voirie − Pôle Erdre et Cens » et sur l'opération n°2021-2881 libellée « Entretien Rénovation Sécurité Pôles ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 1 040 626 € TTC.

11 - Rezé - Secteur hôtel de ville - Place Daviais - Aménagement de voirie - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure adaptée

Le secteur de l'hôtel de Ville à Rezé, composé de la place Jean-Baptiste Daviais, de la place Saint-Pierre, de l'avenue du Maréchal de Tassigny, des rues des Roquios, Morandeau et Monnier, et d'une partie du parking Saint-Lupien, fait l'objet d'une requalification urbaine majeure menée par Nantes métropole, mais aussi par la Ville de Rezé et des aménageurs. L'opération immobilière en cours de réalisation par la société Bâti-Nantes participe à cette reconfiguration. La coordination des études et travaux pour la création d'une nouvelle centralité sur les espaces publics de ce secteur, est étroitement liée au planning de construction de l'opérateur immobilier.

Le projet propose un renouvellement urbain du quartier afin de restaurer la centralité et l'activité du cœur de ville. Il a pour objet de réanimer l'attractivité en conjuguant patrimoine historique et modernité.

Il comprend la reconstruction d'une offre résidentielle à travers le programme bâti de 11 373 m² de surface plancher réalisé par Bâti-Nantes. Il sera composé de commerces et activités en rez-de-chaussée, de locaux pour les services de la ville, d'une offre de logements libres et sociaux.

Il intègre la requalification des espaces publics associés par un élargissement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, le réaménagement de la place Saint Pierre et un élargissement de la place Daviais côté nord, permettant de créer un véritable espace apaisé et végétalisé.

Cet élargissement de la place permet d'offrir une nouvelle façade en vis à vis de la mairie et de l'église. Cette nouvelle place de la mairie offrira une nouvelle exposition sud, une façade d'activité dynamique où les commerces vont trouver leur rôle d'animation, de lieux d'échanges et de rencontres. Cette nouvelle place permet aussi de requalifier la voie de circulation qui traverse le quartier. Le recalibrage de l'avenue du Maréchal de Tassigny permet par ailleurs de faciliter le fonctionnement des transports en commun, la circulation des cycles, et d'optimiser la gestion du stationnement à proximité des commerces. La gestion particulière du stationnement en silo créé dans l'opération Bâti-Nantes permet de libérer le cœur du quartier d'une partie du flux automobile.

Outre les aménagements sur l'axe principal devant l'hôtel de ville, le projet intégrera une requalification de l'espace public sur les rues Louis Morandeau, Maurice Monnier, chemin de Roquios. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 924 166,67 € HT soit 2 309 000 € TTC (valeur mars 2022).

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraires est estimé à 250 000 € HT.

Conformément aux articles R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité », opération n°2021-10033, libellée « Nouveaux aménagements de voirie - Rezé ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

12 - Nantes - Requalification des rues Vesprès, Loiret et Albert Londres - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Maîtrise d'œuvre externe - Lancement d'une procédure adaptée

Située au nord-est de Nantes, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Doulon-Gohards entre en phase opérationnelle avec la livraison des premiers logements à l'horizon 2024. Ce futur quartier viendra se raccorder au nord à la route de Sainte-Luce via les rues Vesprès et Loiret, qui en constitueront les principaux accès, et fera la jonction au sud avec le secteur Prairie de Mauves.

Il convient donc de requalifier ces voies pour assurer la cohérence avec les aménagements à venir en intérieur d'îlot au sein de la ZAC.

Cette urbanisation sera également l'occasion de prolonger l'axe magistral nord Vélo, qui longe actuellement le périphérique et s'arrête au niveau du carrefour Londres / Petit Chatelier.

Les principaux enjeux consistent à :

- apaiser les circulations pour tous les usagers afin d'éviter le transit,
- sécuriser les cheminements piétons et vélos et répondre au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables en prolongeant l'axe vélo magistral Nord.
- désimperméabiliser l'espace public et renforcer le caractère paysager en lien avec la grande traversée vers la Loire et le vallon des Gohards.
- organiser le stationnement.

Afin de répondre à ces enjeux, la requalification s'accompagnera notamment de la mise en sens unique de la rue des Vesprès pour intégrer l'axe magistral vélo avec la création d'une piste bi-directionnelle et la création d'un espace partagé sur la rue Loiret.

Pour la rue Albert Londres, il s'agira d'aménager la continuité de l'axe vélo selon les contraintes du site entre la rue du Petit Chatelier et la route de Saint Luce.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 209 166,67 € HT soit 1 451 000 € TTC (valeur mai 2022).

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe dont le montant des honoraires est estimé à 83 333,33 € HT soit 100 000 € TTC.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée «Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité», opération 2021-10041, libellée « Nouveaux aménagements de voirie − Nantes-EL » et sur l'AP 101, libellée « Mobilités » opération 2021-3267, libellée « axes structurants et magistraux vélos ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 1 071 000 € TTC.

13 - Nantes - Requalification des abords de l'école des Plantes - Ajustement du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une procédure adaptée

Par délibération du 21 janvier 2022, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de requalification des abords de l'école des Plantes, sise au 19 rue des Plantes à Nantes pour un montant de 491 666,66 € HT soit 590 000 € TTC.

Pour rappel, le projet initial comprenait le maintien de l'accès piéton depuis la rue des Plantes via une allée entre la Maison de Quartier et le 17 rue des Plantes.

Or en janvier 2022, des études concernant le réemploi éventuel d'une maison, sise sur une parcelle de 396 m2 située au 17 rue des Plantes, ont conclu que la maison ne pourrait faire l'objet d'aucun réemploi et qu'une démolition s'imposait.

La modification du programme vise donc à donner à la parcelle la vocation d'une continuité piétonne d'intérêt métropolitain, en lieu et place de l'allée entre la Maison de Quartier et le 17 rue des Plantes. De plus, les règles internes à Nantes Métropole prévoient que le projet d'aménagement des espaces publics porte le budget de démolition de la maison, pour laquelle un marché subséquent sera lancé après les vacances d'été 2022 dans le cadre des délégations du Conseil métropolitain à la Présidente.

Ainsi, afin de financer la démolition de la maison et l'aménagement de la venelle sur 396 m², il est nécessaire au préalable d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour la porter à 616 666,67 € HT, soit 740 000 € TTC (valeur juillet 2022).

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet.

La consultation comprend 2 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 516 666,66 € HT soit 620 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen », opération 2021-10030 libellée « Nouveaux aménagements de voirie Pôle Nantes Ouest. » Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

14 - Nantes – Aménagement des abords de la nouvelle maison de quartier Halvèque et de l'école de la Beaujoire - Ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle – Attribution des marchés

Par délibérations des 31 janvier 2020, 4 juin 2021 et 26 novembre 2021, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement des abords de la future maison de quartier et de l'école de la Beaujoire, pour un montant de 2 091 666,67 € HT soit 2 510 000 € TTC et a autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

Pour mémoire, le programme prévoit notamment :

- l'aménagement d'un parvis devant la nouvelle maison de quartier, en cours de construction, incluant les abords sud du boulevard de la Beaujoire ainsi que les accès sud et ouest au nouvel équipement (dessertes pour les livraisons et les services de secours) ;
- l'aménagement d'un parvis devant l'école de la Beaujoire, avec la refonte des entrées sud à l'école le long du boulevard du professeur Auvigné et l'élargissement du trottoir de l'avenue de la Gare de Saint-Joseph au droit de la future extension de l'école ;
- le réaménagement de l'avenue de la Gare de Saint-Joseph entre le giratoire de la Beaujoire et le carrefour à feux Auvigné, par la réduction de trois à deux voies du tronçon afin de mettre en place des pistes cyclables.

En parallèle, la plateforme du tramway au droit du nouvel équipement et du futur parvis va faire l'objet cet été d'une reprise complète dans le cadre d'un mandat confié à la SEMITAN, pour une mise à niveau permettant au parvis de s'étendre de part et d'autre de la ligne de tramway. La ligne haute tension a par ailleurs été effacée l'été dernier.

Une consultation comprenant 3 lots distincts a été lancée le 1er mars 2022.

Au regard de l'analyse, il apparaît que les offres reçues sont légèrement au-dessus des estimations initiales, et ce malgré les négociations.

Ceci s'explique par le contexte économique actuel très tendu, les entreprises devant faire face à des augmentations significatives et continues du prix des matières premières et des fournitures. La complexité globale du chantier est également à prendre en compte (coordination importante avec les autres maîtrises

d'ouvrage, espace très contraint, proximité du tramway).

Par ailleurs, des coûts complémentaires sont apparus concernant des branchements et réseaux non prévus initialement (raccordement électrique d'une nouvelle armoire de régulation de trafic, gestion réseaux riverains).

Pour prendre en compte ce contexte économique et les interventions complémentaires, il est nécessaire d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle pour la porter à 2 241 666,67 € HT soit 2 690 000 € TTC (valeur juillet 2022).

Au regard de l'analyse des offres, la commission d'appels d'offres en date du 15 juin 2022 a donné un avis favorable à l'attribution des marchés suivants :

Lot	Attributaire	Montant total HT	Montant total TTC
1 - Terrassements - Voirie - Assainissement pluvial	Bureau TP	1 440 797,30 €	1 728 956,76 €
2 - Réseaux souples – Éclairage public	Citeos	165 746,41 €	198 895,69 €
3 - Aménagements paysagers	Vallois	288 854,78 €	346 625,74 €

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 1055, libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la Ville, proximité», opération 2021 - 3984, libellée « Nantes - Accompagnement équipement Espaces Publics Halvèque». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

1 - approuve les programmes et fixe les enveloppes financières prévisionnelles des opérations suivantes

COMMUNES	OPERATIONS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	Aménagement des rues Pierre Bérégovoy et de Beaugency	541 666,67 €	650 000 €
SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	Aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville	1 875 363,10 €	2 250 435,72 €
CARQUEFOU	Aménagement de voirie du secteur Belle Etoile Nord	1 250 000 €	1 500 000 €
CARQUEFOU	Requalification de la rue du Moulin Boisseau (entre l'entrée de la ZAC et la rue Syrma)	333 333,33 €	400 000 €
SAINT LEGER LES VIGNES	Aménagement de la rue de la Haute Galerie	470 833,33 €	565 000 €
SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	Aménagement de la rue des Frères Rousseau	275 000 €	330 000 €
LA CHAPELLE SUR ERDRE	Aménagement de la rue de la Haute Gournière	535 000 €	642 000 €
REZE	Aménagement de la place Daviais,	1 924 166,67 €	2 309 000 €

	secteur hôtel de ville		
NANTES	Requalification des rues Vesprès, Loiret et Albert Londres	1 209 166,67 €	1 451 000 €

2 – approuve l'ajustement et/ou modification de programme et/ou d'enveloppe financière prévisionnelle des opérations suivantes :

COMMUNES	OPERATIONS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC	
LES SORINIERES	Aménagement de la rue des Écoles et de la rue du Moulin, îlot Sanglerie	935 000 €	1 122 000 €	
ORVAULT	Requalification de la rue Félix Vincent	957 500 €	1 149 000 €	
NANTES	Requalification des abords de l'école des Plantes	616 666,67 €	740 000 €	
NANTES	Aménagement des abords de la nouvelle Maison de quartier Halvêque et de l'école de la Beaujoire	2 241 666,67 €	2 690 000 €	

3 – autorise, pour la désignation d'un maître d'œuvre, le lancement :

- d'une procédure adaptée dans le cadre de l'opération :
 - d'aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
 - o d'aménagement de voirie du secteur Belle Etoile Nord sur la commune de Carquefou,
 - de requalification de la rue du Moulin Boisseau (entre l'entrée de la ZAC et la rue Syrma) sur la commune de Carquefou,
 - o d'aménagement de la place Daviais, secteur hôtel de ville sur la commune de Rezé,
 - de requalification des rues Vesprès, Loiret et Albert Londres sur la commune de Nantes,
- d'une procédure avec négociation dans le cadre de l'opération :
 - d'aménagement de la rue de la Haute Galerie sur la commune de Saint Léger les Vignes.

4 – autorise le lancement de procédures adaptées pour la réalisation des travaux des opérations :

- d'aménagement des rues Pierre Bérégovoy et de Beaugency sur la commune de Saint-Sébastiensur-Loire,
- de requalification de la rue du Moulin Boisseau, entre l'entrée de la ZAC et la rue Syrma, sur la commune de Carquefou,
- de réalisation des fouilles archéologiques dans le cadre de l'opération d'aménagement du centreville, phase 3, sur la commune de Mauves-sur-Loire,
- d'aménagement de la rue des Frères Rousseau sur la commune de Saint Aignan de Grand Lieu,
- d'aménagement de la rue des Écoles et de la rue du Moulin, îlot Sanglerie, lot voirie, sur la commune de Les Sorinières,
- d'aménagement de la rue de la Haute Gournière sur la commune de La Chapelle-Sur-Erdre,
- de requalification des abords de l'école des Plantes sur la commune de Nantes,
- 5 décide pour l'opération d'aménagement des abords de la nouvelle Maison de quartier Halvêque et de l'école de la Beaujoire sur la commune de Nantes d'attribuer et d'autoriser la signature des marchés suivants :

Lot	Attributaire	Montant total HT	Montant total TTC
1 - Terrassements - Voirie - Assainissement pluvial	Bureau TP	1 440 797,30 €	1 728 956,76 €
2 - Réseaux souples – Éclairage public	Citeos	165 746,41 €	198 895,69 €
3 - Aménagements paysagers	Vallois	288 854,78 €	346 625,74 €

6 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer et/ou signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité Pôle Erdre et Cens

06 - Nantes - Opération d'aménagement « Bout des Pavés» - Transfert des emprises de voirie et d'équipements publics en vue de leur classement dans le domaine public métropolitain - Avenant n°1 - Approbation

Exposé

Dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement « Bout des Pavés », la SCCV Bout des Pavés et Nantes Métropole Habitat ont déposé une demande de Permis d'Aménager pour la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation d'habitation sur une emprise de 32 884 m², référencée PA 44109 17 A0009 et accordée le 07/05/2018.

Une convention de transfert des voies et équipements de l'opération «Bout des Pavés» en date du 9 avril 2018 a été signée entre la SCCV Bout des Pavés et Nantes Métropole, portant sur la réalisation des voies de l'opération, les réseaux sous voirie, les ouvrages annexes à la voirie et le square planté en vue de leur classement dans le domaine public métropolitain.

La SCCV Bout des Pavés devait se rendre propriétaire des emprises de Nantes Métropole Habitat avant d'envisager le transfert des biens objet de la convention.

Il convient de conclure un avenant à la convention de transfert des emprises de voirie et d'équipements publics afin d'intégrer comme co-signataire Nantes Métropole Habitat, et de mettre à jour des données concernant la SCCV « Bout des Pavés » (numéro SIRET, adresse, nom du représentant).

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 approuve l'avenant ci-joint à la convention de transfert des voies et équipements de l'opération « Bout des Pavés » en date du 9 avril 2018,
- 2 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'avenant.

Direction Générale Déléguée à La Fabrique de La Ville Ecologique et Solidaire

07 – Accord cadre d'investigations, expertises et études techniques en géotechnique, chaussées et ouvrages d'art - Lancement d'un appel d'offres ouvert

Exposé

La réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics et la gestion des patrimoines de chaussées, d'ouvrages d'art et d'infrastructures de génie civil nécessitent des investigations, des expertises et des études techniques particulières.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer une consultation.

Celle-ci comprend 3 lots distincts.

Les accords-cadres, conclus à l'issue de cette consultation, prendront la forme d'accords-cadres mono attributaire avec émission de bons de commandes, d'une durée initiale de 2 années, renouvelable 1 fois pour une période de 2 ans.

Les montants minimum et maximum pour la première période de deux ans sont les suivants :

Lots	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT				
Lot n°1 : domaine de la	Pas de minimum	1 000 000				
géotechnique						
Lot n°2: domaine des Pas de minimum 1 000 000						
chaussées						
Lot n°3 : domaine des ouvrages	Pas de minimum	600 000				
d'art						

Les montants sont identiques pour la période de reconduction de deux années.

Le montant pour les 3 lots sur la durée maximale du marché de 4 ans est de 5 200 000 € HT.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'enveloppe des crédits de voirie des pôles et de la Direction de l'espace public, ainsi que ceux de la Direction du Cycle de l'Eau et du Département du BATI.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les prestations d'investigations, expertises et études techniques en géotechnique, chaussées et ouvrages d'art,
- 2 autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer les accord-cadres et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Grolier présente la délibération suivante :

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Ecologique et Solidaire Direction de l'Espace Public

08 – Prestations de contrôle technique des équipements de l'espace public - Lancement d'un appel d'offres ouvert

Exposé

Nantes Métropole assure sur son territoire la construction et l'exploitation d'installations d'éclairage public, de régulation de trafic et d'ouvrages d'art. Dans ce cadre, il est nécessaire d'assurer le contrôle de la conception et de la réalisation de ces ouvrages, ainsi que leur suivi.

Pour ce faire, un accord cadre de prestations de contrôle technique avait été conclu. Il arrive à échéance en octobre 2022 et il convient de le renouveler afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer une consultation.

Celle-ci comprend 3 lots distincts.

L'accord cadre conclu à l'issue de cette consultation, prendra la forme d'un accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commandes, d'une durée initiale de deux années, renouvelable une fois par période de deux ans.

Les montants minimum et maximum pour la première période d'exécution de deux ans sont les suivants :

Lots	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1 – Mission de contrôle technique –	Pas de minimum	750 000 € HT
Équipements, éclairage extérieur et assimilés		
2 – Mission de contrôle technique –	Pas de minimum	150 000 € HT
Équipements de régulation de trafic		
3 – Mission de contrôle technique – Domaine	Pas de minimum	200 000 € HT
des Ouvrages d'art, fontaines et ouvrages		
techniques d'infrastructures		

Les montants sont identiques pour la période de reconduction.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2022, chapitre 011, opération n° 995 et libellée Régulation de trafic Nantes Métropole.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les prestations de contrôle technique des équipements de l'espace public,
- 2 autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer l'accord-cadre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente la délibération suivante :

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire Département Mobilités
Direction des Investissements et de la Circulation

09 - Nantes – Prestation d'exploitation du contrôle d'accès des aires piétonnes et de la gestion des macarons de la zone à trafic limité (ZTL) sur le territoire de Nantes Métropole - Lancement de la consultation sans publicité ni mise en concurrence

Exposé

Considérant que dans le cadre de ses compétences, Nantes Métropole organise notamment l'exploitation du contrôle d'accès des aires piétonnes et la gestion des macarons de la zone à trafic limité (ZTL) sur son territoire afin de répondre aux forts enjeux de politique publique du stationnement dans l'hypercentre ville où l'interface avec l'espace public est prégnante.

Cette exploitation s'effectue dans le cadre d'un marché dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022.

Considérant qu'il convient de lancer une nouvelle consultation pour la conclusion d'un nouveau marché d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période initiale d'un an, renouvelable trois fois par période d'un an, dont le montant maximum sera de 2 000 000 € HT.

A titre informatif, les dépenses annuelles sont estimées à 392 000 € TTC.

Conformément à l'article L2511-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour la réalisation de ces prestations, avec la société publique locale, Nantes Métropole Gestion Services.

Considérant que les crédits correspondants sont prévus sur l'opération n°2912 libellée « PC circulation », article 611.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 autorise le lancement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence avec la société publique locale (SPL) Nantes Métropole Gestion Services relatif à l'exploitation du contrôle d'accès des aires piétonnes et la gestion des macarons ZTL ;
- 2 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- M. Descloziers présente la délibération suivante :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale Département des Mobilités Direction des Services de Mobilité

10 – Rezé - Engagement Loire – Réalisation d'un embarcadère Trentemoult aval – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Exposé

Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé, à l'issue du Débat Loire, le document « Nantes, la Loire et nous – Nos engagements pour demain ». Les trente engagements adoptés sont structurés autour de grands thèmes, dont «La Loire, des pratiques et des usages».

En lien avec l'engagement 24 du Débat Loire, Nantes Métropole, en partenariat avec la SEMITAN, a réalisé une étude sur le développement des liaisons fluviales sur la Loire.

Afin de répondre aux enjeux de maillage du réseau, de traversée de la Loire, d'accompagnement du développement urbain, il est proposé, dans le cadre de cette délibération, la réalisation d'infrastructures permettant le développement de deux nouvelles liaisons fluviales. Ces liaisons permettront de connecter le secteur de Trentemoult aval, d'une part, au secteur du Bas Chantenay et, d'autre part, au secteur de la Gare Maritime. Pour ce faire, il est donc proposé la réalisation d'un embarcadère comprenant un ponton et une passerelle.

Au regard des enjeux énumérés ci-dessus et des compétences développées par NGE puis NMGS dans la réalisation de pontons (pontons Belem, Bas Chantenay et Hangar à Bananes), ainsi que dans la gestion et l'entretien de tels équipements, il est prévu de confier cette mission à la SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS), sur laquelle Nantes Métropole exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

Cette mission sera assurée dans le cadre d'un marché de mandat, conclu sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article L2511-1 du code de la commande publique.

La mission confiée à NMGS consiste à assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation d'un embarcadère Trentemoult aval (ponton et passerelle) et, notamment, à lancer la procédure de maîtrise d'œuvre.

Le programme comprendra :

- la finalisation du choix des équipements,
- les études et dossiers réglementaires,
- les études techniques complémentaires (notamment géotechniques),
- la construction des équipements et leurs installations.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour cette réalisation est fixée à 1 350 000 € HT, soit 1 620 000 € TTC, comprenant la rémunération du mandataire NMGS estimée à 82 500 € HT, soit 99 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, dans l'AP 101 libellée «Mobilités», opération n° 2021/3991, libellée «Rénovation, extension ou création ponton».

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 approuve le programme de l'opération relative à la réalisation de l'embarcadère Trentemoult aval à Rezé.
- 2 fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 1 350 000 € HT, soit 1 620 000 € TTC,
- 3 autorise la conclusion d'un mandat avec NMGS pour la réalisation de l'embarcadère Trentemoult aval à Rezé,
- 4 autorise NMGS à lancer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- 5 sollicite le cas échéant les subventions auprès des organismes concernés,
- 6 autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de mandat, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente la délibération suivante :

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Ecologique et Solidaire Département Urbanisme et Habitat Direction Aménagement Urbanisme de Nantes

11 - Nantes – Zone d'aménagement concerté du Bas-Chantenay - Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire – Approbation

Exposé

Par délibération du 28 juin 2019, le Conseil métropolitain a approuvé la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Bas-Chantenay. Les objectifs poursuivis par l'aménagement de ce secteur de 104 hectares sont :

- développer l'activité économique existante en maintenant le nombre d'emplois sur le site et en cherchant à rendre compatibles ville et industrie ;
- réaliser environ 90 000 m² de surface de plancher de commerces / activités / tertiaire / équipements ;
- contribuer à renouveler l'accès de la ville à son fleuve ; berges, quais, espaces portuaires, cales ;
- participer au développement de l'habitat dans le cœur de la métropole en créant 1 000 logements environ :
- mettre en valeur le patrimoine notamment industriel;
- contribuer à la connexion du quartier au cœur de la métropole ;
- participer à l'attractivité de la métropole en développant l'offre de loisirs et culturelle, notamment en bord et sur le fleuve ;
- développer la biodiversité et intégrer le quartier dans les continuités vertes.

Dans ce cadre, il est notamment prévu de développer une offre de logements, de bureaux et d'implanter un parking public en ouvrage qui permettra de compléter l'offre de stationnement.

La poursuite de ce programme ainsi que l'aménagement de cette opération, confié à la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement par une concession d'aménagement conclue le 16/12/2016, nécessite l'acquisition de certaines parcelles sises en secteurs de projet, dénommés « cales ».

C'est pourquoi, afin de sécuriser le dispositif de maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération et dans l'hypothèse où les acquisitions n'aboutiraient pas par voie amiable, il est envisagé d'avoir recours à l'expropriation grâce à une déclaration d'utilité publique conformément aux articles L 121-1 et suivants du code de l'expropriation.

Les parcelles à acquérir étant d'ores et déjà identifiées, il a été possible d'établir un état parcellaire permettant ainsi que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) soit accompagnée d'une enquête parcellaire, en application de l'article R. 131-14 du code de l'expropriation.

Afin de poursuivre cette opération d'aménagement, il vous est donc proposé de solliciter Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, Préfet de Région des Pays de la Loire, pour l'ouverture de l'enquête publique préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire, conformément aux articles R.112-4 et R.131-14 du code de l'expropriation.

En application de l'article L.300-4 du code de l'urbanisme, l'arrêté déclarant l'utilité publique de l'opération ainsi que l'arrêté de cessibilité seront prononcés au profit de Nantes Métropole Aménagement.

Le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique est constitué :

- d'un dossier de DUP comprenant une notice explicative, le plan de situation, le plan général des travaux, les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, une appréciation sommaire des dépenses et l'étude d'impact actualisée de la ZAC ;
- d'un dossier d'enquête parcellaire comprenant un plan parcellaire et la liste des propriétaires.

Le dossier est mis à disposition des élus auprès de la Direction Aménagement et Urbanisme de Nantes dans le cadre de la présente délibération.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 approuve le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit de Nantes Métropole Aménagement, afin de permettre l'aménagement de la ZAC du Bas-Chantenay sur la commune de Nantes ;
- 2 approuve le dossier d'enquête parcellaire, définissant les emprises foncières nécessaires à la réalisation de cette opération et leurs propriétaires ;
- 3 sollicite Monsieur le Préfet de Loire Atlantique, Préfet de Région des Pays de la Loire, pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique prononcée au profit de Nantes Métropole Aménagement, ainsi que l'enquête parcellaire.
- 4 autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice, et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Prochasson présente la délibération suivante :

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Habitat

12 - Logement social - Convention de financement avec Atlantique Habitations - Approbation

Exposé

Par délibération en date du 7 décembre 2018, le Conseil métropolitain a adopté le Programme Local de l'Habitat avec un objectif de production de 2 000 logements sociaux.

Par délibération en date du 5 avril 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le principe de gérer l'ensemble des crédits délégués des aides à la pierre pour le compte de l'Etat tant pour le parc locatif social que pour le parc privé.

Cette délégation des crédits amène ainsi Nantes Métropole à exercer au nom de l'Etat et de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat un certain nombre de compétences : agrément des opérations de logement social et signature des conventions d'aides personnalisées au logement (APL) qui en découlent, notification de l'attribution des aides financières aux bénéficiaires, possibilité de modulation des conditions d'octroi des aides de l'Etat dans les limites fixées par décret en Conseil d'Etat.

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé d'attribuer des aides à l'opération de construction portée par Atlantique Habitations, qui envisage la construction de 30 logements sociaux dans le cadre de l'opération « Champ de Manœuvre » située 29 et 31 rue du Chêne Jaunais à Nantes.

Il est proposé d'accorder à cette opération l'agrément pour 21 prêts locatifs à usage social (PLUS) et 9 prêts locatifs aidés d'intégration (PLA I) au titre de la programmation 2022 et les montants de subventions suivants :

Au titre des crédits délégués de l'Etat, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant global de 93 250 €, à savoir :

- une subvention de base de 750 € par logement PLUS ;
- une subvention de base de 5 000 € par logement PLA I Ressources;
- une subvention pour les petits logements familiaux T1 et T2 (hors logements structures) de 500 € par logement ;
- une subvention de 900 € pour les logements agréés avant le 30 juin.

Au titre de la politique de Nantes Métropole, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 316 000 € net de taxes, et de conclure, en conséquence, la convention jointe à la présente délibération.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP002 libellée « Habitat et Logement social » opération 2022 n° 27 libellée « Aide à la pierre délégation de l'Etat ».

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 approuve l'agrément de 21 PLUS et 9 PLA I au titre de la programmation 2022,
- 2 approuve la convention de versement des subventions par Nantes Métropole pour l'opération « Champ de Manœuvre » à Nantes portée par Atlantique Habitations, pour un montant de 93 250 € concernant les crédits délégués de l'État et de 316 000 € concernant la politique de Nantes Métropole,
- 3 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- M. Roussel présente la délibération suivante :

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire Département Urbanisme et Habitat Service Stratégie Foncière

13 - Acquisitions - Cessions foncières - Approbation

Exposé

1 - Bouaye - Réserve foncière - Le Bois Olive - Acquisition d'un immeuble bâti auprès de Monsieur et Madame LUNEAU

Dans le cadre de la politique foncière de Nantes Métropole, il convient de procéder à l'acquisition d'un immeuble bâti, cadastré section ZO n°100, d'une superficie de 1 105 m², situé sur la commune de Bouaye, lieu-dit Le Bois Olive, auprès de Monsieur et Madame LUNEAU.

Ce bien est inscrit en zone AdL2 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, approuvé le 05 avril 2019.

L'acquisition de cette maison permettra de constituer une réserve foncière nécessaire au maintien des exploitants de la ferme du Bois Olive (maraîchage bio) afin d'assurer la pérennité de l'exploitation. Terres de Liens va se porter acquéreur des terres et des bâtiments agricoles.

Un accord est intervenu avec les propriétaires de ce bien moyennant le prix de 200 000 € net de taxe.

Les frais d'acte notarié sont supportés par Nantes Métropole.

La Direction de l'Immobilier de l'État a donné un avis favorable sur le montant de cette cession le 26 mars 2021.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°1052 libellée Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, opération 2021- N° 10099, libellée Réserves foncières métropolitaines – acquisition.

2 - Bouguenais – Réserve Foncière Développement Économique – 124, 126 et 128 rue de l'Aviation – Cession d'immeubles non bâtis à LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT (LOD

Suite à une démolition intervenue en mars 2022, Nantes Métropole est propriétaire d'immeubles non bâtis, cadastrés section CP n°s 588, 631 et 632, situés sur la commune de Bouguenais, 124, 126 et 128 rue de l'Aviation, d'une superficie de 2 862 m². Ces biens ont été acquis dans le cadre du développement du Pôle d'Innovation Industriel Jules Verne (PIJJV) et permettront d'y développer d'une part, le projet immobilier de l'IRT et d'autre part, un pôle de services.

Pour ce faire, il est proposé de céder ces parcelles à LOD, missionné sur ce périmètre par avenant n°10 à la concession d'aménagement ZAC Moulin Cassé Croix Rouge, approuvé lors du Conseil métropolitain du 4 octobre 2019.

Ces biens sont inscrits en zone UEm du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, approuvé le 05 avril 2019.

Un accord est intervenu avec LOD sur un prix de cession de 40€ HT/m², soit 114 480 € HT.

La Direction de l'Immobilier de l'État a été consultée le 17 mai 2022 sur le montant de cette cession.

Le transfert de propriété sera réalisé par acte notarié, aux frais de l'acquéreur.

3 - Vertou - Réserve foncière - 64, rue de la Maladrie - Cession d'immeubles non bâtis à la SCI ARISE, représentée par Monsieur Patrick HEVIN

Nantes Métropole est propriétaire des biens non bâtis, cadastrés section AS n° 306 et 307, d'une superficie de 3 532 m², situés sur la commune de Vertou, 64 rue de la Maladrie, biens acquis par Nantes Métropole au titre de sa politique foncière.

Ces acquisitions ont été réalisées par acte du 29 mai 2008, en vue d'accroître l'offre de stationnement du côté de la Gare de Vertou. Aujourd'hui, ces parcelles ne sont plus nécessaires au projet pour lequel elles ont été acquises.

Par courrier en date du 23/07/2020, M. HÉVIN a fait part à la métropole de son intérêt pour l'acquisition desdites parcelles afin d'y relocaliser son activité de maçonnerie et gros œuvre située route de Clisson, secteur de la Gare, incompatible avec les projets de développement du quartier.

Un accord est intervenu avec M. HÉVIN, pour la cession de ces biens moyennant le prix de 282 560 € net de taxe, soit 80 €/m², confirmé par un courrier en date du 30 mars 2022.

La Direction de l'Immobilier de l'État a donné un avis favorable sur le montant de cette cession le 1 er avril 2022.

La cession interviendra sous réserve de l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours, pour la construction d'un bâtiment industriel correspondant au projet présenté par M. HÉVIN à la ville de Vertou et à la métropole.

L'acquéreur sera autorisé à prendre possession des lieux de façon anticipée, au 1 er août 2022, afin de commencer les travaux préalablement à la signature de l'acte de vente. A cet effet, une convention sera établie entre M. HÉVIN et Nantes Métropole pour fixer les modalités de cette prise de possession anticipée. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

4 - Bouguenais – Programme d'Action Foncière Habitat – 122 rue de la Pagerie – Cession anticipée d'immeubles bâtis à la commune de Bouguenais

Nantes Métropole a acquis, dans le cadre du Programme d'Action Foncière pour le compte de la commune de Bouguenais, des immeubles bâtis sis 122, rue de la Pagerie, cadastrés section Al n°s 244 et 247, par acte du 15 mai 2014, pour un montant de 350 000 € auquel s'ajoutent les frais de négociation pour 33 600€ et d'acte notarié pour 4 927,62€.

Ce bien a fait l'objet d'une convention de gestion entre Nantes Métropole et la commune, signée le 9 mars 2015, pour une mise en réserve foncière d'une durée maximum de 10 ans.

Par courrier en date du 14 mars 2022, la commune de Bouguenais a sollicité de Nantes Métropole la cession anticipée de ces parcelles à son profit, afin de mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain conforme aux objectifs de l'OAP La Pagerie, conformément aux disposition de l'article IV de la convention de gestion précitée.

La présente cession anticipée est réalisée au coût d'acquisition, conformément à l'avis de la Direction de

l'Immobilier de l'État sollicité le 17 mai 2022, selon les modalités suivantes :

Ville	Adresse	Parcelles cadastrale s	Surface	Acte d'acquisitio n	Coût d'acquisitio n	Capital remboursé	Solde restant dû
Bouguenais	122 rue de la Pagerie	Al 244 et 247	3 506 m²	09/03/2015	388 527,62 €	271 969,32 €	116 558,30€

Le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif, aux frais de la commune de Bouguenais.

5 - Bouguenais – Programme d'Action Foncière Habitat – 124 rue de la Pagerie – Cession anticipée d'immeubles bâtis à la commune de Bouguenais

Nantes Métropole a acquis, dans le cadre du Programme d'Action Foncière pour le compte de la commune de Bouguenais, des immeubles bâtis sis 124, rue de la Pagerie, cadastrés Al n°s 245 et 246, par acte du 11 septembre 2013, pour un montant de 302 000€, auquel s'ajoutent les frais de négociation pour 13 938€ et d'acte notarié pour 4 408,09€.

Ce bien a fait l'objet d'une convention de gestion entre Nantes Métropole et la commune, signée le 23 septembre 2014, pour une mise en réserve foncière d'une durée maximum de 10 ans.

Par courrier en date du 14 mars 2022, la commune de Bouguenais a sollicité de Nantes Métropole la cession anticipée de ces parcelles à son profit, afin de mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain conforme aux objectifs de l'OAP La Pagerie, conformément aux disposition de l'article IV de la convention de gestion précitée.

La présente cession anticipée est réalisée au coût d'acquisition, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État sollicité le 17 mai 2022, selon les modalités suivantes :

Ville	Adresse	Parcelles cadastrale s	Surface		Coût d'acquisitio n	Capital remboursé	Solde restant dû
Bouguenais	124 rue de la Pagerie	AI 245 et 246	1 483 m²	11/09/2013	320 346,09 €	224 242,27 €	96 103,82€

Le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif, aux frais de la commune de Bouguenais.

6 - Nantes - 31 Rue Esnoult des Châtelets - Cession par apport en nature à Nantes Métropole Aménagement (NMA) des lots de copropriété n°s 54, 55, 63 et 69, au sein d'un ensemble immobilier cadastré section DP n° 238

Par délibération n°2018-75 en date du 22 juin 2018, le Conseil métropolitain a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté Pirmil-Les Isles sur les communes de Nantes et Rezé, et a décidé de retenir la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement, en qualité de concessionnaire pour la réalisation de cette opération d'aménagement urbain.

La concession d'aménagement prévoit une participation de Nantes Métropole à l'opération sous forme d'apports en nature successifs de fonciers, en fonction de l'avancement de la maîtrise foncière engagée par la collectivité et des travaux envisagés par l'aménageur.

Une première tranche de foncier a été apportée en nature en 2018, pour une valeur de 3 385 823€. Il convient aujourd'hui d'engager une seconde tranche, correspondant à l'ancien restaurant Le Ripaillon, afin de préparer une occupation temporaire.

Les emprises à céder par apport en nature, d'une valeur de 522 436,79 € et d'une superficie totale de 388 m², correspondent aux lots de copropriété suivants, situés au sein d'un ensemble immobilier, cadastré

DP n° 238 (d'une superficie totale de 3 253 m²), situé sur la commune de Nantes, 31 rue Esnoult des Châtelets :

- Lot n°54 (parking portant le n°19, au sous-sol du bâtiment B, et les 2/10 millièmes des parties communes générales)
- Lot n°55 (parking portant le n°20, au sous-sol du bâtiment B, et les 2/10 millièmes des parties communes générales)
- Lot n°63 (parking portant le n°1, au sous-sol du bâtiment B, et les 8/10 millièmes des parties communes générales)
- Lot n° 69 (immeuble à usage commercial portant le n°34, dans le bâtiment B au rez-de-chaussée, comprenant bar, salle de restaurant, cuisine, sanitaires et terrasse extérieure, et les 7/10 millièmes des parties communes générales), d'une superficie de 156,55 m².

Le montant de l'apport se décompose comme suit :

• Acquisition : 295 000 €

Versement d'indemnités d'éviction : 210 000 €

• Frais de négociation : 12 000 €

Frais de résiliation de bail commercial : 960 €

Frais acte : 4 476,79 €

Nantes Métropole a acquis ces lots de copropriété à titre onéreux auprès d'une société civile immobilière.

La Direction de l'Immobilier de l'État a estimé ces biens en date du 18 mai 2022.

Il est donc proposé de céder ces parcelles au profit de Nantes Métropole Aménagement sous forme d'apport en nature, pour une valeur de 522 436,79 € net de taxe.

7 - Vertou – Réserve foncière – Rue des Maraîchers – Modification de la délibération du 4 mars 2022 relative à la cession d'immeubles bâtis et non bâtis à la société MARIGNAN

Le Bureau métropolitain du 4 mars 2022 a approuvé la cession des parcelles situées sur la commune de Vertou, cadastrées section AB n°s 507, 514, 515, 545, 668, 992, 660, 661 et 827 d'une superficie de 4 083 m², pour un montant de 923 500 € net de taxe à la société Marignan ou toute société du groupe qui lui serait substituée.

Les parcelles cadastrées section AB numéros n° 515 et 545 ont depuis été divisées et renumérotées, en vue de la modification de l'emprise du rond-point jouxtant le projet de construction. La parcelle cadastrée section AB n°1223 est issue de la division de la parcelle cadastrée section AB n°515, et la parcelle cadastrée section AB n°545. L'emprise restante est conservée par la Métropole en vue de la modification du rond-point.

Ainsi, les parcelles à céder sont désormais cadastrées section AB n°s 507, 514, 1223, 1225, 668, 992, 660, 661 et 827, pour une superficie de 3 936 m².

Les autres dispositions de ladite délibération restent inchangées.

Il est proposé d'approuver la modification de la délibération n°2022-37 du 4 mars 2022 concernant la cession des parcelles précitées sur la commune de Vertou, à la société Marignan ou toute société du groupe qui lui serait substituée.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 décide l'acquisition auprès de Monsieur et Madame LUNEAU, du bien bâti situé sur la commune de Bouaye, lieu-dit Le Bois Olive, cadastré section ZO n°100, d'une superficie de 1 105 m², pour un montant de 200 000€ net de taxe. Les frais d'acte notarié seront à la charge de Nantes Métropole.
- 2 décide la cession à Loire Océan Développement des immeubles non bâtis situés sur la commune de Bouguenais, 124, 126 et 128 rue de l'Aviation, cadastrés section CP n°s 632, 631 et 588, d'une superficie de

2 862m², pour un montant de 114 480 € HT. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- 3 décide la cession à la SCI ARISE, représentée par M. HÉVIN, des biens non bâtis situés sur la commune de Vertou, 64 rue de la Maladrie, cadastrés AS n°306 et 307 d'une superficie de 3 532 m², en vue de réaliser un bâtiment industriel, sous réserve de l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours, pour un montant de 282 560 € net de taxe, soit 80 €/m². Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. Les conditions de la prise de possession anticipée seront définies ultérieurement par convention.
- 4 décide la cession anticipée à la commune de Bouguenais d'immeubles bâtis situés sur la commune de Bouguenais, sis 122 rue de la Pagerie, cadastrés section Al n°s 244 et 247 d'une superficie de 3 506 m², au prix de 388 527,62 € net de taxes, les frais afférents à l'acte restant à la charge de la commune. Compte tenu des versements déjà réalisés, le solde restant dû par la commune de Bouguenais s'élève à 116 558,30 €.
- 5 décide la cession anticipée à la commune de Bouguenais d'immeubles bâtis situés sur la commune de Bouguenais, sis 124 rue de la Pagerie, cadastrés section Al n°s 245 et 246 d'une superficie de 1 483 m², au prix de 320 346,09 € net de taxes, les frais afférents à l'acte restant à la charge de la commune. Compte tenu des versements déjà réalisés, le solde restant dû par la commune de Bouguenais s'élève à 96 103,82 €.
- 6 décide de céder, par apport en nature, à Nantes Métropole Aménagement, les lots de copropriété n° 54, 55, 63 et 69 dans un ensemble immobilier, situé sur la commune de Nantes, sis 31 rue Esnoult des Châtelets, cadastré DP n° 238, d'une valeur de 522 436,79 € net de taxe. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- 7 prend en compte les nouvelles références cadastrales des parcelles cadastrées section AB n°s 507, 514, 1223, 1225, 668, 992, 660, 661 et 827, pour une superficie de 3 936 m² situées à Vertou, Rue des Maraîchers, dont la cession a été approuvée par délibération n°2022-37 du Bureau métropolitain du 4 mars 2022.
- 8 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les actes à intervenir, payer le prix et les frais afférents.

Mme Beslier présente la délibération suivante :

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire Département Urbanisme et Habitat Service Stratégie Foncière

14 - Brains – 1 Rue du Plessis - Mise à disposition au profit d'Une Famille Un Toit 44 (UFUT44) d'une maison d'habitation par bail emphytéotique administratif - Approbation

Exposé

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière Habitat, Nantes Métropole a acquis sur la commune de Brains, une maison d'habitation de 81 m², cadastrée AK n°48 (ex AB n°128), sur un terrain de 81 m², sise 1 rue du Plessis, au prix de 90 000 €, par acte du 18 décembre 2013, pour le compte de la commune de Brains.

Ce bien a été confié en gestion le 13 octobre 2013 par Nantes Métropole à la commune de Brains pour la durée de la mise en réserve foncière.

La commune et Nantes Métropole ont souhaité réserver ce bien à une famille en très grande précarité en le mettant à disposition de l'association Une Famille Un Toit 44 (UFUT44). Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique de l'habitat et des actions en faveur du logement des personnes défavorisées.

Des travaux sont toutefois nécessaires pour réhabiliter la maison d'habitation en un logement T5, de 117 m², accessible aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR). Ces travaux seront réalisés et financés par

l'association avec l'appui de la métropole et de l'ANAH. La Métropole apportera également une garantie d'emprunt pour le financement de ces travaux.

Il est donc proposé de mettre ce bien à disposition de l'association UFUT44 par le biais d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 35 ans, moyennant une redevance annuelle.

Le montant des travaux étant évalué à 307 798€ TTC et devant être financé pour tout ou partie par un emprunt bancaire contracté par l'association sur une durée de 25 ans, la redevance sera modique, d'une valeur de 200 euros annuelle sur 35 ans.

La Direction de l'Immobilier de l'État a été consultée sur le montant de cette redevance le 25 mars 2022.

La convention de gestion avec la commune de Brains a été résiliée par avenant du 27 septembre 2021.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 décide de conclure, avec l'association Une Famille Un Toit 44 (UFUT44), un bail emphytéotique administratif relatif à la maison d'habitation sise 1 rue du Plessis à Brains, cadastrée section AK n°48,
- 2 décide que ce bail emphytéotique administratif aura une durée de 35 années moyennant une redevance annuelle de 200 euros.
- 3 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le bail emphytéotique administratif à intervenir.

M. Prochasson présente la délibération suivante :

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire Département Urbanisme et Habitat Service Stratégie Foncière

15 - Nantes - Chemin de la Censive du Tertre - Bail à construction avec Atlantique Habitations - Approbation

Exposé

Nantes Métropole est propriétaire d'un terrain, en nature de parking, cadastré section WW n°69p, pour environ 3380m², sis Chemin de la Censive du Tertre à Nantes.

La désaffectation et le déclassement ont pu être lancés fin avril 2022. Ceux-ci seront constatés et prononcés au plus tard mi juillet 2022 par décision.

Il est donc proposé de mettre ce bien à disposition du bailleur social Atlantique Habitations par le biais d'un bail à construction d'une durée de 20 ans, avec prorogation de 5 années supplémentaires par avenant, dans les mêmes conditions, moyennant une redevance annuelle.

Ce bail s'inscrit dans le cadre d'un projet d'habitat intercalaire avec procédé constructif hors site de type modulaire, destiné à l'accueil d'un public de réfugiés titrés et de jeunes actifs en attente d'un accès au parc de logement de droit commun.

Il s'agit d'une résidence sociale d'une centaine de places, portée par l'État et la collectivité, dont le montant de la conception et des constructions est évalué à 5 888 041€ TTC et devant être financé pour tout ou partie par un emprunt bancaire contracté par l'association sur une durée de 25 ans. La redevance sera modique, d'une valeur annuelle de 100€ sur 20 ans.

La Direction de l'Immobilier de l'État a été régulièrement sollicitée sur le montant de cette redevance le 16 mai 2022.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 décide de conclure, avec Atlantique Habitations, un bail à construction sur un terrain non bâti sis Chemin de la Censive du Tertre à Nantes, cadastré section WW n°69p pour environ 3380 m².
- 2 décide que ce bail à construction aura une durée de 20 années moyennant une redevance annuelle de 100 euros, il sera prorogeable par avenant pour 5 années supplémentaires.
- 3 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le bail à construction à intervenir.

Mme Coppey présente la délibération suivante :

Direction Générale Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité
Direction Déchets

16 - Déchets - Conteneurs enterrés et conteneurs aériens sur le territoire de Nantes Métropole - Gestion de la post-exploitation de la décharge réhabilitée de Tougas - Lancement de consultations

Exposé

1 - Travaux de génie civil pour l'implantation de conteneurs enterrés et de conteneurs aériens sur le territoire de Nantes Métropole - Lancement d'un appel d'offres ouvert

Le système Tri'Sac concerne 220 000 nantaises et nantais, soit 70 % de la population communale. À la suite de l'évaluation de ce dispositif, Nantes Métropole a décidé de changer le mode de collecte des déchets recyclables. Dans une optique d'harmonisation avec le reste du territoire, il sera proposé une solution plus simple aux habitants de la zone où le système Tri'Sac est déployé : un bac/conteneur bleu et un bac/conteneur jaune. Les changements seront mis en œuvre progressivement entre le premier semestre 2023 et la fin du premier semestre 2024.

Afin de préparer l'arrêt du dispositif Tri'Sac, Nantes Métropole doit modifier les conteneurs à déchets enterrés (collecte en apport volontaire) sur ces secteurs, afin que chaque habitant dispose d'un conteneur pour ses ordures ménagères résiduelles et d'un conteneur pour ses déchets recyclables. Certains conteneurs Tri'Sac sont implantés seuls : il n'est alors pas possible d'avoir un conteneur pour chaque catégorie de déchets. Une centaine des 750 conteneurs Tri'Sac sont concernés. Nantes Métropole doit donc analyser chacun de ces cas et ajouter un deuxième conteneur enterré à proximité immédiate lorsque cela est faisable.

Ainsi, le marché consiste en la réalisation des travaux de génie civil permettant d'ajouter un conteneur enterré pour les déchets recyclables à proximité d'un conteneur existant pour les ordures ménagères. La fourniture des conteneurs n'est pas intégrée à la présente consultation.

Ce marché sera conclu pour une durée de 48 mois ferme pour un montant estimé de 1 100 000 € HT sur la durée totale du marché.

Conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour réaliser ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe déchets en section d'investissement, opération 2021/10143, libellé « containers enterrés – développement et renouvellement. »

2 - Modification des ouvertures de conteneurs enterrés et de conteneurs aériens sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement d'un appel d'offres ouvert

Afin de préparer l'arrêt du dispositif Tri'Sac, Nantes Métropole doit modifier les conteneurs à déchets enterrés (collecte en apport volontaire) sur les secteurs concernés, afin que chaque habitant dispose d'un conteneur pour ses ordures ménagères résiduelles et d'un conteneur pour ses déchets recyclables. Pour les conteneurs devenant des contenants pour les déchets recyclables, les ouvertures existantes doivent être modifiées pour devenir des opercules pour la collecte sélective.

A cet effet, il convient de lancer une consultation comportant 6 lots distincts relatifs aux prestations suivantes : fourniture, transport et pose d'ouvertures dédiées aux déchets recyclables pour les conteneurs de marques SULO, ASTECH, MONDINI, TERCOL, VILLIGER, VCONSYST.

Les marchés conclus à l'issue de cette consultation auront une durée de 2 ans reconductibles une fois 1 an avec une date de démarrage prévue au 1^{er} novembre 2022.

Le montant total pour les 6 lots est estimé à 380 000 € HT.

Conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour réaliser ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe déchets en section de fonctionnement, chapitre 011, opération 2873, libellée « conteneurs enterrés et aériens – entretien, réparations. »

3 – Gestion de la post-exploitation de la décharge réhabilitée de Tougas (hors espaces verts et aménagements paysagers) – Exploitation de la station de prétraitement du lixiviat et exploitation du système de pompage du lixiviat, de l'extraction et du brûlage du biogaz – Lancement d'un appel d'offres ouvert

Par convention du 3 juillet 2001 conclue entre Nantes Métropole et les communes d'Indre et de Saint Herblain (propriétaires du site), Nantes Métropole assure le suivi de la dépollution de l'ancienne décharge de Tougas et le suivi réglementaire en matière de surveillance des rejets.

Pour assurer ce suivi, Nantes Métropole a recours à un marché de prestations qui porte d'une part, sur l'exploitation de la station de prétraitement du lixiviat et d'autre part, sur l'exploitation du système de pompage du lixiviat, de l'extraction et du brûlage du gaz.

Ces marchés arrivant à terme le 31 décembre 2022, il convient de lancer une nouvelle consultation avec 2 lots pour ces prestations :

- lot 1 : exploitation de la station de prétraitement du lixiviat,
- lot 2 : exploitation du système de pompage du lixiviat, de l'extraction et du brûlage du biogaz.

Le marché sera conclu pour une durée de 18 mois ferme reconductible deux fois 6 mois dans les mêmes termes à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le montant de cette consultation est estimé à 805 500 € HT soit 966 600 € TTC sur la durée totale du marché.

Conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour réaliser ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe déchets en section de fonctionnement, chapitre 011 opération 691, libellée « Gestion de Tougas (hors espaces verts) ».

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la mission de travaux de génie civil pour l'implantation de conteneurs enterrés et aériens,
- 2 autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la prestation sur la modification des ouvertures de conteneurs enterrés et aériens,

- 3 autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation de la station de prétraitement du lixiviat et de l'exploitation du système de pompage du lixiviat, de l'extraction et du brûlage du gaz,
- 4 autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- M. Salecroix présente les délibérations suivantes :

Direction générale déléguée à la Fabrique de la Ville écologique et solidaire Direction du Cycle de l'Eau Direction des Opérateurs Public de l'Eau et de L'Assainissement

17 – Assainissement – Eau potable - Programmes enveloppes – Lancement de procédures – Attribution d'un marché

Exposé

1 - Carquefou - Travaux de réhabilitation du réservoir sur Tour de la Pilardière - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une procédure adaptée

La distribution de l'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole s'appuie sur un patrimoine important de 3170 kms de réseau mais également sur 25 réservoirs stockant près de 178 000 m³ d'eau potable.

Le château d'eau de la Pilardière, situé sur la commune de Carquefou, a fait l'objet de plusieurs diagnostics qui ont montré la nécessité de procéder à la réhabilitation de cet ouvrage.

Le bureau métropolitain du 20 novembre 2020 a approuvé l'enveloppe financière prévisionnelle du programme de la réhabilitation du réservoir sur tour d'eau potable de la Pilardière pour un montant de 500 000 € HT. soit 520 000 € TTC et a autorisé le lancement de la consultation.

A l'issue de la consultation, il s'est avéré intéressant de retenir une proposition des candidats permettant de mettre en place un échafaudage de pied pour effectuer les travaux de réfection extérieure du fût de l'ouvrage. La solution retenue permettra ainsi de garantir une sécurité optimale pour la réalisation de ces travaux, la sécurité du personnel pour le travail en hauteur sur plusieurs mois et le respect des prescriptions de protections envisagées pour la préparation du support afin de mettre en œuvre les renforcements en carbone prévus sur l'ouvrage.

Par ailleurs, le contexte géopolitique récent entraîne une inflation des coûts des matières premières supérieure aux provisions évaluées jusqu'à présent et répercutées dans les offres des candidats. L'incertitude quant à la durée et l'ampleur de cette inflation des coûts au cours de l'exécution du marché implique également d'intégrer des provisions supérieures aux provisions initiales en vue de l'application des clauses de révision de prix.

Ces éléments engendrant des coûts supplémentaires, il convient de modifier le programme et de porter l'enveloppe financière prévisionnelle à 700 000€ HT, soit 840 000€ TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP044 libellée eau potable, opération 2015 n° 3533 libellée travaux ouvrage DCE.

2 - Auscultations et diagnostics des ouvrages d'assainissement visitables – Lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence

Nantes Métropole possède un patrimoine d'environ 175 km de réseaux d'assainissement semi-visitables et visitables (hauteur de l'ouvrage supérieure à 1200 mm) sur l'ensemble de son territoire. Afin d'améliorer la connaissance de celui-ci, il est nécessaire de procéder à des diagnostics particuliers et détaillés de ces ouvrages en vue de leurs réhabilitations.

Cette démarche permet de répondre aux objectifs suivants :

- déterminer l'état des infrastructures en amont de projets d'aménagement urbain (ZAC, tramway, etc.) et donner des prescriptions aux aménageurs et/ou déterminer les mesures préventives/curatives à mettre en œuvre en amont des travaux pour ne pas altérer l'état des ouvrages;
- o améliorer la priorisation des interventions sur l'ensemble des ouvrages, et proposer un programme pluriannuel de travaux.

La réalisation de ces diagnostics demande une expertise technique et des outils spécifiques d'analyses (instrumentation, géoradar, vérinage, essais divers, etc) et nécessite par conséquent de faire appel à un prestataire, et de lancer une consultation à cet effet.

La nature homogène des prestations à réaliser justifie le recours à un accord-cadre global.

L'accord-cadre, conclu à l'issue de cette consultation, prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commandes, d'une durée initiale de 2 ans, renouvelable 1 fois pour une période de 2 ans.

Il comportera un montant maximum de 1 100 000 € HT pour chaque période de 2 ans.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique, il est proposé de recourir à une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus d'une part au budget principal, sur l'AP n°104, libellé « Transition écologique, Métropole nature et résilience, grands services urbains » opération n°10070 libellée « Eaux pluviales – Travaux réhabilitation réseaux » et, d'autre part, au budget annexe Assainissement sur l'AP n°043, libellé « Eaux usées », opération n°10125 libellée « Eaux usées - Etudes patrimoine ».

3 - Réorganisation des locaux et aménagement d'un Guichet Magasin Logistique du bâtiment ateliers-magasin de l'usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adapté

Le magasin de l'usine de production d'eau potable de la Roche, géré par la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement (DOPEA) est un bâtiment de stockage de pièces et fournitures nécessaires aux équipes de maintenance, de production et de distribution d'eau potable. La configuration et l'ergonomie du magasin doivent être revues, notamment en aménageant un Guichet Magasin Logistique permettant de servir à la fois les équipes du service exploitation des installations (production d'eau potable) et celles du service distribution (réseau d'eau potable). Des aménagements sont prévus en ce sens, ainsi qu'une réhabilitation des bureaux et des vestiaires vétustes, et du local de stockage de certains matériels sensibles.

L'aspect énergétique sera traité indépendamment dans un deuxième temps de manière plus globale par le renforcement de l'isolation thermique extérieure, l'étude du remplacement du chauffage existant et la mise en place de panneaux photovoltaïques.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 767 500 € HT soit 921 000 € TTC (valeur 2021), l'enveloppe réservée aux travaux est de 633 300 € HT soit 760 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par le cabinet d'architecte Domus Architecture, titulaire du marché d'assistance économique, technique et financière pour les opérations de travaux de gros entretien, rénovation et mise aux normes des bâtiments, lot n°2 concernant les bâtiments divers.

Cette consultation comporte 9 lots distincts.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP N°044 libellée « Eau potable », opération N°2021-10123 libellée « Eau potable – BATI – Entretien durable ».

Le Bureau délibère et, à l'unanimité

- 1 approuve la modification du programme de l'opération des travaux de réhabilitation du réservoir sur Tour de la Pilardière à Carquefou, et décide de porter l'enveloppe financière de cette opération à 700 000€ HT, soit 840 000€ TTC,
- 2 approuve le programme et fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération suivante

OPERATION	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
travaux de réorganisation des locaux et d'aménagement d'un Guichet Magasin Logistique du bâtiment ateliers-magasin de l'usine de production d'eau potable de La Roche à Nantes		921 000 €

3 – autorise le lancement

- d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la réalisation des auscultations et diagnostics des ouvrages d'assainissement semi-visitables et visitables,
- d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réorganisation des locaux et aménagement d'un Guichet Magasin Logistique du bâtiment ateliers-magasin de l'usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes,
- 4 autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice, notamment à signer les marchés et accords cadre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire Direction du Cycle de l'Eau

18 - Eau - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables ou éteintes

Exposé

Nantes Métropole émet régulièrement des créances relatives aux factures de consommations d'eau à l'encontre de particuliers ou d'entreprises sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Or, certaines sommes n'ont pu être recouvrées, pour les motifs énoncés ci-dessous :

Créances irrécouvrables admises en non-valeur

Il s'agit notamment de créances temporairement irrécouvrables pour les motifs suivants :

- 1. certaines sommes sont minimes,
- 2. la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers).

Monsieur le Receveur des finances de Nantes Métropole, après avoir exercé toutes les poursuites et constaté que les sommes sont irrécouvrables, demande à Nantes Métropole de statuer sur les créances, citées en annexe afin qu'elles soient admises en non-valeur.

Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances définitivement irrécouvrables et résultent d'une décision juridique qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il s'agit notamment de créances irrécouvrables pour les motifs suivants :

- 3. dans le cas de faillite ou règlement judiciaire pour les entreprises,
- 4. dans le cas d'absence de revenus ou de biens saisissables pour les particuliers.

Monsieur le Receveur des finances de Nantes Métropole demande à Nantes Métropole de constater ces créances éteintes, précisées en annexe, afin qu'elles puissent être traitées comptablement.

La présente délibération porte sur un montant total de 287 823,10 €, concernant la période de 2006 à 2021, qui se décompose ainsi :

Sur les factures de consommation d'eau :

Part eau : 141 634,23 €
Part pollution : 24 429,75 €

Part modernisation des réseaux : 14 653,48 €

Part assainissement : 98 724,65 €.

Sur les factures d'assainissement : 8 380,99 €.

Les dépenses afférentes aux admissions en non-valeur seront imputées à l'article 6541 (233 763,15 €) et les créances éteintes à l'article 6542 (52 059,95 €) des budgets annexes de fonctionnement de l'eau et de l'assainissement.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 admet en non valeur les créances irrécouvrables détaillées en annexe pour un montant total de 233 763,15 euros, et décide d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6541 des budgets concernés.
- 2 admet en non valeur les créances éteintes détaillées en annexe pour un montant total de 52 059,95 € euros et décide d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6542 des budgets concernés.
- 3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- M. Guitton présente la délibération suivante :

Direction générale de la fabrique de la ville écologique et solidaire Direction du cycle de l'eau

19 - Approbation de la convention de partenariat entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et les membres du groupement coordonné par Loire-Atlantique Développement, dont Nantes Métropole

Exposé

Les services eau et assainissement de la métropole nantaise consomment 24 GWh/an pour l'eau potable et 32 GWh/an pour l'assainissement, ces chiffres étant stables depuis quelques années. La diminution de l'empreinte écologique par l'augmentation de la sobriété énergétique des services d'eau potable et d'assainissement est donc un axe essentiel d'amélioration.

Consciente de sa marge de progrès, la collectivité a créé en 2022 un poste d'économe de flux à la direction du cycle de l'eau, et a répondu à l'appel à projets (AAP) « SEQUOIA 3 » lancé le 9 novembre 2021 par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies à destination des bâtiments publics des collectivités, au sein du groupement constitué par Loire-Atlantique Développement (LAD) aux côtés des communes de Bouguenais, Carquefou, Géneston, Saint-Léger les Vignes, Vertou, La Montagne, La Limouzinière et de Redon Agglo.

Cet appel à projets SEQUOIA 3 vise à apporter un financement sur les coûts organisationnels en lien avec les actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités et avec des objectifs de mutualisation à l'échelle des territoires pour massifier les actions de réductions des consommations énergétiques.

Les axes de financement pour Nantes Métropole sur les équipements de production et distribution d'eau potable et d'assainissement sont les suivants :

- Réalisation d'audits énergétiques
- Réalisation d'études techniques pré-opérationnelles de rénovation énergétique
- Mise en œuvre opérationnelle de projets de rénovation énergétique avec l'engagement de missions de maîtrise d'œuvre

Le coût total des opérations pour Nantes Métropole s'élève à 143 000 €, une aide à hauteur de 90 000 € est sollicitée auprès de la FNCCR.

Cette convention arrivera à son terme au 31 décembre 2023.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 adopte la convention, annexée à la présente délibération, à conclure avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, la SPL Loire-Atlantique Développement (LAD), les communes de Bouguenais, Carquefou, Géneston, Saint-Léger les Vignes, Vertou, La Montagne, La Limouzinière et de Redon Agglo, pour la mise en œuvre du programme CEE ACTEE,
- 2 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- M. Bolo présente les délibérations suivantes :

Direction Générale Ressources Département BATII Direction de la stratégie patrimoniale

20 - Mise en sûreté des bords de l'Erdre au droit du Parc des Expositions de la Beaujoire - Mise en œuvre d'une clôture et d'un cheminement piéton - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération - autorisation de signature des marchés

Exposé

Le projet consiste à sécuriser les bords de l'Erdre sur un linéaire d'un peu plus d'un kilomètre. Il se situe le long de la rive Est, au droit du Parc des Expositions de la Beaujoire.

Actuellement, le cheminement piéton du bord de l'Erdre est régulièrement interrompu à l'occasion d'événements se tenant au Parc des Expositions où la lisibilité et la sécurité de la zone n'est pas idéale. En effet, cette situation fait l'objet de plaintes récurrentes des promeneurs parcourant les bords de l'Erdre, contraints d'emprunter de longs détours lors de ces événements. De plus, la sécurité du site occupé par l'exploitant Exponantes se trouve fragilisée dans le cadre du plan Vigipirate, notamment lors des périodes de montage et démontage où la promenade reste accessible.

C'est pourquoi, il est nécessaire de sécuriser les usages du site, en réaménageant les bords de l'Erdre tout en installant une clôture qui permettra de garantir de façon permanente la continuité de la promenade et la sécurité du Parc des Expositions.

Le projet se situant au cœur du site classé de la vallée de l'Erdre, l'aménagement paysager est pensé pour intégrer une clôture barreaudée qui se veut à la fois robuste, en acier thermolaqué gris d'1,80 m, et légère, afin d'assurer une porosité visuelle entre le cheminement public et le Parc de la Beaujoire. Sur le secteur « Beaujoire – Pelouse centrale », la clôture évolue en garde-corps et belvédère afin d'ouvrir le panorama. Les perspectives sur et depuis l'Erdre sont ainsi préservées et valorisées.

Les ambiances paysagères, tout en profitant du relief et de la végétation existante, alternent entre zones densément plantées, arborées et zones plus dégagées. La continuité écologique et le déplacement de la faune y sont garanties par des passages aménagés tous les 10 mètres. Un portillon et trois portails sont

répartis le long du linéaire afin d'assurer des accès dédiés au public et/ou à la gestion du parc.

Le cheminement piéton est aussi modifié, composé d'un mélange terre-pierres, afin de s'élargir à 2 mètres sur l'ensemble du secteur.

Les détails du projet ont ainsi été conçus pour sécuriser le site, tout en s'intégrant parfaitement dans l'environnement existant.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 549 572,35 € HT soit 659 486,82 € TTC.

Ces travaux seront décomposés en 2 lots et se dérouleront à partir d'Octobre/Novembre 2022 pour une durée estimée de 3 mois (en concertation avec le Parc des Expositions de la Beaujoire). Pendant la durée des travaux, tous les accès et les routes, notamment pour la logistique, seront maintenus. Le chantier sera bien délimité par des barrières HERAS.

Conformément aux articles R2161-2 à R2123-1-2°, une procédure adaptée a été lancée en vue de la passation des marchés de travaux.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 juin 2022, a attribué les marchés comme suit :

Lots	Sociétés	Montant marché en € HT	Montant marché en € TTC
Aménagements paysagers Hortus Maçonnerie		195 300	234 360
Clôtures ID VERDE		134 447,94	161 337,53

Il vous est proposé d'autoriser la signature des marchés avec ces entreprises.

Les crédits correspondants aux travaux de clôture le long de l'Erdre sont prévus en amélioration du patrimoine sur l'AP106, opération 2021//10171, affectation n°2021//19807//1, libellée « Mise en sûreté des bords de l'Erdre ».

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 approuve le programme de mise en sûreté des bords de l'Erde au droit du parc des expositions de la Beaujoire ;
- 2 fixe l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 549 572,35 € HT soit 659 486,82 € TTC relative aux travaux de mise en sûreté des bords de l'Erde au droit du parc des expositions de la Beaujoire ; 3 autorise la signature des marchés suivants dans le cadre des travaux de mise en sûreté des bords de

Erde au droit du parc des expositions de la Beaujoire :						
Lots	Sociétés	Montant marché en € HT	Montant marché en € TTC			
Aménagements paysagers	Hortus Maçonnerie	195 300	234 360			
Clôtures	ID VERDE	134 447,94	161 337,53			

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Direction Générale Ressources BATII

21 - Nantes – 55, Chaussée de la Madeleine (Parcelle El 259) – Immeuble « CAP OUEST » - Prise à bail auprès de la société GIBOIRE de 4 plateaux de bureaux (RDC, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} étages) pour une surface plancher totale de 2 516 m² et 33 places de stationnement

Exposé

Dans le cadre du projet du Grand Bellevue, la décision a été prise de libérer l'immeuble appartenant à la métropole rue Rebelliau, occupé par des services de la Direction du Cycle de l'Eau, afin d'apporter une solution de repli à l'automne prochain pour le bureau de poste et autres activités du quartier impactés par les travaux de la place Mendès-France.

Dans ce contexte, les partenaires immobiliers de la métropole ont été sollicités ; le Groupe GIBOIRE a proposé la location au sein de l'immeuble « CAP OUEST » d'un vaste ensemble immobilier de bureaux de 2 516 m² sur 4 niveaux (RDC, 4ème, 5ème, 6ème étages et 33 places de stationnement). Ces locaux situés à l'angle du Quai Magellan (n° 63) et de la chaussée de la Madeleine (n° 55) étaient occupés par la société BPI France qui, rejoignant d'autres locaux, a proposé par ailleurs à Nantes Métropole de conserver gratuitement certains mobiliers.

Au-delà du déménagement de l'immeuble Rebelliau, cette offre est apparue comme l'opportunité de rassembler sur un même site les équipes de la Direction du Cycle de l'Eau, réparties sur les immeubles Rebelliau, Valmy et jusqu'à très récemment sur la Cité des Congrès. Cette prise à bail préfigure également leur intégration dans un bâtiment en propriété, dont le site reste à confirmer, dans les années à venir tel que prévu à la PPI. Parallèlement, cela ouvre la possibilité de regrouper au sein de l'immeuble Valmy d'autres directions et services en cohérence avec l'organisation de la métropole mais aussi avec les enjeux de la stratégie patrimoniale visant à diminuer les différentes surfaces louées par ailleurs afin d'optimiser les coûts et services associés (accueil, ménage, gardiennage).

L'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État a été sollicité régulièrement le 18 mai 2022 sur la base des éléments suivants :

- Prise à bail dans le cadre d'un bail commercial 3/6/9 ans à compter du 1^{er} août 2022, pour un loyer total de 527 540 € HT/an,
- Loyer des locaux sur la base de 190 € HT/m²/an, soit pour les 2 516 m²: 478 040 € HT,
- Loyer des parkings à 1 500 € l'unité, soit pour 33 stationnements : 49 500 € HT,
- Charges et impôts : provision annuelle de 62 900 € HT,
- Honoraires de commercialisation arrêtés à 25 % du montant des loyers annuels, soit 131 885 € HT.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe Eau sur l'opération n° 3326, libellée « Frais activité autorité organisatrice ».

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 décide de prendre à bail commercial (3/6/9 ans) à compter du 1^{er} août 2022 auprès de la Société GIBOIRE dans l'immeuble « CAP OUEST » un ensemble immobilier de bureaux de 2 516 m² et 33 places de stationnement situé au 55, Chaussée de la Madeleine à Nantes, cadastré El 259, au prix de 527 540 € HT/an de loyer, augmenté des charges, impôts et honoraires,
- 2 accepte de reprendre une partie du mobilier proposé par la société BPI France,
- 3 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Trichet présente la délibération suivante :

Direction générale ressources

Département des ressources numérique Direction générale information et relation au citoyen

22 - Acquisition, mise en œuvre de solutions logicielles, tierce maintenance applicative et hébergement – Lancement de procédures formalisées

Exposé

1 - Acquisition et mise en œuvre d'une solution logicielle de gestion électronique du courrier (GEC) pour Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS – Lancement d'une procédure formalisée

Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS se sont engagés dans une réflexion stratégique pluriannuelle sur l'amélioration de la relation multicanale avec les usagers.

En effet, ces 3 institutions doivent apporter avec célérité des réponses de qualité aux courriers envoyés par les particuliers, les associations, les entreprises ou autres institutions. L'attention portée par tous à la procédure de traitement des sollicitations par courrier ou par mail contribue à l'image de la collectivité.

Chaque année 30 000 courriers font l'objet d'une réponse adaptée.

Le logiciel utilisé aujourd'hui par les 3 institutions au sein de la collectivité conduit à un traitement du courrier selon deux modes parallèles : le circuit numérique à travers l'outil métier et le circuit papier représenté par les parapheurs. Au-delà des process de suivi du courrier redéfinis en février 2021, les objectifs affirmés d'amélioration de la réactivité dans les réponses apportées nécessitent la mise en place d'un circuit totalement dématérialisé de type parapheur électronique courant 2023.

Le nouveau logiciel de gestion du courrier doit pouvoir s'interfacer avec l'outil dédié à la gestion de la relation usagers visant à centraliser, orienter et suivre les demandes adressées à la collectivité quel que soit le canal de contact utilisé (téléphone, mails, réseaux sociaux...).

Ce projet s'inscrit dans le strict respect du RGPD (Règlement général sur la protection des données) et de la charte de la donnée métropolitaine.

En accord avec la politique publique « numérique responsable, il est à noter que la consultation à lancer intégrera des critères visant à maîtriser l'empreinte environnementale (ex : critères environnementaux sur le matériel d'hébergement, critères d'éco-conception et d'accessibilité sur la partie logicielle,...).

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé de lancer une consultation. La nature homogène des fournitures concernées et des prestations à réaliser justifie le recours à un marché global.

Le marché conclu à l'issue de cette consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes pour une durée de 5 ans (environ 1 an pour la mise en œuvre de la solution et 4 ans pour la maintenance/évolution), non reconductible, sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 800 000 € HT. L'estimation prévisionnelle des dépenses est de 200 000 € HT en investissement et 70 000 € HT/an en fonctionnement.

Conformément aux articles R2124-1 à R21241-20 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour la réalisation de ces prestations. Les crédits correspondants sont prévus :

- en investissement sur l'AP106 « Affaires générales » opération 2021/3980 « Gestion de la relation usagers »;
- en fonctionnement au chapitre 011 opération n°3104 libellée « Maintenance des logiciels utilisateurs - mutualisé ».
- 2 Acquisition et mise en œuvre d'une solution intégrée de préparation et de suivi des assemblées de Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS Lancement d'une procédure formalisée

La gestion des assemblées, des processus de validation des projets d'actes, des publications des actes

rendus exécutoires sont aujourd'hui gérés à travers de nombreuses actions manuelles par les services de Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS qui ne disposent pas d'outil intégré de gestion.

Il convient de procéder à l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution logicielle de gestion des assemblées.

Les fonctionnalités principales attendues sont :

- la gestion des projets de délibérations et de décisions et à terme des arrêtés;
- la gestion des étapes de validation de ces projets et de disposer en temps réel d'un suivi de l'état d'avancement;
- la génération automatique des éditions réglementaires ;
- la préparation des commissions / assemblées (ordre du jour, convocation et horodatage) ;
- la gestion des séances (présences, amendements, votes, compte-rendu) ;
- la mise à disposition des élus (en mobilité, tablette ou ordinateur portable) des projets de délibération inscrits à l'ordre du jour pour chaque séance ;
- la signature électronique des actes pour l'information;
- l'envoi au contrôle de légalité (via Fast) des délibération ou décisions ;
- la publication sur le site internet de chacune des 3 institutions des actes afin de leur conférer un caractère exécutoire ;
- la publication des actes et éventuelles annexes sur l'intranet, le site internet, l'OpenData avec si possibilité une gestion de l'anonymisation des actes pour l'information de la population ;
- le déversement des actes dans une solution d'archivage électronique et la génération du registre des délibérations/des décisions ;
- l'accès à des tableaux de bord de suivi et des données statistiques.

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé de lancer une consultation. La nature homogène des fournitures concernées et des prestations à réaliser justifie le recours à un marché global.

En accord avec la politique publique « numérique responsable, il est à noter que cette consultation intégrera des critères visant à maîtriser l'empreinte environnementale (ex : critères environnementaux sur le matériel d'hébergement, critères d'éco-conception et d'accessibilité sur la partie logicielle,...).

Le marché conclu à l'issue de cette consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum de 670 000 € HT soit 804 000 € TTC. L'estimation des dépenses s'établirait à 310 000 € HT soit 372 000 € TTC en investissement et à 50 000 € HT/an soit 60 000 € TTC/an en fonctionnement.

Ces montants s'apprécient sur la durée globale du marché qui s'étalerait sur 5 années (mise en œuvre et maintenance/évolution).

Conformément aux articles R2124-1 à R21241-20 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour la réalisation de ces prestations. Les crédits correspondants sont prévus :

- en investissement (direction pilote DSG) sur AP106 « Affaires générales » opération 2021-3966 « Outils de gestion délibérations »
- en fonctionnement au chapitre 011 opération n°3104 libellée « Maintenance des logiciels utilisateurs mutualisé »

3 - Marché de tierce maintenance applicative et d'hébergement de l'intranet Nanonantes - Lancement d'une procédure formalisée

Naonantes est l'outil intranet de la collectivité en production depuis avril 2019.

Cet outil met à disposition de l'ensemble des agents un espace éditorial et un ensemble d'espaces collaboratifs dans le but de simplifier l'accès à l'information et faciliter les modes de travail hybrides et collaboratifs.

A noter que cet outil est également utilisé pour mettre à disposition des élus et des communes, notamment les dossiers préparatoires aux assemblées et aux commissions préalables.

Le marché en cours, couvrant la tierce maintenance applicative et l'hébergement de la solution, prend fin en mai 2023. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Le marché aura pour objet :

- la phase d'initialisation de la prestation,
- le maintien en conditions opérationnelles (M.C.O.),
- la maintenance annuelle de la solution Jplatform,
- l'acquisition de licences supplémentaires ou de modules complémentaires,
- la maintenance évolutive de la solution,
- la fourniture de services pour la mise en œuvre de nouveaux besoins/évolutions,
 - intégration avec d'autres composants du système d'information (messagerie, archivage, publication de documents ...)
 - déploiement de nouvelles fonctionnalités
- l'hébergement de la solution et la maintenance des environnements,
- la réversibilité de la prestation et le transfert vers une autre personne morale,
- la fourniture d'expertise et de conseil

Le marché conclu à l'issue de cette consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum de 1 500 000 € HT soit 1 800 000 € TTC.

Ces montants s'apprécient sur la durée globale du marché qui s'étalerait sur 5 années (mise en œuvre et maintenance/évolution) non renouvelable.

En accord avec la politique publique « numérique responsable, il est à noter que cette consultation intégrera des critères visant à maîtriser l'empreinte environnementale (ex : critères environnementaux sur le matériel d'hébergement, critères d'éco-conception et d'accessibilité sur la partie logicielle,...) et favorise l'inclusion pour tous.

Naonantes est une source d'information essentielle, et de plus en plus un outil de collaboration, pour les agents de nos collectivités : 63% des agents de bureau le consultent plusieurs fois par jour. La démarche d'inclusion numérique vise à ce qu'il le devienne également pour les agents de terrain.

Consultation et réaction aux actualités de nos collectivités, accès aux applications, informations RH et espaces collaboratifs constituent les usages essentiels. Ce sont près de 330 espaces collaboratifs actifs qui soutiennent la vie et l'organisation des directions, la conduite des projets et l'animation des réseaux et communautés. Naonantes est accessible à 3000 externes, et est notamment utilisé par 600 agents des communes de l'agglomération.

Conformément aux articles R2124-1 à R21241-20 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus :

- en investissement sur l'AP106 « Affaires générales » opération 2021-10094 « Entretien durable du patrimoine numérique mutualisé »
- en fonctionnement au chapitre 011 opération n° libellée « Maintenance mutualisé » et opération n°3107 libellée « Prestations de service mutualisé »

4 – Hébergement et infogérance pour des applications de Nantes Métropole et de la ville de Nantes – Lancement d'une procédure formalisée

Il est envisagé de lancer un marché d'hébergement et d'infogérance pour des applications de Nantes Métropole et de la ville de Nantes offrant notamment les services suivants :

- L'hébergement et l'infogérance d'une "usine à sites" (UàS) mettant à disposition des internautes :
 - le site institutionnel de la ville et de la métropole:
 - les sites des établissements culturels ou scientifiques (Musée d'Arts de Nantes, bibliothèques, muséum d'histoire naturelle, planétarium, musée Jules Verne, Chronographe, ...)
 - les sites à fort enjeu sur le service délivré, tels que le site de la Maison de la tranquillité publique, le portail « Nantes entreprises dans ma poche », le portail « Entreprises », Nantes Patrimonia, ...;
 - ⇒ Plus de 5,2 millions de visites annuelles cumulées et près de 20 millions de pages

vues

- L'hébergement et l'infogérance de services d'administration électronique ("eServices") représentant près de 80 démarches en ligne réparties sur 20 thématiques dont la petite enfance, l'éducation, les transports en commun, les démarches administratives, l'urbanisme, les déchets, ...
 - ⇒ Plus de 400 000 démarches annuelles, 1 million de visites et 7 millions de pages vues
- L'hébergement et l'infogérance d'un "Compte Nantes Métropole" permettant aux usagers des services des collectivités, par le biais d'une identification unique, de bénéficier en toute sécurité de certains services d'administration électronique et de certaines fonctionnalités des sites institutionnels :
 - ⇒ Plus de 133 000 comptes actifs, 1,2 million de connexions annuelles
- L'hébergement et l'infogérance d'un outil de gestion de la relation usagers (GRU) afin de suivre les demandes usagers et les réponses apportées pour les 5 canaux d'entrée (accueil physique, téléphone, courriers, internet, réseaux sociaux);
- L'hébergement et l'infogérance de toute autre application dont le besoin peut être identifié d'ici la fin du marché.

La fourniture optimale et dimensionnée de l'hébergement et de l'infogérance des services précédemment listés nécessitant impérativement :

- la mise à disposition d'une infrastructure technique et de prestations adaptées à l'évolution des besoins du pouvoir adjudicateur, permettant de garantir le niveau de services attendu 24 heures /24. 7 iours /7 :
- une supervision proactive et collaborative "24/7" de l'ensemble des infrastructures et services hébergés ;
- une sécurisation des infrastructures permettant de se prémunir des attaques connues (ransomware, déni de services, etc) ainsi qu'une étroite collaboration des deux parties pour maintenir à l'état de l'art un niveau de sécurité optimal afin de lutter contre l'évolution permanente des menaces :
- l'assurance d'une continuité des services hébergés en cas de sinistre chez le titulaire du marché ;
- une démarche partagée écoresponsable permettant de garantir une sobriété numérique et un bilan carbone raisonnable dans l'utilisation efficiente des infrastructures et services mis à disposition ;
- une collaboration de l'ensemble des parties en mode projet afin de répondre aux nouveaux enjeux numériques du mandat;
- une veille technologique et des services de conseil sur l'évolution des métiers, techniques et processus d'hébergement sécurisés en environnements physiques dédiés ou hybrides.

Cette nouvelle consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, d'une durée de 4 ans reconductible tacitement deux fois un an, dénué de montant minimum et avec un montant maximum fixé à 14 900 000 € HT sur la durée globale du marché. L'estimation annuelle des dépenses s'établit aux alentours de 900 000 € HT/an sur le périmètre des applications identifiées à ce jour et 500 000 € HT/an pour les projections de nouvelles applications et services.

La nature homogène des fournitures concernées justifie le recours à un accord-cadre global.

Conformément aux articles R2124-1 à R21241-20 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour la réalisation de ces prestations. Les crédits correspondants sont prévus :

en fonctionnement au chapitre 011 - opération 3107 « Prestations de service - mutualisé ».

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1 autorise le lancement d'une procédure formalisée pour la conclusion d'un accord-cadre monoattributaire relatif à l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution logicielle de gestion électronique du courrier (GEC) pour Nantes métropole, la Ville de Nantes et son CCAS,
- 2 autorise le lancement d'une procédure formalisée pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition et mise en œuvre d'une solution intégrée de préparation et de suivi des assemblées de Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS ;
- 3 autorise le lancement d'une procédure formalisée pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à à la Tierce Maintenance applicative et l'hébergement de l'intranet

Nanonantes.

- 4 autorise le lancement d'une procédure formalisée pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à à l'hébergement et l'infogérance pour des applications de Nantes Métropole et de la ville de Nantes.
- 5 autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer les accords-cadres, et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- M. Bolo présente les délibérations suivantes :
 - Direction générale à l'information et à la relation au citoyen

23 – Groupement de commandes entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes - Conseil et accompagnement à l'information et à la relation au citoyen – Signature du marché

Exposé

Nantes Métropole et la Ville de Nantes doivent pouvoir informer les habitants usagers et acteurs du territoire de leurs projets, leurs actions, des décisions qu'elles prennent et leurs réalisations. Elles font ainsi appel à des agences-conseil en communication pour concevoir et mettre en œuvre des actions et supports d'information.

Dans ce cadre, une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, dont la Ville de Nantes est désigné coordonnateur.

A cet effet, un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Cette consultation a été décomposée en 2 lots.

Conformément aux dispositions des articles R2162-1 à R2162-14 du Code de la commande publique, il s'agira d'accords-cadres mono attributaires avec émission de bons de commandes conclus pour une durée ferme de 4 ans, à compter de la notification.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 mai 2022 a attribué les accords-cadres suivants :

Lots n°	Intitulé du lot	Sociétés	Montants maximums annuels en € HT
1	Communication sur la thématique des transitions et du récit du projet de territoire	NOUVELLE VAGUE	1 250 000,00
2	Communication sur la thématique des proximités	Groupement CONECT composé de SCOPIC (mandataire) WILD & SLOW, LEKSI, SENSIPODE et STUDIO KATRA	1 250 000,00

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2022, chapitre 011 opération n° 689 et libellée Actions de communication.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

1 - autorise la signature des accords-cadres avec émission de bons de commandes relatifs au conseil et à l'accompagnement à l'information et à la relation au citoyen avec les sociétés suivantes dans le cadre du groupement de commande entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes :

Lots n°	Intitulé du lot	Sociétés	Montants maximums annuels en € HT
1	Communication sur la thématique des transitions et du récit du projet de territoire	NOUVELLE VAGUE	1 250 000,00
2	Communication sur la thématique des proximités	Groupement CONECT composé de SCOPIC (mandataire) WILD & SLOW, LEKSI, SENSIPODE et STUDIO KATRA	1 250 000,00

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Ressources Département Finances, Marchés et Performance Direction des Finances

24 - Créances éteintes - Budget principal, budget annexe déchets

Exposé

Le Comptable Public a transmis deux tableaux récapitulatifs de créances éteintes des exercices 2008 à 2021 accompagnés des justificatifs.

Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce l'irrecouvrabilité de la créance. Il s'agit notamment de la commission de surendettement pour les particuliers ou d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actifs pour les entreprises.

La créance éteinte constitue une charge définitive qui doit être constatée par délibération du Bureau métropolitain.

Le montant des créances éteintes transmises s'élève à la somme de 25 584,42 € pour le budget principal comme indiqué en annexe 1 et de 36 191,41 € pour le budget annexe déchets comme mentionné en annexe 2 soit un montant total de 61 775,83 €. Le détail ventilé par années, types de produits, budgets concernés figure dans les tableaux récapitulatifs joints en annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget principal, opération 2079, chapitre 65 ainsi qu'au budget annexe déchets, opération 2117, chapitre 65 de Nantes Métropole.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1. constate les créances éteintes sur les exercices 2008 à 2021 transmises par le Comptable Public, en annexe 1, d'un montant de 25 584,42 € pour le budget principal ;
- 2. constate les créances éteintes sur les exercices 2015 à 2020 transmises par le Comptable Public, en annexe 2, d'un montant de 36 191,41 € pour le budget annexe déchets ;

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Ressources Département Finances, Marchés et Performance Direction du Contrôle de gestion

25 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- la mission territoire de longévité
- le fonds de soutien et de lutte contre le sans-abrisme
- les évènements sportifs métropolitains
- l'économie et l'emploi responsable
- les solidarités métropolitaines
- le tourisme
- les grands évènements métropolitains
- la mission politique de la ville et le renouvellement urbain.
- la gouvernance et la communication
- la culture
- la santé
- l'enseignement supérieur recherche innovation
- le rayonnement et l'ouverture au monde
- l'innovation numérique
- les énergies et le climat
- l'habitat
- la biodiversité

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 3 110 739 € tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

- 1. approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants.
- 2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 - SA d'HLM Harmonie Habitat - Opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux - Emprunts auprès d'Arkéa Banque - Garanties de Nantes Métropole

Exposé

La Société Anonyme Harmonie Habitat sollicite l'intervention de Nantes Métropole pour le vote concernant les garanties d'emprunts relatives au financement des programmes d'opérations suivants :

Programme n°1: Réhabilitation de 119 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Résidence

Bellevue » située à Bouquenais.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
Prêt à taux fixe	Arkéa Banque	3 925 861 €	Offre de prêt	100 %

<u>Programme n°2</u>: Réhabilitation de 8 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Résidence Saint-Clair » située à Nantes.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
Prêt à taux fixe	Arkéa Banque	585 650 €	Offre de prêt	100 %

Les caractéristiques financières des emprunts garantis vous sont présentées en annexe.

Du fait de la garantie d'emprunts, Nantes Métropole dispose d'un droit de réservation à hauteur de 20% qu'elle propose de déléguer à la commune d'implantation de l'immeuble et fait ainsi obligation au bailleur d'informer la commune dès la livraison de l'immeuble.

Conformément à l'article R 431-59 du Code de la Construction et de l'Habitation pour chaque emprunt garanti, une convention entre Nantes Métropole et la société fixe les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie. Cette convention indique que toutes les sommes qui pourraient être versées par Nantes Métropole, au titre des garanties, ont le caractère d'avances recouvrables. Cette convention fixe enfin les modalités de remboursement desdites avances.

Vu l'article 2298 du Code Civil;

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5215-1 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu les offres de prêt figurant en annexe de la présente délibération, signées entre la SA d'HLM Harmonie Habitat l'emprunteur et Arkéa Banque, le prêteur.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

1 – <u>Programme n°1 : Réhabilitation de 119 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Résidence Bellevue » située à Bouguenais</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM Harmonie Habitat pour le remboursement d'un emprunt contracté auprès de Arkéa Banque, relatif à l'opération de réhabilitation de 119 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Résidence Bellevue » située à Bouguenais, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre prêt jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

2 – <u>Programme n°2 : Réhabilitation de 8 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Résidence Saint-Clair » située à Nantes</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM Harmonie Habitat pour le remboursement d'un emprunt contracté auprès de Arkéa Banque, relatif à l'opération de réhabilitation de 8 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Résidence Saint-Clair » située à Nantes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre prêt jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

- 3 précise que toute annulation d'agrément par l'Etat vaudra annulation de la garantie d'emprunts se rapportant à l'opération en question, sous réserve d'en informer préalablement la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou le(s) organisme(s) bancaire(s) concerné(s) et que les fonds du prêt n'aient pas été mobilisés, afin que le(s) prêteur(s) puisse(nt) prononcer la résolution du contrat de prêt.
- 4 s'engage à ce que les garanties soient accordées sur la durée totale des prêts mentionnés ci-dessus et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et à libérer ainsi les ressources suffisantes pour couvrir les charges. Les garanties portent sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- 5 s'engage à ce que Nantes Métropole se substitue à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, en renonçant au bénéfice de discussion.
- 6 approuve la convention de contre garantie à conclure avec la SA d'HLM Harmonie Habitat.
- 7 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont les annexes font partie intégrante et forment un tout indissociable et notamment à signer la convention.
- M. Prochasson présente les délibérations suivantes :
- 27 Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM CIF Coopérative Opérations de construction de logements locatifs sociaux et en accession abordable Emprunts auprès d'organismes bancaires Garanties de Nantes Métropole

Exposé

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM CIF Coopérative sollicite l'intervention de Nantes Métropole pour le vote concernant les garanties relatives aux financements des programmes suivants :

<u>Programme n°1</u>: Construction de 20 logements en PSLA, opération Botanik située Route de Carquefou, lieu-dit Le Bêle, ZAC Champ de Manoeuvre à Nantes.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PSLA	Caisse d'Epargne	3 196 778 €	Offre de prêt	100 %

<u>Programme n°2</u>: Acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, opération Villa Lisa, située 45 route de Saint Herblain à Nantes.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLUS	Caisse des Dépôts et Consignations	352 917 €		
PLUS Foncier		206 943 €		
PLAI		111 736 €	134643	100 %
PLAI Foncier		84 337 €		
Prêt Booster – Taux fixe		135 000 €		

Les caractéristiques financières des emprunts garantis vous sont présentées en annexes.

Du fait des garanties d'emprunts, Nantes Métropole dispose d'un droit de réservation à hauteur de 20% qu'elle propose de déléguer à la commune d'implantation de l'immeuble et fait ainsi obligation au bailleur d'informer la commune dès la livraison de l'immeuble.

Conformément à l'article R 431-59 du Code de la Construction et de l'Habitation pour chaque emprunt garanti, une convention entre Nantes Métropole et la société fixe les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie. Cette convention indique que toutes les sommes qui pourraient être versées par Nantes Métropole, au titre des garanties, ont le caractère d'avances recouvrables. Cette convention fixe enfin les modalités de remboursement desdites avances.

Vu l'article 2298 du Code Civil;

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5215-1 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le contrat et l'offre de prêt figurant en annexe de la présente délibération, signés entre la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM CIF Coopérative l'emprunteur, la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts et Consignations, les prêteurs.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

1 – <u>Programme n°1 : Construction de 20 logements en PSLA, opération Botanik située Route de Carquefou,</u> lieu-dit Le Bêle, ZAC Champ de Manoeuvre à Nantes

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM CIF Coopérative pour le remboursement d'un PSLA contracté auprès de la Caisse d'Epargne, relatif à l'opération de construction de 20 logements en PSLA, opération Botanik située Route de Carquefou, lieu-dit Le Bêle, ZAC Champ de Manoeuvre à Nantes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de prêt jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

2 – <u>Programme n°2 : Acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, opération VILLA LISA, située 45 route de Saint Herblain à Nantes</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM CIF Coopérative pour le remboursement de cinq lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°134643, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, opération VILLA LISA, située 45 route de Saint Herblain à Nantes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

- 3 précise que toute annulation d'agrément par l'Etat vaudra annulation des garanties d'emprunts se rapportant à l'opération en question, sous réserve d'en informer préalablement la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou le(s) organisme(s) bancaire(s) concerné(s) et que les fonds du prêt n'aient pas été mobilisés, afin que le(s) prêteur(s) puisse(nt) prononcer la résolution du contrat de prêt.
- 4 s'engage à ce que les garanties soient accordées sur la durée totale des prêts mentionnés ci-dessus et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et à libérer ainsi les ressources suffisantes pour couvrir les charges. Les garanties portent sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- 5 s'engage à ce que Nantes Métropole se substitue à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, en renonçant au bénéfice de discussion.
- 6 approuve la convention de contre garantie à conclure avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM CIF Coopérative.
- 7 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente

délibération dont les annexes font partie intégrante et forment un tout indissociable et notamment à signer la convention.

28 - SA d'HLM CDC Habitat Social – Opérations d'acquisition en VEFA de logements locatifs sociaux – Emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garanties de Nantes Métropole

Exposé

La Société Anonyme d'HLM CDC Habitat Social sollicite l'intervention de Nantes Métropole pour le vote concernant les garanties d'emprunts relatives au financement des programmes d'opérations suivantes :

<u>Programme n°1</u>: Acquisition en VEFA de 119 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Central Green » située Route de la Jonelière à Nantes.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLS PLSDD	Caisse des Dépôts et Consignations	1 727 959 €		
PLS Foncier		2 322 797 €	422052	400.0/
CPLS		1 706 238 €	132952	100 %
PHB 2.0		773 500 €		

<u>Programme n°2</u>: Acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Îlot Mercure » située avenue Lotz Cossé, Quai Dumont d'Urville, boulevard Alexandre Millerand à Nantes.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLS PLSDD	Caisse des Dépôts et Consignations	329 632 €	133195	100 %
CPLS		269 698 €	133193	100 %

<u>Programme n°3</u> : Acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Arcadia », située 7 rue de la poste aux Sorinières.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLUS	Caisse des Dépôts et Consignations	298 791 €		
PLUS Foncier		177 769 €	132950	100 %
PLAI		188 404 €		

<u>Programme n°4</u> : Acquisition en VEFA de 1 logement locatif social, opération dénommée « Demeurance » située rue Pierre Legendre / lot 1 / le clos des Chapelles à Rezé.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLUS	Caisse des Dépôts et Consignations	114 213 €	133197	100 %

Les caractéristiques financières des emprunts garantis vous sont présentées en annexe.

Du fait des garanties d'emprunts, Nantes Métropole dispose d'un droit de réservation à hauteur de 20% qu'elle propose de déléguer à la commune d'implantation de l'immeuble et fait ainsi obligation au bailleur d'informer la commune dès la livraison de l'immeuble.

Conformément à l'article R 431-59 du Code de la Construction et de l'Habitation pour chaque emprunt garanti, une convention entre Nantes Métropole et la société fixe les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie. Cette convention indique que toutes les sommes qui pourraient être versées par Nantes Métropole, au titre des garanties, ont le caractère d'avances recouvrables. Cette convention fixe enfin les modalités de remboursement desdites avances.

Vu l'article 2298 du Code Civil;

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5215-1 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ; Vu les contrats de prêt figurant en annexe de la présente délibération, signés entre la SA d'HLM CDC Habitat Social, l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêteur.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

1 – <u>Programme n°1 : Acquisition en VEFA de 119 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Central Green » située Route de la Jonelière à Nantes</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM CDC Habitat Social pour le remboursement de quatre lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation sous le contrat n°132952, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 119 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Central Green » située Route de la Jonelière à Nantes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

2 – <u>Programme n°2 : Acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Îlot Mercure » située avenue Lotz Cossé, Quai Dumont d'Urville, boulevard Alexandre Millerand à Nantes</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM CDC Habitat Social pour le remboursement de deux lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation sous le contrat n°133195, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Îlot Mercure » située avenue Lotz Cossé, Quai Dumont d'Urville, boulevard Alexandre Millerand à Nantes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

3 – <u>Programme n°3 : Acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Arcadia », située 7 rue de la poste aux Sorinières</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM CDC Habitat Social pour le remboursement de trois lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation sous le contrat n°132950, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Arcadia », située 7 rue de la poste aux Sorinières, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

4 – <u>Programme n°4 : Acquisition en VEFA de 1 logement locatif social, opération dénommée « Demeurance » située rue Pierre Legendre / lot 1 / le clos des Chapelles à Rezé.</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM CDC Habitat Social pour le remboursement d'une ligne de prêt contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation sous le contrat n°133197, relative à l'opération d'acquisition en VEFA de 1 logement locatif social, opération dénommée « Demeurance » située rue Pierre Legendre / lot 1 / le clos des chapelles à Rezé, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

- 5 précise que toute annulation d'agrément par l'Etat vaudra annulation de la garantie d'emprunts se rapportant à l'opération en question, sous réserve d'en informer préalablement la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou le(s) organisme(s) bancaire(s) concerné(s) et que les fonds du prêt n'aient pas été mobilisés, afin que le(s) prêteur(s) puisse(nt) prononcer la résolution du contrat de prêt.
- 6 s'engage à ce que les garanties soient accordées sur la durée totale du prêt mentionné ci-dessus et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et à libérer ainsi les ressources suffisantes pour couvrir les charges. Les garanties portent sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- 7 s'engage à ce que Nantes Métropole se substitue à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, en renonçant au bénéfice de discussion.
- 8 approuve la convention de contre garantie à conclure avec la SA d'HLM CDC Habitat Social.
- 9 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont les annexes font partie intégrante et forment un tout indissociable et notamment à signer la convention.

29 - SA d'HLM La Nantaise d'Habitations – Opérations de construction et d'acquisition en VEFA de logements locatifs sociaux – Emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garanties de Nantes Métropole

Exposé

La Société Anonyme d'HLM La Nantaise d'Habitations sollicite l'intervention de Nantes Métropole pour le vote concernant les garanties relatives au financement des programmes d'opérations suivantes :

<u>Programme n°1</u>: Acquisition en VEFA de 24 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Avenue du Moulin » située Avenue du Moulin à Bouaye.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PHB	Caisse des Dépôts et Consignations	156 000 €	133513	100 %

<u>Programme n°2</u> : Acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Clos Virens » située 1 à 17 allée Semper Virens à Carquefou

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLUS	Caisse des Dépôts et Consignations	58 500 €	133514	100 %

<u>Programme n°3</u>: Construction de 30 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Clos de la Marchandière » située 4 allée du Râle des Genêts à Mauves sur Loire.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLUS	Caisse des Dépôts	1 128 000 €	132655	100 %

PLUS Foncier		725 000 €
PLAI	et Consignations	544 000 €
PLAI Foncier	et Consignations	380 000 €
Prêt Booster		450 000 €

<u>Programme n°4</u> : Acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux, opération dénommée « L'Exception » située 41 rue des Dervallières à Nantes

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLS	Caisse des Dépôts et Consignations	183 000 €	131814	100 %
CPLS		132 300 €	131014	100 %

<u>Programme n°5</u> : Acquisition en VEFA de 23 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Orchestra » située 25 rue de l'Ouche Buron à Nantes

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLS	Caisse des Dépôts et Consignations	650 815 €	134428	100 %
CPLS		532 485 €	134426	100 %

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLUS		230 000 €		
PLUS Foncier	Caisse des Dépôts et Consignations	155 000 €	400404	400.0/
PLAI		133 000 €	122424	100 %
PLAI Foncier		102 000 €		

 $\frac{Programme\ n°7}{C}:\ Acquisition\ en\ VEFA\ de\ 2\ logements\ locatifs\ sociaux,\ opération\ dénommée\ «\ La\ Gabardière\ »\ située\ 37\ rue\ de\ La\ Gabardière\ à\ Rezé$

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLUS	Caisse des Dépôts et Consignations	52 000 €	40.4505	400.9/
PLUS Foncier		59 000 €		
PLAI		60 000 €	134585	100 %
PLAI Foncier		59 000 €		

Prêt Booster	30 000 €		
--------------	----------	--	--

<u>Programme n°8</u> : Acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Hauts de Romanet » située 6-8-10 rue de Saint Nazaire à Saint-Herblain

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLS		284 000 €		
PLS Foncier	Caisse des Dépôts et Consignations	385 000 €	133440	100 %
CPLS		402 000 €		

<u>Programme n°9</u> : Acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Villa Anna » située rue du Général Zimmer à Saint-Herblain

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLS		187 660 €		
PLS Foncier	Caisse des Dépôts et Consignations	220 000 €	121057	100 %
CPLS	et Consignations	156 340 €		

<u>Programme n°10</u> : Acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Terrasses de Clem » située rue de la Bougrière à Sainte-Luce sur Loire

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
РНВ	Caisse des Dépôts et Consignations	104 000 €	133518	100 %

<u>Programme n°11</u> : Acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Terrasses de Louis » située 4 rue du Pavillon à Sainte-Luce sur Loire

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
РНВ	Caisse des Dépôts et Consignations	104 000 €	133515	100 %

<u>Programme n°12</u>: Acquisition en VEFA de 22 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Hauts de Brimberne » située Route de Brimberne et 1 à 4, Allée des Pâquerettes à Sautron

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLUS		721 000 €		
PLUS Foncier		600 000 €		
PLAI	Caisse des Dépôts et Consignations	255 000 €	132900	100 %
PLAI Foncier		245 000 €		
РНВ		143 000 €		

<u>Programme n°13</u> : Construction de 12 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Résidence la Rivière » située 36 à 40 rue de Bretagne à Sautron

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie	
PLUS		718 000 €			
PLUS Foncier	Caisse des Dépôts	Caisse des Dépôts 460 000 € 132951	122051	100 %	
PLAI	et Consignations	244 000 €	132951	100 %	
PLAI Foncier		200 000 €			

<u>Programme n°14</u> : Construction de 27 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Villa Canopée » située 34 rue du 11 novembre 1918 à Vertou

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie	
PLUS		1 278 000 €			
PLUS Foncier	Caisse des Dépôts	Caisse des Dépôts	620 000 €	122274	100 %
PLAI	et Consignations	622 000 €	132371	100 %	
PLAI Foncier		340 000 €			

Les caractéristiques financières des emprunts garantis vous sont présentées en annexes.

Du fait des garanties d'emprunts, Nantes Métropole dispose d'un droit de réservation à hauteur de 20% qu'elle propose de déléguer à la commune d'implantation de l'immeuble et fait ainsi obligation au bailleur d'informer la commune dès la livraison de l'immeuble.

Conformément à l'article R 431-59 du Code de la Construction et de l'Habitation pour chaque emprunt garanti, une convention entre Nantes Métropole et la société fixe les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie. Cette convention indique que toutes les sommes qui pourraient être versées par Nantes Métropole, au titre des garanties, ont le caractère d'avances recouvrables. Cette convention fixe enfin les modalités de remboursement desdites avances.

Vu l'article 2298 du Code Civil;

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5215-1 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu les contrats de prêt figurant en annexe de la présente délibération, signés entre la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêteur.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

1 – <u>Programme n°1: Acquisition en VEFA de 24 logements locatifs sociaux, opération dénommée «</u> Avenue du Moulin » située Avenue du Moulin à Bouaye

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement d'une ligne de prêt contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°133513, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 24 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Avenue du Moulin » située Avenue du Moulin à Bouaye, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

2 – <u>Programme n°2</u>: Acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Clos Virens » située 1 à 17 allée Semper Virens à Carquefou

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement d'une ligne de prêt contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°133514, relative à l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Clos Virens » située 1 à 17 allée Semper Virens à Carquefou, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

3 – <u>Programme n°3</u>: Construction de 30 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Clos de la Marchandière » située 4 allée du Râle des Genêts à Mauves sur Loire

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement de cinq lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°132655, relatives à l'opération de construction de 30 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Clos de la Marchandière » située 4 allée du Râle des Genêts à Mauves sur Loire, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

4 – <u>Programme n°4 : Acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux, opération dénommée « L'Exception » située 41 rue des Dervallières à Nantes</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement de deux lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°131814, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux, opération dénommée « L'Exception » située 41 rue des Dervallières à Nantes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

5 – <u>Programme n°5 : Acquisition en VEFA de 23 logements locatifs sociaux, opération dénommée «</u> Orchestra » située 25 rue de l'Ouche Buron à Nantes

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le

remboursement de deux lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°134428, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 23 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Orchestra » située 25 rue de l'Ouche Buron à Nantes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

6 – <u>Programme n°6 : Acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Ecrin</u> Nature » située 2 impasse Phaeton à Orvault

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement de quatre lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°122424, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Ecrin Nature » située 2 impasse Phaeton à Orvault, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

7 – <u>Programme n°7 : Acquisition en VEFA de 2 logements locatifs sociaux, opération dénommée « La Gabardière » située 37 rue de La Gabardière à Rezé</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement de cinq lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°134585, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 2 logements locatifs sociaux, opération dénommée « La Gabardière » située 37 rue de La Gabardière à Rezé, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

8 – <u>Programme n°8 : Acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Hauts de Romanet » située 6-8-10 rue de Saint Nazaire à Saint-Herblain</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement de trois lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°133440, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Hauts de Romanet » située 6-8-10 rue de Saint Nazaire à Saint-Herblain, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

9 – <u>Programme n°9 : Acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Villa</u> Anna » située rue du Général Zimmer à Saint-Herblain

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement de trois lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°121057, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Villa Anna » située rue du Général Zimmer à Saint-Herblain, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

10 – <u>Programme n°10 : Acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Terrasses de Clem » située rue de la Bougrière à Sainte-Luce sur Loire</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement d'une ligne de prêt contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°133518, relative à l'opération d'acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Terrasses de Clem » située rue de la Bougrière à Sainte-Luce sur Loire, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

11 – <u>Programme n°11 : Acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les</u> Terrasses de Louis » située 4 rue du Pavillon à Sainte-Luce sur Loire

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement d'une ligne de prêt contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le

contrat n°133515, relative à l'opération d'acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Terrasses de Louis » située 4 rue du Pavillon à Sainte-Luce sur Loire, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

12 – <u>Programme n°12 : Acquisition en VEFA de 22 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Hauts de Brimberne » située Route de Brimberne et 1 à 4, Allée des Pâquerettes à Sautron</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement de cinq lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°132900, relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 22 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Les Hauts de Brimberne » située Route de Brimberne et 1 à 4, Allée des Pâquerettes à Sautron, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

13 – <u>Programme n°13 : Construction de 12 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Résidence la Rivière » située 36 à 40 rue de Bretagne à Sautron</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement de quatre lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°132951, relatives à l'opération de construction de 12 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Résidence la Rivière » située 36 à 40 rue de Bretagne à Sautron, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

14 – <u>Programme n°14 : Construction de 27 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Villa Canopée » située 34 rue du 11 novembre 1918 à Vertou</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour le remboursement de quatre lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°132371, relatives à l'opération Construction de 27 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Villa Canopée » située 34 rue du 11 novembre 1918 à Vertou, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

- 15 précise que toute annulation d'agrément par l'Etat vaudra annulation des garanties d'emprunts se rapportant à l'opération en question, sous réserve d'en informer préalablement la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou le(s) organisme(s) bancaire(s) concerné(s) et que les fonds du prêt n'aient pas été mobilisés, afin que le(s) prêteur(s) puisse(nt) prononcer la résolution du contrat de prêt.
- 16 s'engage à ce que les garanties soient accordées sur la durée totale des prêts mentionnés ci-dessus et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et à libérer ainsi les ressources suffisantes pour couvrir les charges. Les garanties portent sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- 17 s'engage à ce que Nantes Métropole se substitue à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, en renonçant au bénéfice de discussion.
- 18 approuve la convention de contre garantie à conclure avec la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations.
- 19 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont les annexes font partie intégrante et forment un tout indissociable et notamment à signer la convention.

30 - Office Public de l'Habitat de Loire-Atlantique – Opération de construction de logements locatifs sociaux – Emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie de Nantes Métropole

Exposé

L'Office Public de l'Habitat de Loire-Atlantique sollicite l'intervention de Nantes Métropole pour le vote concernant la garantie d'emprunts relative au financement du programme d'opération de construction de 4 logements locatifs sociaux, opération dénommée « La Noue Verrière » située la noue Verrière à La Chapelle-sur-Erdre.

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PLUS		147 094 €		
PLUS Foncier		57 907 €		
PLAI	Caisse des Dépôts et Consignations	30 625 €	134752	100%
PLAI Foncier		15 159 €		
PHB		26 000 €		

Les caractéristiques financières des emprunts garantis vous sont présentées en annexe.

Du fait de la garantie des emprunts, Nantes Métropole dispose d'un droit de réservation à hauteur de 20% qu'elle propose de déléguer à la commune d'implantation de l'immeuble et fait ainsi obligation au bailleur d'informer la commune dès la livraison de l'immeuble.

Conformément à l'article R 431-59 du Code de la Construction et de l'Habitation pour chaque emprunt garanti, une convention entre Nantes Métropole et la société fixe les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie. Cette convention indique que toutes les sommes qui pourraient être versées par Nantes Métropole, au titre des garanties, ont le caractère d'avances recouvrables. Cette convention fixe enfin les modalités de remboursement desdites avances.

Vu l'article 2298 du Code Civil;

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5215-1 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le contrat de prêt figurant en annexe de la présente délibération, signé entre l'Office Public de l'Habitat de Loire-Atlantique, l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêteur.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

1 – <u>Construction de 4 logements locatifs sociaux, opération dénommée « La Noue Verrière » située la noue Verrière à La Chapelle-sur-Erdre</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à l'Office Public de l'Habitat de Loire-Atlantique pour le remboursement de cinq lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°134752, relatives à l'opération de construction de 4 logements locatifs sociaux, opération dénommée « La Noue Verrière » située la noue Verrière à La Chapelle-sur-Erdre, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

2 - précise que toute annulation d'agrément par l'Etat vaudra annulation des garanties d'emprunts se rapportant à l'opération en question, sous réserve d'en informer préalablement la Caisse des Dépôts et

Consignations et/ou le(s) organisme(s) bancaire(s) concerné(s) et que les fonds du prêt n'aient pas été mobilisés, afin que le(s) prêteur(s) puisse(nt) prononcer la résolution du contrat de prêt.

- 3 s'engage à ce que la garantie soit accordée sur la durée totale des prêts mentionnés ci-dessus et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et à libérer ainsi les ressources suffisantes pour couvrir les charges. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- 4 s'engage à ce que Nantes Métropole se substitue à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, en renonçant au bénéfice de discussion.
- 5 approuve la convention de contre garantie à conclure avec l'Office Public de l'Habitat de Loire-Atlantique.
- 6 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont les annexes font partie intégrante et forment un tout indissociable et notamment à signer la convention.

31 - SA d'HLM Atlantique Habitations – Opérations d'acquisition en VEFA et de réhabilitation de logements locatifs sociaux – Emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garanties de Nantes Métropole

Exposé

La Société Anonyme d'HLM Atlantique Habitations sollicite l'intervention de Nantes Métropole pour le vote concernant les garanties relatives au financement des programmes d'opérations suivantes :

<u>Programme n°1</u>: Réhabilitation de 86 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Joncours », située 2,4,6,8 rue JB Delambre à Nantes

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie
PAM Taux fixe	Caisse des Dépôts et Consignations	516 000 €	134445	100 %

<u>Programme n°2</u> : Réhabilitation de 46 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Moulin du Bois Energie Srpongs » située à St Herblain

Prêt	Banque	Montant emprunté	N° de contrat de prêt	Taux de couverture de la garantie	
Emprunt bancaire classique	Banque Postale	3 239 700 €	LBP-00015285	100 %	

Les caractéristiques financières des emprunts garantis vous sont présentées en annexes.

Du fait des garanties d'emprunts, Nantes Métropole dispose d'un droit de réservation à hauteur de 20% qu'elle propose de déléguer à la commune d'implantation de l'immeuble et fait ainsi obligation au bailleur d'informer la commune dès la livraison de l'immeuble.

Conformément à l'article R 431-59 du Code de la Construction et de l'Habitation pour chaque emprunt garanti, une convention entre Nantes Métropole et la société fixe les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie. Cette convention indique que toutes les sommes qui pourraient être versées par Nantes

Métropole, au titre des garanties, ont le caractère d'avances recouvrables. Cette convention fixe enfin les modalités de remboursement desdites avances.

Vu l'article 2298 du Code Civil;

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5215-1 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu les contrats de prêt figurant en annexe de la présente délibération, signés entre la SA d'HLM Atlantique Habitations l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêteur.

Le Bureau délibère et, à l'unanimité,

1 – <u>Programme n°1 : Réhabilitation de 86 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Joncours » située 2,4,6,8 rue JB Delambre à Nantes</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM Atlantique Habitations pour le remboursement d'une ligne de prêt contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrat n°134445, relatives à l'opération de réhabilitation de 86 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Joncours », située 2,4,6,8 rue JB Delambre à Nantes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

2 – <u>Programme n°2 : Réhabilitation de 46 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Moulin du Bois Energie Srpongs » située à St Herblain</u>

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d'HLM Atlantique Habitations pour le remboursement d'une ligne de prêt contractée auprès de la Banque Postale sous le contrat n°LBP-00015285, relative à l'opération de réhabilitation de 46 logements locatifs sociaux, opération dénommée « Moulin du Bois Energie Srpongs » située à St Herblain, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

- 3 précise que toute annulation d'agrément par l'Etat vaudra annulation des garanties d'emprunts se rapportant à l'opération en question, sous réserve d'en informer préalablement la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou le(s) organisme(s) bancaire(s) concerné(s) et que les fonds du prêt n'aient pas été mobilisés, afin que le(s) prêteur(s) puisse(nt) prononcer la résolution du contrat de prêt.
- 4 s'engage à ce que les garanties soient accordées sur la durée totale des prêts mentionnés ci-dessus et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et à libérer ainsi les ressources suffisantes pour couvrir les charges. Les garanties portent sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- 5 s'engage à ce que Nantes Métropole se substitue à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, en renonçant au bénéfice de discussion.
- 6 approuve la convention de contre garantie à conclure avec la SA d'HLM Atlantique Habitations.
- 7 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont les annexes font partie intégrante et forment un tout indissociable et notamment à signer la convention.

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant total demandé en 2022 par l'organisme	Montant proposé au vote	Rappel Montant 2021	Rappel Montant 2020	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
GRANDS EVENEMENTS METROPOLITAINS	LIEU UNIQUE	140 000	130 000			Le Lieu Unique et l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) organisent les Géopolitiques de Nantes les 23 et 24 septembre 2022 (10ème édition). Chaque année, environ 6 000 personnes viennent assister aux tables rondes et aux conférences autour des enjeux géopolitiques contemporains, animées par des chercheurs, journalistes, experts, personnalités du monde politique de renommées nationales, voire internationales. Une vingtaine de tables rondes et de débats se déroulent aux quatre coins du LU. Gratuit et accessible, en sortant du format très académique du colloque, les Géopolitiques de Nantes sont un rendez-vous incontournable du débat d'idées à Nantes. Il est proposé de soutenir l'association dans l'organisation de cet événement en 2022.	Convention 2022 ANNEXE 1	3554
ENERGIE CLIMAT	Association La Turbine	4 000	4 000			Evenement en 2022. L'association La Turbine organise le 17 septembre 2022 la deuxième édition du festival UTOPIE : POINT ZÉRO, consacré aux arts, aux sciences et à l'écologie. Ce festival aura lieu à Bouguenais, au Lieu Utile. Ce moment d'inspiration et de mise en mouvement pour créer un futur désirable rencontre les orientations de la politique publique énergie climat qui vise notamment à nourrir de nouveaux imaginaires autour des questions de transition écologique.		3395
SANTE	Association Acoucité	45 000	45 000			Acoucité, association créée en 1996, est spécialiste de l'environnement sonore urbain et notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports. Elle mène des projets permettant d'acquérir une connaissance fine du volet bruit et de suivre l'efficacité des politiques publiques sur les niveaux sonores urbains par le biais de réseau de mesure, d'enquêtes, d'études acoustiques. Ces actions convergent avec des objectifs inscrits dans plusieurs politiques publiques de la métropole (mobilité, environnement favorable à la santé).	Convention 2022- 2024	50004
CULTURE	Association Kardinal	20 000	20 000			La métropole propose de soutenir le développement de coopérations artistiques musicales entre Nantes et le Québec, en accompagnant des artistes nantais.es et canadien.ne.s à l'export, sur les deux territoires respectifs, et développer un travail collaboratif sur un volet pédagogique et culturel.		3616
CULTURE	Association Arkham sur Loire	2 000	2 000	5 000	5 000	Régularisation 2022 de la subvention dans le cadre du fonds franco-québecois pour la coopération décentralisée (FFQCD) 2021- 2022	non	3616
CULTURE	Réseau On the move	7 000	7 000			Conventionnement avec le réseau on the move pour travailler sur les enjeux de mobilité artistique internationale, organiser des sessions d'informations à destination des acteur.trices culturel.les	Convention 2022 ANNEXE 4	3616
CULTURE	Association C.R.C – Compagnie Yvann Alexandre	15 000	15 000	15 000	10 000	Projet soutenu dans le cadre du fonds franco-québecois pour la coopération décentralisée (FFQC 2021-2022, contribuant à la coopération culturelle entre Nantes et le Québec.	Convention 2022	3616
CULTURE	Association C.R.C – Compagnie Yvann Alexandre	13 000	13 000	12 000	17 500	Reversement de crédits reçus du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre du fonds franco-québecois pour la coopération décentralisée (FQCD) 2021-2022.	ANNEXE 5	3616
CULTURE	Association Arkham sur Loire	5 000	5 000	5 000	5 000	Projet soutenu dans le cadre du fonds franco-québecois pour la coopération décentralisée (FQC 2021-2022, contribuant à la coopération culturelle entre Nantes et le Québec.	non	3616
CULTURE	Association Arkham sur Loire	9 000	9 000	7 000	10 000	Reversement de crédits reçus du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre du fonds franco-québecois pour la coopération décentralisée (FFQCD) 2021-2022.	non	3616
CULTURE	Fondation territoriale en Loire-Atlantique	8 000	8 000			L'action de la Fondation Territoriale en Loire-Atlantique s'inscrit dans les objectifs de la Mission Mécénat de Nantes métropole, elle propose d'agir contre toute forme d'inégalités sociale, sociétale et environnementale au sein du territoire et pour l'égalité des chances dans l'éducation et l'emploi dans les territoires défavorisés ; la fondation agit également contre toute forme de violence (scolaire, au travail, sociale, sexuelle) avec une thématique transversale : la transition écologique. Il est proposé d'accorder une subvention de 16 000 € pour soutenir cette fondation qui répond à des besoins exprimés par les acteurs, repartie de la façon suivante : 8 000 € au titre de l'Economie Sociale et Solidaire (programme 2239 8 000 € au titre de l'Economie Sociale et Solidaire (programme 2239 8 000 € au titre de l'accorder de la Métropole est complété par une subvention de 8000 € au titre de la Nantes.	Convention 2022 ANNEXE 6	2223 – 3616
HABITAT	CREHA	33 600	33 600	33 600	33 600	Une subvention d'un montant de 33 600 € est accordée à l'Association CREHA Ouest pour soutenir son fonctionnement. Elle assure en effet la gestion et l'animation du fichier départemental de la demande de logements sociaux sur le territoire de Nantes Métropole ainsi que l'hébergement de l'application informatique.		2015-397
SOLIDARITES METROPOLITAINES	SOLIDARITES INTERNATIONAL	154 500	154 500	150 200		Dans le cadre de la politique de résorption des lieux de vie indignes sur le territoire, action visant à améliorer les conditions de vie des publics précaires dans les campements et garantir l'accès à un droit et besoin fondamental : l'eau potable. Intervention dans la continuité des interventions de 2020 puis 2021, en lien étroit avec les services techniques et opérateurs de l'eau de Nantes Métropole, pour garantir un accès décent et salubre à l'eau potable sur 25 campements dans les communes de Nantes, Saint-Herblain, Orvault, Bouguenais, Sainte-Luce, La Chapelle-sur-Erdre et Carquefou.	Convention 2022	3185
SOLIDARITES METROPOLITAINES	LES FORGES	152 600	45 000	152 500	76 755	Poursuite du soutien à l'association Les Forges qui met en oeuvre des actions de médiation en santé sur les terrains d'insertion temporaires et bidonvilles métropolitains. L'objectif est de répondre aux attentes des personnes concernées et d'y déployer la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté. Avec la fin du plan pauvreté, l'association ne bénéficie plus des financements de l'État associés (soit 50 % des 152 520 € en 2021) et recherche d'autres soutiens pour garantir la poursuite de l'action à la même échelle. La subvention complète le montant attribué lors du bureau du 4 mars 2022, portant le total attribué à 121 260 euros pour 2022.	Convention 2022 ANNEXE 9	3185
MISSION TERRITOIRE DE LONGEVITE	CCAS d'Orvault - CLIC Orvault – La Chapelle sur Erdre	64 287	64 287	64 287	64 287		Convention en ANNEXE 11	3749

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant total demandé en 2022 par l'organisme	Montant proposé au vote	Rappel Montant 2021	Rappel Montant 2020	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
MISSION TERRITOIRE DE LONGEVITE	CCAS de Saint- Herblain - CLIC Indre St Herblain	78 713	66 996	66 996	66 996		Convention en ANNEXE 12	3749
MISSION TERRITOIRE DE LONGEVITE	CCAS de Bouguenais – CLIC Loire-Acheneau	63 666	63 666	63 666	63 666	Nantes Métropole coordonne les 8 CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) situés sur son territoire et assure	Convention en ANNEXE 13	3749
MISSION TERRITOIRE DE LONGEVITE	CCAS de Carquefou CLIC Intercommunal Loire et Erdre	61 485	61 485	61 485		également le subventionnement de ces centres. Pour rappel, les CLIC sont des lieux d'accueil, d'information, d'accompagnement et de coordination des acteurs autour des personnes âgées. Ils sont ouverts aux personnes de 60 ans et plus et à leur entourage ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.	Convention en ANNEXE 14	3749
MISSION TERRITOIRE DE LONGEVITE	CCAS de Couëron - CLIC Couëron- Sautron	53 980	53 980	53 980		En 2020, les critères de financement ont évolué et la subvention globale a augmenté de plus de 100 000 €, soit un total de 663 029 € pour l'ensemble des CLIC. Ce niveau de subvention a été reconduit en 2021 et il est proposé de le maintenir en 2022. Un travail de conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens est en cours afin d'accompagner les CLIC de 2023 à 2026.	Convention en ANNEXE 15	3749
MISSION TERRITOIRE DE LONGEVITE	CCAS de Rezé - CLIC Les Sorinières- Rezé	70 931	70 931	70 931	70 931		Convention en ANNEXE 16	3749
MISSION TERRITOIRE DE	CLIC Villes Vill'Ages	78 574	78 574	78 574	78 574		Convention en ANNEXE 17	3749
LONGEVITE MISSION TERRITOIRE DE LONGEVITE	CCAS de Nantes – CLIC Nantes Entour'Age	203 110	203 110	203 110	203 110		Convention en ANNEXE 18	3749
FONDS DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME	Commune de SAINTE- LUCE-SUR-LOIRE	74 652 €	74 652			Le projet d'extension et de réhabilitation du terrain d'insertion temporaire visant la résorption des bidonvilles de la commune de Sainte-Luce-sur-Loire présente un caractère d'intérêt public local. La subvention en investissement a pour objectif de soutenir la Commune dans l'achat de 4 nouveaux mobile-homes et dans la rénovation des systèmes électriques et de raccordement des eaux usées du même terrain d'insertion.	Convention en ANNEXE 19	10280
FONDS DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME	Commune d'INDRE	12 325 €	12 325			Colocation - Le projet de mise à l'abri de mineurs non accompagnés en recours de la commune d'Indre présente un caractère d'intérêt public local. La subvention en investissement a pour objectif de soutenir la Commune dans le financement de la rénovation de logement ainsi que dans l'achat du mobilier pour équiper ces logements.	Convention en	10280
FONDS DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME	Commune d'INDRE	47 940 €	47 940			Colocation accompagnée - Le projet de mise à l'abri de mineurs non accompagnés en recours de la commune d'Indre présente un caractère d'intérêt public local. La subvention en fonctionnement a pour objectif de soutenir la Commune dans le financement de l'accompagnement social et la gestion globale du dispositif.	ANNEXE 20	5063
FONDS DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME	Commune d'INDRE	9 350 €	9 350			Colocation accompagnée - Le projet de mise à l'abri de migrants de la commune d'Indre présente un caractère d'intérêt public local.La subvention en investissement a pour objectif de soutenir la Commune dans le financement de la rénovation de logement ainsi que dans l'achat du mobilier pour équiper ces logements.	Convention en	10280
FONDS DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME	Commune d'INDRE	9 690 €	9 690			Colocation accompagnée - Le projet de mise à l'abri de migrants de la commune d'Indre présente un caractère d'intérêt public local. La subvention en fonctionnement a pour objectif de soutenir la Commune dans le financement de l'accompagnement social et la gestion globale du dispositif.	ANNEXE 21	5063
FONDS DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME	Commune de BOUGUENAIS	231 381 €	231 381	73 573 €		Accueil de migrants d'Europe de l'Est - Le projet de terrain temporaire dit « terrain sas » de la Commune de Bouguenais présente un caractère public local. La subvention en fonctionnement a pour objectif de soutenir la Commune dans le financement de la location de sanitaire et dans le financement de l'accompagnement social et la gestion globale du dispositif.	Convention en ANNEXE 22	5063
FONDS DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME	Commune de REZE	84 300 €	84 300	100 000 €		Colocation accompagnée - Le projet de mise à l'abri de jeunes migrants et demandeurs d'asile de la commune de Rezé présente un caractère d'intérêt public local. La subvention en fonctionnement a pour objectif de soutenir la Commune dans le financement de l'accompagnement social et la gestion globale du dispositif.	Convention en ANNEXE 23	5063
FONDS DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME	Commune de REZE	55 750 €	55 750	80 000 €		Logements temporaires Migrants d'Europe de l'Est - Le projet de logements temporaires dits « logements sas » de la Commune de Rezé présente un caractère d'intérêt public local. La subvention de fonctionnement a pour objectif de soutenir la Commune dans le financement de l'accompagnement social et la gestion globale du dispositif.	Convention en ANNEXE 24	5063
FONDS DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME	Commune de NANTES	48 000 €	48 000			Colocation accompagnée - Le projet de mise à l'abri de jeunes femmes vulnérables de la commune de Nantes présente un caractère d'intérêt public local. La subvention en investissement a pour objectif de soutenir la Commune dans le financement de la rénovation de logements ainsi que dans l'achat du mobilier pour équiper ces logements.	Convention en	10280
FONDS DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME	Commune de NANTES	25 000 €	25 000			Colocation accompagnée - Le projet de mise à l'abri de jeunes femmes vulnérables de la commune de Nantes présente un caractère d'intérêt public local. La subvention de fonctionnement a pour objectif de soutenir la Commune dans le financement de l'accompagnement social et la gestion globale du dispositif.	ANNEXE 25	5063

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant total demandé en 2022 par l'organisme	Montant proposé au vote	Rappel Montant 2021	Rappel Montant 2020	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	COLLECTIF PLAISANCE	3 000	3 000			Le collectif Plaisance via son action « numérique au quotidien » participe à l'échelle du quartier de Plaisance à la réduction des inégalités concernant l'accès au numérique pour tous et notamment pour les publics vulnérables. Par la mise à disposition d'un espace numérique et d'un accompagnement adapté, l'action permet d'accompagner les habitants du quartier à la numérisation de la vie quotidienne, faciliter l'accès à l'outil informatique pour tous et participer à la lutte contre le non recours et l'accès aux droits pour tous. La démarche de la collectivité entend accompagner l'appropriation du numérique par tous en soutenant la médiation numérique. L'association agit en ce sens.	non	510
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Projet solidaires dans la cité	2 000	2 000	2 000		L'association Projets Solidaires Dans la Cité poursuit son projet d'accompagnement individuel à la maîtrise des outils informatiques (ordinateur, tablette, téléphone) au Port Boyer et sur Ranzay. Elle propose ainsi des permanences hebdomadaires dans les deux quartiers. L'association accompagne sur les différents usages informatiques à visée administrative (CAF, CPAM, Impôts,). Elle apporte également des conseils sur l'achat de matériel ainsi que sur les abonnements téléphoniques et internet. La démarche de la collectivité entend accompagner l'appropriation du numérique par tous en soutenant la médiation numérique. L'association agit en ce sens par la formation des publics nantais et métropolitains.	non	510
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	ALIS 44	8 000	8 000	8 000		ALIS 44 récupère, trie et teste du matériel informatique (déchétisation organisée) puis le reconditionne, installe et déploie des logiciels libres et le distribue auprès de personnes à faibles ressources et des associations. Elle anime également des ateliers d'initiation aux outils informatiques, d'alphabétisation au numérique et d'accès aux démarches sur les quartiers de Bottière, Nantes Nord et Clos Toreau. La collectivité entend accompagner l'appropriation du numérique par tous en soutenant la médiation numérique.	non	510
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	NAGA	3 000	3 000	-		L'association Nâga distribue des ordinateurs et anime des groupes d'entraide informatique sur les quartiers de Château à Rezé et au Breil à Nantes. Cette action comprend la fourniture d'ordinateurs reconditionnés et l'accompagnement des bénéficiaires dans le cadre des groupes d'entraide informatique qui sont également accessible aux personnes équipés d'un matériel informatique. Les personnes équipées peuvent y apprendre divers usages informatiques avec des logiciels libres et gratuits. La collectivité entend accompagner l'appropriation du numérique par tous en soutenant la médiation numérique.	non	510
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	BENEVOVA NANTES (Empowernantes)	2 500	2 500	-	-	Le projet « Pouvoir d'agir à la Boissière » a pour objectifs de redynamiser le quartier et changer l'image de celui-ci, d'encourager les initiatives professionnelles et culturelles des habitants, d'impliquer les personnes ressources du quartier aux actions et évènements de Nantes Nord, de favoriser l'accès aux droits et fédérer les acteurs du terrain. En 2022, Benenova va relancer des ateliers numérique, envisagé comme une 1ère étape pour envisager une reconversion professionnelle. La collectivité entend accompagner l'appropriation du numérique par tous en soutenant la médiation numérique.	non	510
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	COUP DE MAIN NUMERIQUE	102 000	5 000			Le coup de main numérique agit contre la fracture numérique par un travail de repérage des familles et des personnes isolées sur le plan de l'accès au numérique et le développement la médiation numérique (formation et accompagnement des habitants à l'usage du numérique). L'objectif est de favoriser l'accès aux droits à travers l'usage du numérique et d'accompagner les familles pour leur donner les clefs d'une co-éducation réussie à l'ère du numérique. La collectivité entend accompagner l'appropriation du numérique par tous en soutenant la médiation numérique.	non	510
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	MARIE ET ALPHONSE	5 000	5 000			Depuis 2019, l'association Marie et Alphonse agit en faveur des habitants du Breil pour lutter contre l'illectronisme et donner une image positive du quartier. L'objectif est de faire du numérique un levier d'insertion sociale et professionnelle et favoriser l'inclusion numérique des habitants du quartier, de valoriser, par la réalisation de vidéos et de podcasts les initiatives positives et exemplaires du quartier dans une démarche la plus participative et de s'appuyer sur une ingénierie pédagogique croisée, échanges de bonnes pratiques et transmission de savoir faire entre pairs. La collectivité entend accompagner l'appropriation du numérique par tous en soutenant la médiation numérique.	non	510
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	ID'Numéric	8 000	8 000	8 000		Le projet porté par ID'NUMERIC vise à renforcer l'accès des technologies de l'information et de la communication au sein du quartier Grand Bellevue. ID'NUNERIC anime des ateliers de médiation sociale et numérique au sein de la maison des habitants et du citoyen, du pôle associatif du DRAC et sur l'espace public lors des permanences du bureau mobile animé par AAD-NVPDL qui agit en faveur de l'accès aux droits. La collectivité entend accompagner l'appropriation du numérique par tous en soutenant la médiation numérique. L'association agit en ce sens par la formation des publics nantais et métropolitains.	non	510
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	ALIS 44	4 000	4 000	4 000		ALIS 44 est partenaire du projet K@rioles en assurant la maintenance du matériel numérique et annexe embarqué dans trois dispositfs mobiles. Elle accompagne également les deux autres partenaires, Uniscités et Céméa, qui ont en charge les animations d'aller vers les habitants en matière de démarches numériques.	non	510
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	CEMEA	80 000	80 000	85 140		Les CEMEAs pilotent le projet de création d'un acteur collectif regroupant des intervenants socioculturels oeuvrant dans le champ de la médiation numérique. Ce collectif « Maison du Libre » se positionne comme un interlocuteur de la collectivité pour réduire la fracture numérique avec une première cible : les quartiers prioritaires de la politique de la ville des 4 communes concernées de la métropole. La Maison du Libre accompagne déjà la ville de Nantes dans son déploiement d'ordinateurs intégrant un accompagnement auprès des familles , non équipées et sans maîtrise minimale, dont les enfants sont scolarisés en CM1 et CM2 dans les écoles en REP. Cette action s'est déployée tout au long de l'année 2021 et va se poursuivre en 2022. En 2021, la Maison du Libre a également pris en charge l'animation d'une partie du dispositif « K@rioles » en développant des action d'aller vers sur les quartiers du ClosTorreau, de Malakoff et de la pointe est de l'Ile de Nantes. D'autres actions sont en cours de définition sur les autres territoires de Rezé, Orvault et St-Herblain. Le financement vise à soutenir les moyens d'ingénierie nécessaires au déploiement de ces actions de réduction de la fracture numérique (connexion, captation et reconditionnement de matériels numériques, distributions et médiations).	Convention en ANNEXES 26 et 26 bis	510

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant total demandé en 2022 par l'organisme	Montant proposé au vote	Rappel Montant 2021	Rappel Montant 2020	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Télémaque	6 750	5 400			L'association Télémaque a pour ambition de révéler le potentiel de jeunes collégiens et lycéens investis et motivés, freinés par des facteurs socio-économiques et culturels dans des territoires fragiles. Ils sont accompagnés pendants 6 ans, à travers un double mentorat école-entreprise. Chaque mentor accompagnera ainsi un filleul, à raison d'une rencontre par mois, dans le but de le faire bénéficier d'une plus grande ouverture socio-culturelle et professionnelle. Ces jeunes, scolarisés en REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire) et domiciliés en QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) sont identifiés par le corps enseignant et l'association sur des critères suivantes : les élèves sont boursiers, volontaires et motivés.	non	510
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION	LET'S FAIL	3 900	3 900	3 300		L'association Let's Fail vise à promouvoir l'entrepreneuriat par l'apprentissage, en appui d'entrepreneurs chevronnés et dans un environnement propice à la créativité. Pour cela, elle organise un Startup Weekend du 18 au 20 novembre 2022 à Nantes. Afin de soutenir Let's Fail dans son projet contribuant à l'émergence de startups et au rayonnement de l'écosystème d'innovation nantais, il est proposé de lui attribuer une subvention de 3900 € (cf convention en annexe).		3524
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION	Pôle EMC 2	35 000	35 000			Pôle européen des technologies de fabrication, le pôle de compétitivité EMC2 apporte une expertise et fédère une communauté (385 adhérents) pour réussir le futur des usines des filières industrielles d'excellence du territoire : aéronautique, maritime, nouveaux systèmes énergétiques Il contribue par son action à faire du territoire une référence mondiale dans le domaine des technologies avancées de production (manufacturing). Il impulse et accompagne l'innovation collaborative des entreprises industrielles du territoire et intègre les enjeux du numérique, de l'humain et de l'environnement pour répondre aux défis de l'industrie durable et éco-responsable. En cohérence avec les grands enjeux de l'industrie éco-responsable, il est proposé d'accorder au pôle EMC2 une subvention de 35 000 € afin de le soutenir dans la réalisation d'une étude d'opportunité sur la réulisiation des composites carbone à l'échelle du territoire et du grand ouest.	Convention en annexe 28	3524
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION	association La Jol' Toujours	5 000	5 000	5 000		L'association La Jol Toujours a pour mission de sensibiliser, d'accompagner et d'aider les étudiants en complémentarité avec les équipes pédagogiques à trouver des solutions techniques toujours plus innovantes pour une mobilité décarbonée. Depuis 1985, 4 000 étudiants ont été ainsi mobilisés pour expérimenter des véhicules utilisant l'énergie solaire, le gaz naturel ou l'hydrogène. Dans ce contexte, une convention pluriannuelle 2021-2023 a été signée le 20/04/2021. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement 2022 de 5000€.	2023	3523
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Tous Tes Possibles	30 000	30 000			L'écosystème nantais est relativement bien fourni en solutions d'accompagnement. Parmi les publics chercheurs d'emploi, il en est un dont il est nécessaire de perfectionner la prise en compte, afin d'adapter l'offre à ses caractéristiques propres : « les seniors ». Pour ce faire, l'association Tous tes possibles coordonnera les travaux du « Collectif Emploi Nantes » pour la construction et la mise en service d'une offre augmentée en parfaite complémentarité avec celle que portent les acteurs de l'emploi aujourd'hui (ATDEC-PLIE, Pôle Emploi,). L'association a déjà mené des actions dédiées à ce public en Grand Est et sur le territoire bordelais, dont elle saura capitaliser les enseignements pour les confronter aux spécificités locales.	Convention 2022- 2024	3050
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Trajet	61 000	61 000	81 000	81 000	Poursuite du soutien au pôle d'insertion par l'activité économique Trajet qui accueille chaque année entre 130 et 160 salariés en insertion (soit 67,1 ETP Insertion conventionnés) dans le cadre de 3 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ayant pour activités le recyclage et le traitement des invendus de pain sur le territoire de la métropole, des travaux de bâtiment (second œuvre) et d'environnement. En 2020 et 2021, TRAJET avait bénéficié de subventions de 20k€ supplémentaires pour soutenir l'émergence de nouveaux chantiers d'insertion (diversification d'activité).	2021-2023 En cours	517
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Trajet	8 000	8 000	8 000		Soutien à l'expérimentation du projet « Premières heures en Chantier - Convergence » qui propose aux invisibles, personnes à la rue ou en situation de très grande exclusion, une remise en activité progressive. En permettant l'accès aux droits, l'objectif est d'accompagner ces publics au sein d'une ou plusieurs structures porteuses du programme, vers l'emploi et l'hébergement. Après	, <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	517
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Les Eaux Vives Emmaüs	41 000	41 000	45 000		une phase de remobilisation et de dynamisation pendant laquelle l'activité est un support d'accompagnement, les salariés pourront poursuivre leurs parcours au sein d'Ateliers-Chantiers d'insertion.		517
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Atelier du Bricolage des Dervallières	20 000	20 000	20 000		Depuis plus de trente ans, l'Atelier de Bricolage des Dervalières (ABD), association, située dans le quartier des Dervallières, agit en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des publics en situation de précarité et d'exclusion au travers de plusieurs activités: boutique solidaire, travaux de maintenance et de peinture, médiation et action de dynamisation sociale. Depuis 2021, l'association met en œuvre un atelier et chantier d'insertion (ACI) conventionné pur 4 ETP insertion (12 salariés) sur un support d'activité de peinture. L'objectif est de former des peintres afin qu'ils puissent poursuivre leur carrière en milieu ordinaire; c'est aussi un moyen de répondre à un besoin d'amélioration de l'habitat sur le quartier des Dervallières.	2021-2023	517
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Oser Forêt Vivante	25 000	25 000			Soutien aux associations Oser Forêt Vivante et la Belle Cordée Nantaise qui s'engagent dans l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, en tant qu'associations de préfiguration, respectivement sur les quartiers Château-de-Rezé, en partenariat avec la Ville de Rezé (pour Oser Forêt Vivante) et sur le quartier Bottière-Pin sec en partenariat avec la Ville de Nantes (pour la Belle Cordée Nantaise). Les structures porteront les travaux d'ingénierie de projet et d'animation territoriale. Le projet TZCLD est une expérimentation territoriale qui vise à résorber le chômage de longue durée dont la méthode se décline en quatre d'un consoneure territorial experiente l'engagement de longue durée dont la méthode se décline en quatre	Convention 2022-2024 ANNEXE 35	3050

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant total demandé en 2022 par l'organisme	Montant proposé au vote	Rappel Montant 2021	Rappel Montant 2020	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	La Belle Cordée Nantaise	25 000	25 000			priases. (1) la cleation d'un consensus territoriar, suscitair renjagement de rensemble des acteurs d'un territorie (LE); (3) lidentification et la rencontre des personnes privées d'emploi volontaires; (4) le recensement des travaux utiles, en partant des besoins non satisfaits sur le territoire, en complémentarité et en soutien à l'économie locale. Une fois ces trois étapes effectuées, l'ouverture d'une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) peut être envisagée, en s'appuyant sur les structures de l'économie sociale et solidaire existantes ou en créant des structures ad hoc.	2022-2024	3050
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	VRAC	10 000	10 000			L'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun), créée en 2020 sur le territoire, organise des « épiceries solidaires » dans les QPV suivants : Breil, Dervalières, Bellevue – Nantes et Saint-Herblain, permettant aux habitants des quartiers l'accès à des produits alimentaires à prix coutant. L'association développe trois nouvelles épiceries dans les quartiers prioritaires : Bottière, Malakoff et Orvault Plaisance. Il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € dans le cadre de ESS Nantes Factory pour soutenir ce déploiement d'activités dans les QPV.	Convention 2022 ANNEXE 37	2223
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	IKI IKI	10 000	10 000			L'association IKI IKI, créée en 2019, a pour objet de promouvoir l'expression libre et créative des enfants pour favoriser leur santé affective, favorsier l'accès à une éducation de qualité, prévénir les violences sexuelles et sexistes, agir pour l'égalité des sexes et des genres, informer et protéger. Ses activités : former, proposer des animations pour les parents et les familles, créer des outils pour les professionnels et l'éducation nationale. Il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € dans le cadre de ESS Nantes Factory pour soutenir la construction, le prototypage des outils (jeux, animation, supports pédagogiques) développés par l'association.	non	2223
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Emergence	10 000	10 000			L'association Emergence rassemble un collectif d'une trentraine de créateurs qui souhaitent se rapprocher des acteurs des filières « textile » et « mode », dans une logique d'économie circulaire pour produire à partir des « déchets » de matières et ainsi créer une mode plus responsable. Il est proposé d'accordé une subvention de 10 000€, dans le cadre de ESS Nantes Factory, pour soutenir une première expérimentation de valorisation et de création à partir des gisements industriels cuir et textile. Ce projet est soutenu également par l'ADEME, la CRESS, la CCI et des acteurs de la filière, dont des acteurs ESS.	non	2223
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	ALMA	10 000	10 000			L'association ALMA porte le projet FAIR.E qui ambitionne de créer un restaurant d'application à destination des personnes réfugiées afin qu'elles testent et se familiarisent avec les métiers liés à la restauration. Cette expérimentation entend développer des cours de cuisine, des connexions avec les restaurateurs recruteurs et l'apprentissage du français. Ce projet est accompagné par l'incubateur « SINGA ». Il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € dans le cadre de ESS Nantes Factory pour soutenir le lancement de cette expérimentation.	non	2223
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Adie	40 638	40 638	33 850	40 000	Suite à la défection de BGE Atlantique Vendée (Liquidation judiciaire), les montants attribués dans le cadre du dispositif Osez Entreprendre sont reventilés sur 2 acteurs du dispositif : l'Adie pour la reprise des Citélabs et des ateliers, et l'OUvre-Boîtes 44	Avenant 1 à la convention financière ANNEXE 38	3327
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Ouvre-Boîtes 44	11 006	11 006	64 202	62 000	pour la reprise de la coordination du dispositif.	Avenant 1 à la convention financière ANNEXE 39	3327
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	GIRPEH Pays de la Loire	7 500	5 500	5 500	2 500	Demande de soutien pluriannuel 2022-2023 pour l'organisation d'événements inclusifs en faveur de l'insertion en emploi sur le département de Loire-Atlantique dont 1 par trimestre en moyenne sur le territoire de Nantes Métropole. L'action vise à proposer un calendrier de manifestation pour booster l'inclusion en emploi des personnes issues de la politique de la ville, accompagner l'emploi des demandeurs d'emploi issus des QPV et promouvoir les mesures d'incitation à l'embauche des entreprises. <u>Bilan 2021: journée des 2 mondes du 9-9-21:</u> 219 demandeurs d'emplois inscrit (dont 82 % NM et 48 % Nantes) <u>Objectif 2022:</u> mobiliser 1500 demandeurs d'emplois et 300 entreprises <u>Les objectifs du réseau sont d'organiser des jobdatings et des évênements pour favoriser l'engagement des entreprises en matière d'emploi et d'inclusion: rassembler, valoriser les initiatives, accompagner les entreprises en matière d'emploi et d'inclusion pour construire une économie plus durable et plus solidaire. Il est proposé de maintenir subvention identique à 2021 soit 5_500€ pour cette animation et ce réseau sur le territoire de la Métropole et intensifier l'événementiel emploi-inclusion à destination des DE prioritaires.</u>	Convention 2022- 2023 ANNEXE 40	3050
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	NQT	12 500	10 000	10 000	5 000	L'association développe son activité sur le territoire régional, au travers de son action qui vise à accompagner vers l'emploi les jeunes diplômés QPV par le biais d'un parrainage qui s'appuie sur 3 piliers complémentaires. 1) Le coaching individuel avec un cadre expérimenté en activité 2) Les évènements et ateliers collectifs en entreprise 3) Les outils d'e-learning et e-formations certifiantes Sur l'agglomération nantaise, NQT compte 40 entreprises partenaires qui mobilisent près de 200 parrains et marraines. NQT développe une stratégie pour renforcer sa présence dans les QPV à travers l'ouverture d'une permanence à Bellevue (présence 2x/mois) et des ateliers collectifs avec les bailleurs sociaux (Sillon de Bretagne avec Harmonie Habitat). Bilan 2021 : 221 bénéficiaires dont 25 jeunes issus des QPV accompagnés avec 76 % sortie positive/ 40 entreprises partenaires Objectif 2022 : NQT s'engage à accompagner 125 jeunes dont au moins 30 jeunes issus des QPV et l'ancrage local. Il est proposé de maintenir une subvention identique à 2021 soit 10 000€ pour intensifier la présence QPV et l'ancrage local.	Convention 2022-2023 ANNEXE 41	3050

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant total demandé en 2022 par l'organisme	Montant proposé au vote	Rappel Montant 2021	Rappel Montant 2020	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Apala	3 072	1 028	2 056		Nantes Métropole apporte une participation aux dispositifs d'aide à l'emploi (Emplois Aidés) via une participation financière accordée aux employeurs associatifs. Les demandes de co-financement portent sur des postes validés par l'Etat. Il s'agit de salariés en Parcours Emploi Compétences au sein d'associations et structures de l'ESS relevant du champ de compétences de la métropole. La subvention proposée correspond au 3eme contrat aidé pour l'année 2022. Deux autres subventions ayant déjà été votées aux bureaux du 4/03/2022 et du 20/05/2022.	non	2985
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Fondation de Lille	30 000	16 000			La « Fondation territoriale » est un projet qui se créé sur le territoire métropolitain, avec les ambitions suivantes : Agir contre toute forme d'inégalités sociale, sociétale et environnementale- au sein du territoire, pour l'égalité des chances dans l'éducation, pour l'emploi dans les territoires défavorisés et enfin agir contre toute forme de violence (scolaire, au travail, sociale, sexuelle) avec une thématique transversale : la transition écologique. Ce projet novateur, ayant mobilisé de très nombreux acteurs dans toute la phase de co-construction et encore investis dans sa mise en œuvre, permettra d'accompagner les associations et les petites entreprises dans leurs démarches de mécénat et de compétences. Cette fondation sera abritée par la « Fondation de Lille », fondation spécifiquement adaptée permettant de sécuriser le lancement de la fondation territoriale, prévue à l'été 2022. Il est proposé d'accorder une subvention de 16 000 € repartie de la façon suivante : 8 000 € au titre de l'ESS et 8 000 € au titre de la culture . Ce soutien est complété par une subvention de 8 000 € attribuée par la Direction de la Vie Associative et de la Jeunesse de la ville de Nantes.	non	2223 (ESS) + Culture (3616
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Saint Benoît Labre	22 000	22 000	22 000	16 000	Soutien récurrent à l'association Saint Benoît Labre qui accueille chaque année, un public en grandes difficultés au regard de l'emploi dans le cadre de son atelier et chantier d'insertion (ACI) ayant pour activité : les espaces naturels, le second œuvre bâtiment et le nettoyage de locaux. En 2021, le nombre de postes en insertion est passé de 24 à 33 ETP. Le soutien a donc été renforcé en cohérence avec cette évolution.	Convention 2021-2022 ANNEXE 42	517
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Jardin de Cocagne	12 000	12 000	12 000	12 000	Soutien récurrent à l'association Jardin de Cocagne Nantais qui accueille chaque année plus d'une cinquantaine de salariés (soit 14,8 ETP conventionnés avec l'Etat) dans le cadre de son atelier et chantier d'insertion (ACI) ayant pour activité : la production, le conditionnement et la livraison de paniers de légumes biologiques.	non	517
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	Openlande	15 000	15 000	10 000	10 000	L'association Open Lande se positionne comme un acteur du territoire ambassadeur de la culture, et des outils de l'impact environnemental et humain. L'objectif est d'accompagner des communautés professionnelles, créatives et entrepreneuriales dans la création de leur projet intégrant un fort impact environnemental et social positif. L'association soutient le développement de projets en phase de pré-incubation. Pour ce faire, l'association met en place des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des porteurs de projets via une programmation d'ateliers pratiques (8 ateliers par mois), du mentorat et d'animation du territoire à propos des enjeux d'impact via l'organisation de conférences inspirantes (4 dans l'année). Nantes Métropole souhaite soutenir ces actions dans le cadre de sa politique publique de développement économique responsable et accorde une subvention de 15 000 € à Open Lande au titre de l'année 2022.	2021-2022 ANNEXE 43	3529
RAYONNEMENT ET OUVERTURE AU MONDE	La Maison de l'Europe	100 000	40 000	50 000		La Maison de l'Europe souhaite finaliser l'équipement Europa Nantes afin de pouvoir développer de nouvelles activités notamment pour les associations adhérentes. Cela passerait par la création d'une cuisine semi-professionnelle ainsi qu'à l'achat de nouveaux équipements pédagogiques. Il est proposé au vote de subventionner l'association à hauteur de 40 000€ en investissement.	Convention 2021-2022 ANNEXE 44	3761
TOURISME	Association CoopCycle	13 500	10 500			L'association CoopCycle organise du 16 au 18 septembre 2022 à Nantes, la 3ème édition du « Congrès international des coopératives de livraison à vélo ». Cet événement a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat coopératif dans le secteur de la livraison à vélo, mais aussi d'organiser des temps d'échanges de pratiques et de savoirs entre coopératives et décideurs politiques, afin de favoriser l'essor de la livraison à vélo. Ce congrès participe au rayonnement de Nantes Métropole et place Nantes comme ville pionnière et leader en matière de cyclologistique, tout en promouvant un modèle social, et écologiquement responsable. Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 500 euros à l'association CoopCycle pour l'organisation de cette manifestation.	2021-2022	2802
TOURISME	Nantes Port Accueil	2 000	2 000			Nantes Port Accueil organise du 30 septembre au 2 octobre 2022 à Nantes et Saint-Nazaire, son « Congrès national des associations d'accueil des marins de commerce ». Cet événement a pour objectif de sensibiliser et favoriser la reconnaissance des Travailleurs de la mer, et d'inciter les marins à se joindre aux équipes bénévoles en place dans les ports autour des « Seamen's Club ». En soutenant cet événement qui valorise les sites amont du Grand Port Marítime Nantes Saint-Nasaire, Nantes Métropole affirme son soutien au monde portuaire. Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à Nantes Port Accueil pour l'organisation de cette manifestation.	Convention 2021-2022 ANNEXE 46	2802
TOURISME	Le Pôle	8 000	4 000		4 000	Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, organise le 25 octobre 2022 à Mediacampus Nantes, la 4ème édition du « Forum Entreprendre dans la Culture en Pays de la Loire ». Cet événement a pour objectifs d'accompagner les entrepreneurs culturels, d'informer sur les dispositifs existants, et de valoriser les initiatives entrepreneuriales et les filières culturelles. Près de 700 participants sont attendus à cette manifestation, qui apporte de la visibilité au dynamisme de l'entrepreneuriat culturel du territoire. En s'associant à ce forum professionnel, Nantes Métropole renforce son engagement dans les secteurs de la culture et des ICC (Industries Culturelles et Créatives). Il est proposé de reconduire la subvention de 4 000 € au Pôle pour l'organisation de cette manifestation.	2021-2022 ANNEXE 47	2802

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant total demandé en 2022 par l'organisme	Montant proposé au vote	Rappel Montant 2021	Rappel Montant 2020	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
TOURISME	IMT Atlantique	15 000	15 000			L'IMT Atlantique organise du 22 au 24 juin 2022, à la Cité des Congrès de Nantes, la 10ème édition de sa conférence internationale « MIM 2022 ». Cet événement a pour objectif de réunir des chercheurs et des professionnels, autour des nouveaux défis pour la conception, la gestion et le pilotage des systèmes de production et de logistique à l'ère de l'industrie 4.0. Cette conférence participe au rayonnement à l'international de Nantes Métropole, en valorisant le développement et le dynamisme des filières stratégiques (manufacturing, numérique) de la métropole autour de l'industrie du futur. Il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 euros à l'IMT Atlantique pour l'organisation de cette manifestation.	Convention 2021-2022 ANNEXE 48	2802
TOURISME	IMT Atlantique	20 000	20 000			L'IMT Atlantique organise du 5 au 8 juillet 2022, à la Cité des Congrès de Nantes, la 10ème édition de sa conférence internationale « STAF 2022 - Software Technologies : Applications and Foundations ». Cet événement a pour objectif de réunir des chercheurs et des professionnels, autour des avancées pratiques et fondamentales de la technologie logicielle. Cette conférence participe au rayonnement à l'international de Nantes Métropole, en valorisant la recherche nantaise, et en favorisant des retombées économiques plus large, notamment au sein des entreprises métropolitaines. Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 euros à l'IMT Atlantique pour l'organisation de cette manifestation.		2802
TOURISME	Centrale Nantes Université	8 500	8 500			Centrale Nantes Université organise du 29 août au 2 septembre 2022, à la Cité des Congrès de Nantes, la 25ème édition du « Congrès Français de Mécanique – CFM 2022 ». Cet événement a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs de la recherche et de l'innovation, tant académiques qu'industriels du secteur de la mécanique, afin de favoriser les échanges et les avancées scientifiques autour des problématiques et enjeux de la société de demain. Cette conférence participe au rayonnement de Nantes Métropole, en valorisant la recherche nantaise, mais aussi le développement et le dynamisme des filières stratégiques (manufacturing) de la métropole autour de l'industrie du futur. Il est proposé d'attribuer à Centrale Nantes Université une subvention de 8 500 euros pour l'organisation de cette manifestation.	Convention 2021-2022 ANNEXE 49	2802
TOURISME	INRAE	15 000	15 000			L'INRAE organise du 5 au 8 septembre 2022, à la Cité des Congrès de Nantes, la 1ère édition du Congrès « Analytics 2022 ». Cet événement a pour objectif de réunir des chercheurs de la communauté scientifique francophone, autour des sciences analytiques. Ce congrès placé sous le signe de l'interdisciplinarité, associe une grande diversité de domaines scientifiques et domaines d'application, tels que la santé humaine et animale, les maladies infectieuses, l'alimentation, la nutrition, l'environnement et les sciences des plantes. Cette conférence participe au rayonnement à l'international de Nantes Métropole, en valorisant la recherche nantaise, mais aussi le développement des filières stratégiques du territoire et la transition écologique. Il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 euros à l'INRAE pour l'organisation de cette manifestation.		2802
TOURISME	Association SONGO	25 000	25 000	25 000		La 20ème édition du Festival « Scopitone », portée par l'association SONGO, se déroulera du 14 au 17 septembre 2022 à Nantes. L'association SONGO œuvre pour le développement de projets artistiques et culturels dans le domaine des musiques actuelles, des arts visuels et du numérique. Le Festival Scopitone contribue à renforcer les connexions entre filières et écosystèmes numériques sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cet événement offre à Nantes Métropole un rayonnement à l'international mais aussi des retombées économiques, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Il est proposé de reconduire la subvention de 25 000 euros en faveur de SONGO pour l'organisation de cette manifestation.	Convention 2021-2022 ANNEXE 51	2802
TOURISME	Eurasanté	55 000	55 000			Le Groupement d'Intérêt Économique Eurasanté organise les 4 & 5 octobre 2022, à la Cité des Congrès de Nantes, la 6ème édition de sa Convention d'affaires internationale « NutrEvent 2022 ». Cet événement dédié à l'innovation en alimentation et nutrition humaine et animale, a pour objectif d'accélérer les courants d'affaires, de favoriser les contrats de collaboration et les partenariats public-privé, mais aussi, de dynamiser les transferts de technologies. Cette conférence participe au rayonnement à l'international de Nantes Métropole, sur le volet santé globale et sur la stratégie santé alimentation en particulier. Il est proposé d'attribuer une subvention de 55 000 euros à Eurasanté pour l'organisation de cette manifestation.	2021-2022	2802
GOUVERNANCE ET COMMUNICATION	The Arch	200 000	100 000			L'association The Arch organisera en 2022 et 2023 l'événement éponyme, dont l'objectif est d'accélérer la transition écologique du monde économique à l'échelle européenne. Pour cela, sera lancé en 2022 un appel à solutions, soutenu par les réseaux de l'innovation, et visant à sélectionner 100 projets européens, qui seront présentés au public et aux financeurs au printemps 2023, à travers une exposition itinérante à bord du premier cargo à propulsion vélique, conçu à Nantes, Canopée. Nantes Métropole souhaite soutenir The Arch, et le volet 2022 de la démarche avec l'appel à solutions, dont les thématiques (mobilité, santé, alimentation, industrie) coïncident avec ses objectifs d'atteindre la neutralité carbone et d'accompagner les acteurs économiques du territoire dans cette voie.	Convention 2021-2022 ANNEXE 53	3955
EVENEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS	NANTES METROPOLE ATHLETISME	86 000	43 000	86 000	66 000	Le Nantes Métropole Athlétisme propose un projet de développement de l'athlétisme de haut niveau. Cette subvention est proposée pour la 1ère partie de la saison sportive 2022-2023 ; dans un second temps, le solde relatif à la fin de la saison sera soumis à approbation lors du vote du BP 2023.	Convention 2021-2022 ANNEXES 54 (A-B-C)	3336
EVENEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS	NANTES METROPOLE FUTSAL	95 000	47 500	50 000	45 000	L'équipe masculine seniors du Nantes Métropole Futsal évoluera à nouveau en 1ère division de futsal lors de la saison 2022-2023. Cette subvention proposée est affectée à la 1ère partie de la saison sportive 2022-2023 ; dans un second temps, le solde relatif à la fin de la saison sera soumis à approbation lors du vote du BP 2023.	Convention 2021-2022 ANNEXES 55 (A-B-Bbis-C-D)	3336
EVENEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS	LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE DE BADMINTON	35 000	20 000			La Ligue des Pays de la Loire de FUTSAL organisera du 23 au 26 juin 2022, à la Salle Sportive Métropolitaine à Rezé, une compétition internationale de badminton « circuit élite Europe » comptant parmi le top 15 des tournois européens. 250 joueurs joueurs participeront à ce challenge international dont les meilleurs font partie du Top 50 mondial.	non	3588
EVENEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS	NANTES SQUASH SAUTRON	33 000	33 000			Depuis 2015, l' Open de France de Squash était organisé chaque année à Nantes. Après 2 ans d'interruption en raison des contraintes liées à la crise sanitaire, le club Nantes Squash Sautron organisera la 6ème édition du 12 au 17 septembre 2022.	Convention 2021-2022 ANNEXE 56	3588

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant total demandé en 2022 par l'organisme	Montant proposé au vote	Rappel Montant 2021	Rappel Montant 2020	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
EVENEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS	DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE	280 000	280 000			Dans le cadre de la course au large « la solitaire du Figaro » le Département de Loire-Atlantique a conclu un partenariat pour accueillir les départs et arrivées sur son territoire jusqu'en 2026. Concernant l'édition 2022 qui aura lieu du 21 août au 11 septembre, Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique collaborent pour l'organisation d'un village d'accueil sur le site du Parc des chantiers de l'île de Nantes qui sera installé et ouvert au grand public en amont de la course du 16 au 20 août. Ainsi, le « Grand Départ » se fera le 20 août de Nantes, et le départ de la 53ème édition de la Solitaire se fera le 21 août à Port La Forêt pour une 1ère étape jusqu'à Royan. Une convention de partenariat financier entre Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique est annexée à la présente délibération.	2022	3588
EVENEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS	LES FOULEES NANTAISES	18 500	18 500			Après 2 années d'interruption en raison de la crise sanitaire, l'association Les Foulées Nantaises organiseront la 40ème édition des « Foulées du tram » le 9 octobre 2022. Environ 7 000 participants sont attendus sur un circuit de course à pied de 14,2 km au départ de Rezé (rue René Ordronneau) avec une arrivée cours des 50 otages à Nantes.		3588
EVENEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS	COMITE OPEN TENNIS 44	25 000	22 000	22 000		Cette subvention est destinée à soutenir l'organisation de l'Open International de tennis féminin organisé par le Comité open tennis 44, programmé du 31 octobre au 6 novembre 2022 dans les installations sportives de tennis au Stade Pascal Laporte à Nantes.	non	3588
INNOVATION ET NUMERIQUE	Nantes Université	20 000 €	20 000			Les programmes RFI (Recherche Formation Innovation), initiées par la région Pays de la Loire en 2012 avaient pour vocation d'accompagner des thématiques fortes du territoire dans le cadre d'une démarche intégrée en agissant sur les trois axes recherche formation et innovation. L'objectif est de renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire ligérien sur des thématiques stratégiques autour d'une ambition collective formalisée dans une feuille de route à co-construite par les acteurs du territoire concernés (académiques, collectivités, technopoles, clusters d'entreprises). Nantes Métropole s'est engagée à soutenir certains programmes R.F.I relevant de ses filières prioritaire dont Alliance Europa. La plupart des programmes RFI sont aujourd'hui clôturés mais certains d'entre eux se poursuivent sous le pilotage de leur établissement de tutelle à l'instar d'Alliance Europa. Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver une subvention à Alliance Europa porté par Nantes Université.	Convention en annexe 58	3522
INNOVATION ET NUMERIQUE	Atlanpole	16 250 €	16 250			En continuité d'une première étude portée par Atlanpole ciblée sur la structuration de la filière régionale microalgues, cette deuxième étude porte sur la colocalisation d'entreprises et autres parties prenantes de la filière micro-algues autour d'Alogosolis et son périmètre métropolitain afin de définir une offre de service adaptée aux besoins recensés des acteurs qui pourraient s'inscrire dans un centre d'innovation autour des microalgues et de leur environnement "marché". Les enjeux de cette étude sont d'identifier les leviers de croissance de la filière microalgues connectés aux marchés applicatifs métropolitains (filières santé biotech, alimentation, cosmétique, transition énergétique), de contribuer à la bonne visibilité et prise en compte de l'écosystème nantais dans la définition de l'offre de service autour d'Algosolis dans la structuration d'une offre de service, de poursuivre et consolider la coopération Nantes St Nazaire sur le secteur maritime.		693
BIODIVERSITE	Fédération Régionale des Chasseurs	10 000 €	10 000			En 2022, la Fédération Régionale des Chasseurs propose de développer des actions liées à la préservation de la biodiversité. Parmi ces action, la préservation du bocage par le biais de l'élaboration de plusieurs Plan de Gestion Durable des Haies; la démarche « Ekosentia, chemins ruraux » avec des inventaires qualitatif et quantitatif des chemins de manière participative; et la présentation de 6 à 8 exploitations agricoles au concours général national « pratiques agroforestières » porté par le Ministère de l'Agriculture, pour la session 2023. Il est proposé d'attribuer une subvention annuelle pour ces actions sur le territoire de la Métropole, pour un montant de 10 000 euros au titre de l'année 2022.		10067

II - DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-206	Saint-Jean-de-Boiseau – impasse de la Rivetière – Classement de la parcelle cadastrée section ZC 361 (C 2075 avant le remaniement cadastral)	Lucas M.	07/02/22
2022-255	Convention avec « La bouche d'air – scène de chanson actuelle » pour la mise à disposition de l'auditorium du Muséum d'Histoire Naturelle pour la production et la diffusion d'un concert satellite. Ce spectacle se déroulera le 25 février 2022. Au titre de cette convention, il n'est pas prévu de participation financière de Nantes Métropole. Toutefois, Nantes Métropoles s'engage à prendre en charge le repas des artistes et de leurs équipes dans la limite de 23 euros par personne.	Roussel F.	16/02/22
2022-376	Convention avec l'entreprise QUB, domiciliée au 17 rue Johannes Gutemberg à Bouguenais, ayant pour objet de préciser le contenu et les modalités pratiques de l'expérimentation d'un mobilier « Îlot de fraîcheur ». Cette Convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.	Trichet F.	16/06/22
2022-422	Convention pour la mise à disposition des parcelles cadastrées AZ 786, 784, 782, 780, 778, 776, 773; AZ 289, 290, 498, 501; AZ 691, 694, 695; AZ 499, 497; AZ 699, 702, 703; AZ 494, 493, 490; AZ 706, 707, 710, d'une surface totale de 17 514,09 m² sises Zone de la Pierre à Bouguenais, appartenant à Nantes Métropole au profit de la Société Lafarge Granulats Ouest. Durée: six années entières et consécutives qui commenceront à compter du 1er janvier 2022, pour se terminer le 31 décembre 2027. A compter du 1er janvier 2028, la convention sera reconduite tacitement par période de six mois, sans que la durée de celle-ci, période initiale augmentée des reconductions, n'excède 12 ans. Montant annuel de la redevance: 18 096.96 € HT (21 716.35 € TTC)	Beslier L.	20/07/22
2022-431	L'emploi d'agent d'accueil écopoint à la direction des déchets, est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'adjoint technique à savoir au minimum / IB 367 et au maximum / IB 432, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22
2022-442	L'emploi de technicien collecte biodéchets à la direction des déchets, est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'adjoint technique à savoir au minimum / IB 372 et au maximum / IB 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22
2022-468	Prêt auprès du Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant : 15 000 000 €, Durée : 20 ans, Taux d'intérêt : taux fixe de 1,05 %, Périodicité des échéances : trimestrielle, Amortissement : progressif à échéances constantes, Base de calcul des intérêts : 30/360, Déblocage des fonds : dans les 5 mois suivant la signature du contrat - Remboursement anticipé : Indemnité égale à 5 % du capital remboursé,Frais de dossier : 12 000 €.	Bolo P.	08/04/22
2022-469	Prêt auprès du Crédit Coopératif dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant : 20 000 000 €, Durée : 20 ans, Taux d'intérêt : taux fixe de 1,19 %, Périodicité des échéances : trimestrielle, Amortissement : progressif à échéances constantes, Base de calcul des intérêts : 30/360, Frais de dossier : 19 500 €.	Bolo P.	08/04/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-477	Avenant n°1 à la convention entre Nantes Métropole et Nantes Université relative au programme d'équipement de recherche et des équipements numériques du CPER 2015/2020 et notamment de l'opération liée au développement des Infrastructures de communication collaborative (ICC), ayant pour objet de modifier le calendrier de présentation de l'état récapitulatif des dépenses effectuées et de reporter le versement du solde en 2022.	Roussel F.	26/07/22
2022-485	Acquisition de matériels roulants autobus GNV standards et articulés - programme 2015-2020 / Fourniture d'un camion poids lourd rail-route neuf motorisé au gaz naturel comprimé GNV équipé d'une nacelle élévatrice avec l'usage possible de la nacelle en mode électrique : — Modification contractuelle n°1 au marché n°19M85/003 et au marché n°19M85/071 - Objet de la modification : modification des prestations et prolongation de la durée du marché — Titulaire : la société GEISMAR - Montant de la modification : 14 196 € TTC (+ 1,79 %) et 15 180 € TTC (+ 1,61 %).	Affilé B.	06/04/22
2022-486	Accord cadre relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, opérations d'infrastructure, de réhabilitation ou de création d'espaces publics sur le territoire de Nantes Métropole - Marché subséquent n° 16 relatif à l'étude de faisabilité de l'axe magistral Orvault / Sautron – Marché n° 2022-82460 – Titulaire : DCI ENVIRONNEMENT – Attribution et signature - Durée : 18 mois - Montant du marché subséquent : 69 600 € HT soit 83 520 € TTC.	Lucas M.	13/04/22
2022-487	Travaux divers de signalisation horizontale sur le territoire de Nantes Métropole Lot 1 2 et 3 – Modification contractuelle n°01 : Marché n°2021-81112 (lot n°1) – Objet de la modification : Modification de la clause 4.1 du CCAP – Titulaire : la société ETS Crépeau – Sans incidence financière - Marché n°2021-81114 (lot n°2) – Objet de la modification : Modification de la clause 4.1 du CCAP – Titulaire : la société Aximum Etablissement de Nantes – Sans incidence financière - Marché n°2021-81116 (lot n°3) – Objet de la modification : Modification de la clause 4.1 du CCAP – Titulaire : la société SAS ESVIA – Sans incidence financière	Lucas M.	04/04/22
2022-492	Avenant à la convention relative à l'exploitation, de maintenance et de rénovation des installations d'éclairage des espaces extérieurs de Nantes Métropole Habitat ayant pour objet de préciser et mettre à jour les méthodes de calcul du coût des prestations pour la période comprise entre le 1/01/2019 et le 31/08/2021. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole	Grolier P.	11/07/22
2022-493	L'emploi de directeur du management de l'information à la direction management de l'information est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs principaux, à savoir au minimum / B 619 et au maximum / B 1015, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	21/04/22
2022-501	Basse-Goulaine, Les Sorinières, Nantes-Sud, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou – Opération d'entretien rénovation sécurité du patrimoine viaire – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux – Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre – Marché subséquent – Durée : 16 semaines – Montant estimatif : 1 497 026,33 €HT, soit 1 796 431,60 €TTC.	Lucas M.	14/04/22
2022-504	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé·e du suivi territorial de la gestion des déchets au pôle Nantes Loire. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal de 2ème classe, à savoir au minimum / IB 389 et au maximum / IB 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,	Bassal A.	21/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-505	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'agent d'enlèvement des graffitis au pôle Nantes LoireLa rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'adjoint technique territorial, à savoir au minimum / IB 367 et au maximum / IB 432, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22
2022-541	L'emploi de chargé·e d'opérations territoriale de proximité au pôle Nantes Loire, est ouvert au recrutement contractuel, La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal de 2ème classe, à savoir au minimum / IB 389 et au maximum / IB 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	16/06/22
2022-552	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de mission animation de réseaux « Ville non sexiste » LGBTQIA+ à la direction d'Égalité. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché territorial, à savoir au minimum / B et au maximum / B , à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	13/06/22
2022-553	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de journaliste chargée de mission éditorial à la direction générale dialogue et transformation de l'action publique La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché territorial, à savoir au minimum / B 1845,82 et au maximum / B 3 185,22, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	13/06/22
2022-554	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Dessinateur projeteur au pôle Erdre et Loire La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des agents de maitrise, à savoir au minimum / B 372 et au maximum / B 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22
2022-586	L'emploi de technicien principal de 2ème classe territorial au Département du Développement urbain, est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal de 2ème classe territorial, à savoir au minimum / IB 389 et au maximum / IB 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22
2022-587	Prise en charge des frais de transport, de visa, d'hébergement et de restauration engendrés par le déplacement des intervenants listés dans le cadre de la mission confiée par Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Nantes pour le Forum Nantes Creative Generations du 30 mai au 5 juin 2022. La prise en charge sur présentation des justificatifs des frais occasionnés, pour se rendre à Nantes et pour rejoindre leur lieu de résidence s'établit à hauteur de 400 euros maximum.	Sobczak A.	06/06/22
2022-594	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable numérique des outils de diagnostic des installations en assainissement à la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum IB 434 et au maximum IB 979, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22
2022-595	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chef de projets à la direction de l'espace public. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum IB 434 et au maximum IB 979, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-604	Commune de Nantes - ZAC Nantes Nord - Convention conclue entre le constructeur, Crédit Agricole Immobilier Promotion, l'aménageur, Loire Océan Métropole Aménagement et Nantes Métropole, concédant - Participation aux coûts des équipements — Montant de la participation financière due par le constructeur à l'aménageur : 300 736 € HT. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.		17/05/22
2022-613	Travaux d' aménagement des espaces publics de Feydeau-Commerce — Modification contractuelle n°2 au marché de travaux suivant : Marché n°2020-70404 (lot n°6 : Génie civil — serrurerie) — Objet de la modification : création de prix nouveaux supplémentaires, la suppression de prestations initialement prévues au marché ainsi que les conséquences financières liées aux prix nouveaux sur le marché — Titulaire : groupement DPLE OUEST/PINEAU - Montant de la modification : 199 396. 07 € HT - Pourcentage d'augmentation : 39.6 %.	Lucas M.	16/05/22
2022-614	Convention avec CEREMA définissant la participation de Nantes Métropole dans le cadre de l'évaluation de la voie réservée aux transports collectifs Boulevard de Vendée à Nantes – Durée : 24 mois - Montant de dépenses : 30 694,20 € HT , soit 36 833,04 € TTC pour la durée totale de la convention.	Affilé B.	18/05/22
2022-616	L'emploi de chargé conduite d'opération au pôle Erdre et Cens est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux, à savoir au minimum / B 389 et au maximum / B 707, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	21/06/22
2022-630	Étude de stratégie et de programmation du renouvellement urbain du centre-ville de Couëron - marchés n°2022-82318 (prix forfaitaires) / 2022-82319 (prix unitaires) – Titulaires : le groupement FORMA 6 – INTENCITE – ARCADIS ESG – Bureau OLIVIER CARO – RADAR – BIOTOPE – Attribution et signature – appel d'offres ouvert – Durée : 24 mois à compter de sa notification – Montant du marché : 103 662,50 € HT (montant DPGF).	Pras P.	10/06/22
2022-632	L'emploi de chimiste d'exploitation à la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de agents de maîtrise, à savoir au minimum IB 372 et au maximum IB 562, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22
2022-636	L'emploi de Responsable qualité de la relation aux usagers ères à la direction de la relation aux usagers est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum / B 1845,82 et au maximum / B 3185,22, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	13/06/22
2022-638	L'emploi de chargé de mission paysages nourriciers à la direction Nature et Jardins est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum IB 434 et au maximum IB 979, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	09/06/22
2022-639	L'emploi de chargé·e d'emploi, mobilité, compétences à la direction Emploi et Développement des Compétences est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur territorial, à savoir au minimum 356 et au maximum 534, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	01/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-641	Labellisation de véhicules autopartage. Attribution du label au véhicule immatriculé FR-412-YW pour une durée de 3 années.	Affilé B.	15/06/22
2022-649	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de conducteur de benne – Grutier à la Direction des Déchets. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'adjoint technique principal 2ème classe, à savoir au minimum / IB 368 et au maximum / IB 486, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Lofrana	22/08/22
2022-651	Mise en œuvre du programme SLIME – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 4 ans – Nombre de lots :5 – Montant final estimé du marché : 740 000€ (500€/visite x 74 visites/lot x 5 lots x 4 ans). Sollicitation d'une subvention par Nantes Métropole auprès du réseau CLER		16/06/22
2022-654	Convention ayant pour objet le prêt de panneaux d'expositions relatifs à Jules Verne et ses œuvres avec l'Association des amis du parc et du château de la Droitière, pour une durée d'une semaine, entre le 15 et le 22 juin 2022.	Roussel F.	09/06/22
2022-655	L'emploi de chargé.e d'emploi, mobilité et compétences à la direction Emploi et Développement des Compétences est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur territorial, à savoir au minimum 356 et au maximum 534, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Passal A	13/06/22
2022-656	Constitution d'une servitude de passage pour un cheminement piéton sur les parcelles cadastrées section KR numéros 15, 146, 147 et 149, situées à Nantes 67 route de Saint-Herblain, propriété des copropriétaires de la résidence NAONEST. Cette servitude est établie pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage. Cette constitution de servitude est consentie sans aucune indemnité. Cette servitude consiste en une autorisation de passage à tout usager public y compris non riverain, exclusivement piéton et en journée.		09/06/22
2022-657	Convention ayant pour objet de fixer les modalités de réalisation de l'opération d'archéologie préventive prescrite par l'État avec la Fondation l'Arche – Les Amis de l'Arche pour une durée d'une semaine.	Descloziers A.	01/06/22
2022-661	Accord cadre à bons de commande relatif à des prestations intellectuelles de conception et suivi des travaux de créations, modifications et rénovation des équipements de régulation de trafic — Modification contractuelle n°1 à l'accord cadre n°2021-70434 - Titulaire : EGIS VILLES ET TRANSPORTS - Objet des modifications : augmentation des seuils maximum de l'accord cadre pour la période initial et pour la période de reconduction — Incidence financière : 40 % d'augmentation par période d'exécution.	Lucas M.	09/06/22
2022-666	Accord-cadre de fourniture et pose de signalisation verticale – Accord-cadre n°2021-80298 (lot n°3) et Accord-cadre n°2021-80302 (lot n°6) – Modifications contractuelles n°1 : transfert du marché à compter du 01/05/2022 – Ancien titulaire : SES NOUVELLES – Nouveau titulaire : AXIMUM INDUSTRIE.		09/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-670	Conception et suivi de fabrication de la scénographie du nouveau parcours permanent des collections du Musée d'arts de Nantes – Lancement de la consultation – Procédure adaptée – Durée : 36 mois – Nombre de lots : 2 – Montant estimé du marché : 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC pour l'ensemble des lots.	Roussel F.	14/06/22
2022-671	Commune de Brains - Pose de réseaux d'eaux usées gravitaires rue du Pesle (chemin du Petit Pesle à la Gautronnière) et chemin de la Grande Douve - Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre - Marché subséquent - Durée : 3 mois - Montant estimatif : 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC.	Salecroix R.	03/06/22
2022-673	L'emploi de responsable numérique des outils de diagnostic des installations en assainissement à la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux, à savoir au minimum IB 377 et au maximum IB 701, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22
2022-675	Défense des intérêts de Nantes Métropole devant le Tribunal administratif de Nantes suite à une requête sollicitant l'annulation d'une décision par laquelle un agent a été licencié au cours d'une prorogation de stage.	Bassal A.	21/07/22
2022-676	L'emploi de Chargé(e) du commissionnement au Département du BATII est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir de l'indice majoré minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22
2022-677	L'emploi de Chef·fe de projets PPE au Département du BATII est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir de l'indice majoré minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	14/06/22
2022-684	Convention de mise à disposition, au profit de la société ID'EES INTERIM B, de locaux pour une superficie de 122 m² située au 7 rue Henri Matisse 44100 Nantes à usage de bureaux, en contrepartie d'un loyer annuel de 11 760 € net.	Roussel F.	27/06/22
2022-685	Bail commercial au profit de l'association S-Factory, pour la mise à dispositino del ocaux pour une superficie de 3 178.45 m² situé au 14 boulevard Maréchal Juin 44 100 Nantes à usage de bureaux et d'atelier, en contrepartie d'un loyer annuel de 167 191,92 € hors taxes.	Roussel F.	27/06/22
2022-686	Accord cadre 2019-27851 relatif à des études hydrauliques et schémas directeurs associés au cycle de l'eau du territoire de Nantes Métropole - Marché subséquent n°1 : Schéma directeur de gestion des boues issues du traitement des eaux du territoires de Nantes Métropole – SyAM 2035 – Modification contractuelle n°1 au marché n°2019-32242 (prix forfaitaires) et n°2019-32262 (prix unitaires) – Objet de la modification : mission complémentaire d'actualisation des scénarii établis dans le cadre de la phase n°2 – Titulaire : groupement MERLIN/ PROLOG/ OTECH/ POLUDIAG – Montant de la modification : 2 105 € HT, soit 2526 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 1,47 %.	Salecroix R.	16/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-687	Accord cadre relatif aux études de circulation tous modes – Marché subséquent n°6 relatif aux études de circulation tous modes de 1er niveau – Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaire(s) de l'accord-cadre – Durée : De la notification jusqu'au 31/12/2022 – Montant de dépenses estimé : 500 000 € HT maximum, soit 600 000 € TTC pour la durée du marché.		08/06/22
2022-688	Convention conclue entre la Communauté de Communes « Erdre et Gesvres » et Nantes Métropole, ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières aux termes desquelles Nantes Métropole assure le transfert et le traitement des eaux usées de la commune de Sucé-sur-Erdre et de la zone de Ragon (commune de Treillières), et la CCEG la collecte des eaux usées du secteur de la « Gergaudière » et du « Gray » de la commune de la Chapelle-sur-Erdre. Pour le transit et le traitement de la commune de Treillières et de la Chapelle sur Erdre Secteur de Ragon, les redevances sont fixées à 58 % de la redevance d'assainissement métropolitaine ; Son montant est estimé à 180 000 € HT par an - Pour la collecte des eaux usées de la commune de la Chapelle sur Erdre Secteur de la Gergaudière et du Gray, les redevances sont fixées à 10% de la redevance d'assainissement métropolitaine. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole est estimé à 3 000 € HT par an, au profit de la CCEG.	Salecroix R.	13/06/22
2022-689	Prise en charge ou le remboursement sur présentation d'un justificatif des frais de transport, d'hébergement, de restauration et d'inscription à l'Assemblée générale d'Eurocities engendrés par le déplacement d'un intervenant, dans le cadre de la mission confiée par Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Espoo pour l'assemblée générale d'Eurocities du 7 juin au 10 juin 2022. La prise en charge sera effectuée directement par Nantes Métropole.		16/06/22
2022-690	Modification contractuelle n°1 au marché n°2019-32590 relatif à la création d'un itinéraire cyclable sur les rues de Cheverny et Grands Bois à Saint-Herblain avec l'entreprise ARTELIA Ville & Transport. Objet : modification du programme d'aménagement – Le montant de cette modification contractuelle s'élève à 2 850,00€ HT, soit une augmentation de 2,58 %.		09/06/22
2022-691	Modification n°1 aux marchés n°2020-21550 (PF) et 2020-21560 (PU) - Étude de renouvellement urbain de l'entrée de ville Sud de Nantes : de Bourdonnières / Lion d'Or à Greneraie par les boulevards de Vendée et Gabory, ayant pour objet de prolonger la durée globale du marché et le délai d'exécution de la phase 4 « Rendu final de l'étude » de 24 mois à 27 mois, soit jusqu'au 26 octobre 2022.		21/06/22
2022-692	Actions sur le territoire de Nantes métropole pour l'amélioration de la qualité de l'air (ANAQA) – Modification contractuelle n°1 au marché suivant : - Marché n°2021-81050 – Objet de la modification : augmentation du délai d'exécution de la phase n°3 – Titulaire : la société AIR PAYS DE LA LOIRE – Sans effet financier.		19/07/22
2022-694	Avenant quadripartite conclu entre la SAS Perspective, Bailleur, Envie 44, locataire principal sortant, la Société Estille, locataire principal entrant, et Nantes Métropole, sous-occupant, afin de substituer la Société Estille à Envie 44 pour le bail relatif aux locaux que Nantes Métropole occupe au 10, rue de Bruxelles à Nantes. Les autres clauses du contrat de sous occupation entre le locataire principal, société Estille, et Nantes Métropole restent inchangées.		20/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-695	L'emploi de chargé de l'instruction eau et assainissement des projets urbains à la direction du Cycle de l'Eau est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux 2ème classe, à savoir au minimum indice majoré 356 et au maximum indice majoré 389, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	26/06/22
2022-696	Accord cadre n°2021-80224 relatif à des études hydrauliques urbaines et fluviales sur le territoire de Nantes Métropole - Marché subséquent n°1 Etude hydraulique sur le bassin versant du ruisseau du Bois des Fous sur les communes de Saint-Jean-de-Boiseau et la Montagne – Durée : de la notification du marché jusqu'à la fin d'exécution de l'ensemble des tranches affermies – Autorisation de signature – Attributaire : ARCADIS ESG - Montant du marché subséquent : 106 040 € HT, soit 127 248 € TTC. Sollicitation de subventions auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et auprès du Fonds Européen de Développement Régional		14/06/22
2022-697	Convention par laquelle Nantes Métropole reverse à la SAMOA la subvention de 15 000€ perçue dans le cadre de l'appel à projet du fonds franco-quebecois pour la coopération décentralisée, en soutien au projet « Une approche créative de sensibilisation aux enjeux du changement climatique ».	Roussel F.	23/08/22
2022-698	Attribution et signature du marché passé après une procédure adaptée relatif à une mission de portage et de tutorat d'apprentis community managers partagés auprès de commerçants à la société RESO 44 pour une durée à compter de la notification du marché jusqu'au 1er septembre 2024.Sans montant minimum de commande mais avec un maximum de 106 000 HT, soit 127 200 € TTC.	Cottor I	09/06/22
2022-700	Suppression de la régie d'avances du Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes Métropole à compter du 15 juin 2022.	Bolo P.	10/06/22
2022-701	Bouaye – rue Germaine Dulac– Classement dela parcelle ZC n° 666.	Lucas M.	13/06/22
2022-702	Carquefou - Chemin de la Tactière – Déclassement du domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée section ZW n°506, située au droit de la propriété bâtie de Monsieur et Madame DOUESNEAU. Cession de la parcelle cadastrée section ZW n°506 au profit de Monsieur et Madame DOUESNEAU, pour un montant de 1080,00 €, en vue de régulariser sa situation foncière. Les frais d'acte notariés sont à la charge de Monsieur et Madame DOUESNEAU		09/06/22
2022-703	Convention conclue avec le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, propriétaire du terrain sis lieu dit « l'ile Cheviré » à Bouguenais, ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition de ce terrain en vue de permettre son utilisation pour l'accueil de grands passages de gens du voyage, pour une durée allant du 1er juin au 30 septembre 2022 inclus. La mise à disposition de cette parcelle par le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire est assujettie à une redevance domaniale fixée à 150 000 € H.T, soit 180 000 € TTC.	Prochasson F.	03/06/22
2022-705	Avenant n°1 à la convention entre Nantes Métropole et la CIAP relative au soutien triennale de ses actions et l'attribution de subvention 2021-2023, ayant pour objet de transférer le destinataire de la subvention. L'avenant est sans effet financier direct ou indirect pour Nantes Métropole.		29/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-706	Convention avec l'entreprise NRLUX, ayant pour objet d'autoriser, à titre gratuit, cette dernière à occuper le domaine public métropolitain par l'installation de stations de (gonflage vélo autonome en énergie, à Nantes, jusqu'au 31/12/2022, dans le cadre d'une expérimentation.	Lucas M.	01/06/22
2022-707	Convention conclue avec SNCF réseau ayant pour objet l'occupation et la gestion des parcelles cadastrées section DX n°409-4011 et 323p par Nantes Métropole, pour une durée de 10 ans. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.	Lucas M.	10/06/22
2022-708	Conventions conclues avec la société Up, ayant pour objet l'encaissement des chèques culture par les établissements culturels (Musée Jules Verne, Musée d'arts, Muséum d'histoire Naturelle et Planétarium). Durée : de la date de leur signature jusqu'au 31 décembre de l'année suivant l'année de signature, renouvelables par tacite reconduction.	Roussel F.	14/06/22
2022-709	Marché d'agences stratégies de relations presse spécialisées et relations presse nationales – Montant maximum sur la durée contractuelle globale de 320 000,00 € HT pour l'ensemble du groupement et de 160 000 € HT pour la part Nantes Métropole – Durée : 4 ans.	Bolo P.	09/06/22
2022-710	Attribution à Monsieur Emmanuel AMISSE d'une indemnisation de 16 181€, en réparation du préjudice causé à son commerce LA CANTINE GOURMANDE (SAS La Cantine Gourmande), par les travaux d'aménagement du centre bourg de Saint-Herblain pour la période du 24 août au 8 novembre 2021, et conclusion d'une convention en définissant les modalités.	Lucas M.	13/06/22
2022-711	Attribution à Madame GERBET d'une indemnisation de 1 395 €, en réparation du préjudice causé à son commerce LES HAUTS PAVÉS TRAITEUR (SAS BG Traiteure), par les travaux de requalification de la rue des Hauts Pavés à Nantes pour la période du 5 juillet au 30 août 2021, et conclusion d'une convention en définissant les modalités.	Lucas M.	13/06/22
2022-712	Attribution à M. David GIRAUDEAU d'une indemnisation de 41 525 €, en réparation du préjudice causé à son commerce LA MIE CALINE (SARL La Mie Cassard) par les travaux d'aménagement des espaces publics Feydeau-Commerce à Nantes pour la période du 30 août au 15 décembre 2021, et conclusion d'une convention en définissant les modalités.	Lucas M.	13/06/22
2022-713	Attribution d'une indemnisation, en réparation du préjudice causé par les travaux de réaménagement du centre-bourg de Saint-Joseph-de-Porterie à Nantes pour les périodes précisées, et conclusion d'une convention tripartite avec Nantes Métropole Aménagement, M. Philippe PALLU, commerce LE SPORTING (SARL ST JO) pour la période du 06 octobre 2021 au 15 février 2022, indemnisation de 3 966 euros et M. Richard CAPURRO, commerce COIFFURE SAINT JOSEPH pour la période du 31 mai 2021 au 15 février 2022, indemnisation de 14 838 euros.	Lucas M.	13/06/22
2022-714	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de cheffe de projets fermes urbaines à la direction nature et jardins. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice majoré 390 et au maximum indice majoré 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	30/06/22
2022-715	Brains – Le Mortier – Classement de la parcelle cadastrée section AO n° 79	Lucas M.	20/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-716	Brains – Le Mortier – Classement de la parcelle cadastrée section AO n° 78	Lucas M.	20/06/22
2022-717	Brains – rue du Vieux Moulin – Classement de la parcelle cadastrée section AM n° 54	Lucas M.	20/06/22
2022-718	Saint-Jean-de-Boiseau – rue de la Croix Truin – Classement de la parcelle cadastrée section AW n° 58	Lucas M.	20/06/22
2022-719	La Montagne – rue Jean Mermoz– Classement de la parcelle cadastrée section AL n° 380	Lucas M.	20/06/22
2022-720	La Montagne – rue de Verdun– Classement de la parcelle cadastrée section AC n° 1331	Lucas M.	20/06/22
2022-721	Saint Aignan de Grand Lieu – les Charbeaux et Pièce du Moulin– Classement de 2 parcelles	Lucas M.	20/06/22
2022-722	Déclassement du domaine public métropolitain de la parcelle HV 548, d'une superficie de 5m², située rue huchette à Nantes, et échange foncier entre Bâti Nantes et Nantes Métropole, rue Huchette à Nantes : a-Bâti Nantes cède à Nantes Métropole, la parcelle cadastrée section HV n°546, d'une superficie de 50m²b-Nantes Métropole cède à Bâti Nantes, la parcelle cadastrée section HV n°548, d'une superficie de 5m², issue du domaine public	Lucas M.	15/06/22
2022-723	Vertou – 148 ter route du Mortier Vannerie – Acceptation de la déclaration d'abandon en date du 28 mai 2022 et acquisition de la parcelle non bâtie, à usage de voirie, cadastrée section AE numéro 990, propriété de Monsieur CHAUVET Thierry et Madame CHAUVET Joëlle, nécessaire dans le cadre d'une régularisation foncière – Surface : 18 m² – L'abandon ne générera aucun frais pour Nantes Métropole, tant en acquisition qu'en formalité de publicité foncière		30/06/22
2022-724	Carquefou – le Pré Neuf – Acquisition d'un bien bâti cadastré ZW n°26 propriété de Madame Nadia PIFFETEAU, Madame Juliette MINIER et Monsieur Jean MINIER, nécessaire pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique – surface : 1 382 m² - prix d'acquisition : 525 €, les frais notariés seront à la charge de Nantes Métropole.	Beslier L.	16/06/22
2022-725	Nantes – rue Harouys – Acquisition de la parcelle cadastrée HS 473 propriété du Département de Loire Atlantique, nécessaire pour réaliser un maillage entre le mail Harouys et le Square Faustin Hellie, afin de garantir un espace public de qualité– surface : 50m² - prix d'acquisition : 1500€	Lucas M.	15/06/22
2022-726	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chef·fe de projets réhabilitation du patrimoine au Département du BATII. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir de l'indice majoré minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	21/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-727	Convention avec SNCF Réseau, l'État et la Région Pays de la Loire, ayant pour objet le financement des études préliminaires de la première phase d'aménagement du nœud de Nantes pour une durée allant de la signature de la convention à la fin des engagements financiers.	Affilé B.	15/06/22
2022-728	Conclusion d'une convention avec SNCF Réseau, l'État, la Région des Pays de la Loire et Angers Loire Métropole, ayant pour objet le financement des études exploratoires de phasage du programme d'aménagement Nantes Angers Sablé pour une durée allant de la signature de la convention à la fin des engagements financiers.	Affilé B.	30/06/22
2022-729	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de coordonnatrice du volet métropolitain du PLUM à la direction Stratégie et territoires. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Lefranc E.	17/08/22
2022-731	Institution d'une régie de recettes et d'avances «Chronographe ventes en ligne » auprès du service du Chronographe de Nantes Métropole.	Bolo P.	20/06/22
2022-732	Institution d'une régie de recettes et d'avances « Muséum d'Histoire Naturelle ventes en ligne » auprès du service du Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes Métropole.	Bolo P.	20/06/22
2022-733	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain de Thouaré-sur-Loire au nom de Mr HAMON Jean d'une durée de 30 ans à compter du 25 Janvier 2022. Montant de la concession : 416€.	Oger M.	07/06/22
2022-734	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain de Thouaré-sur-Loire au nom de Mr ROCHETEAU Jean-Luc d'une durée de 15 ans à compter du 2 Février 2022. Montant de la concession : 129€.	Oger M.	07/06/22
2022-735	L'emploi de responsable unité stage à la Direction Emploi et Développement des Compétences est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur, à savoir au minimum 356 et au maximum 534, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi	Bassal A.	13/06/22
2022-736	L'emploi de référent.e discipline à la Direction Administration des Ressources Humaines est ouvert au recrutement contractuel, La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur, à savoir au minimum 356 et au maximum 534, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	13/06/22
2022-737	Attribution et signature du marché « Activation culturelle et urbaine sur le secteur Canal Saint-Félix Été 2022 » - Marché n° 2022- 82524 - titulaire : Association Interstices – marché conclu selon une procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalables - durée : 6 mois - montant du marché : 58 800 € (association non assujetti à la TVA)	Pras P.	21/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-738	Fixation du prix de vente du numéro Hors série du Bulletin de la Société Jules Verne « Le tour du monde en 80 jours » à 12,50 € TTC.	Roussel F.	23/06/22
2022-739	La Montagne – Rue de la Briandière – Classement de la parcelle cadastrée section AB n° 937	Lucas M.	30/06/22
2022-740	L'emploi de chef de projet usages collaboratifs au département des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi	Bassal A.	21/06/22
2022-741	Missions liées aux interventions, apprentissages, formations et animations liés à la mécanique cycle et à la conduite vélo – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 4 ans – Nombre de lots : 2 – Montant estimé du marché : 950 000 € HT, soit 1 140 000€ TTC pour l'ensemble des lots et sur la durée totale du marché.	Martin N.	10/06/22
2022-742	Sollicitation de la SAFER Pays de la Loire pour une mission de compensation foncière sur la commune des Sorinières en lien avec le projet de création d'un contournement routier - Cette missionest sans effet financier pour Nantes Métropole	Beslier L.	16/06/22
2022-743	Convention ayant pour objet la reprise des piles et accumulateurs portables usagés collectés en mélange, avec Corepile, pour une durée de 30 mois renouvelable	Salecroix R.	21/06/22
2022-744	Attribution et autorisation de la signature par la SPL « La Cité des Congrès de Nantes » de l'accord-cadre passé après procédure formalisée, relatif à la rénovation de la signalétique dynamique de la Cité des Congrès de Nantes à la société VIDELIO pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Montant du marché : 481 731, 51 € HT sur toute la durée du marché.	Affilé B.	21/06/22
2022-745	L'emploi de Technicien ne gestionnaire contrats systèmes sécurité incendie au Département du BATII est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux, à savoir de l'indice majoré minimum 343 et au maximum 587, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	22/06/22
2022-746	L'emploi de chargé·e de communication à la direction générale information et relation au citoyen générale information et relation au citoyen est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum 444 IB et au maximum 1045 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	30/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-747	L'emploi de chargé.e de mission insertion par l'activité économique à la Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation Europe et International est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché, à savoir au minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	01/07/22
2022-748	L'emploi de chef.fe de projet innovation et numérique à la direction générale ressources est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	22/06/22
2022-749	L'emploi de chargé.e de mission pour le suivi des enjeux d'éthique et de déontologie à la direction du secrétariat général est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	22/06/22
2022-750	L'emploi de chargé.e de mission financements externes à la direction des finances est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	22/06/22
2022-751	L'emploi de technicien ne support technique à la direction des infrastructures et services est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux, à savoir au minimum 343 et au maximum 503, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	22/06/22
2022-752	L'emploi de technicien ne support technique à la direction des infrastructures et services est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux, à savoir au minimum 343 et au maximum 503, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	22/06/22
2022-753	Basse-Goulaine – 26 rue du Hamelin – Acquisition de la parcelle cadastrée AX1042 (anciennement AX595p), propriété de Monsieur et Madame Albert BIZIERE en vue de son incorporation dans le domaine public métropolitain – Surface : 76 m² – Prix d'acquisition : à titre gratuit, les frais de géomètre et d'acte notarié sont pris en charges par Nantes Métropole.	Lucas M.	07/07/22
2022-754	Basse-Goulaine – 61 rue du Hamelin – Acquisition de la parcelle cadastrée AW1155 (anciennement AW457p), propriété de Madame Anne-Sophie GUIRAUD et de Monsieur Josselin VINCENT en vue de son incorporation dans le domaine public métropolitain – Surface : 43 m² – Prix d'acquisition : à titre gratuit, les frais de géomètre et d'acte notarié sont pris en charges par Nantes Métropole	Lucas M.	07/07/22
2022-755	Basse-Goulaine – 80 bis rue du Hamelin – Acquisition de la parcelle cadastrée AW1153 (anciennement AW961p), propriété de Messieurs Pierre-Emmanuel CHON et Thibaud MAINDRU en vue de son incorporation dans le domaine public métropolitain – Surface : 6 m² – Prix d'acquisition : à titre gratuit, les frais de géomètre et d'acte notarié sont pris en charges par Nantes Métropole	Lucas M.	07/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-756	Nantes – 37 rue de la Chevalerie – Acquisition de la parcelle cadastrée PV744 propriété de Monsieur et Madame MARCHADOUR, nécessaire pour régulariser l'emprise de l'emplacement réservé et l'alignement de fait , – surface : 10 m² - prix d'acquisition : 150 euros. Les frais notariés sont à la charge de Nantes Métropole.		29/06/22
2022-757	Rezé – 12 rue Théodore Brosseaud – Parcelle cadastrée section Al 596 – Déclassement de ladite parcelle et cession à Monsieur TOUCHARD Sébastien et Madame GENDRON Valérie, nécessaire dans le cadre de la régularisation d'une situation existante – Surface : 69 m² – Montant de la cession : 1 932 €. Les frais notariés et de géomètre sont pris en charge par Monsieur TOUCHARD Sébastien et Madame GENDRON Valérie,	Beslier L.	04/07/22
2022-758	L'emploi de technicien planification agglomération au sein du Département Urbanisme et Habitat est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux, à savoir au minimum IB 389 et au maximum IB 707, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	19/07/22
2022-759	Orvault, 13 rue Robert le Ricolais - Acquisition d'un immeuble bâti cadastré CC n°420 - Propriété des Consorts LEPAROUX - Délégation du droit de préemption urbain en vue de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du bourg d'Orvault avec à terme sur l'îlot B (le Ricolais), la réalisation d'un programme mixte habitat-activités intégrant une liaison douce. Prix envisagé: 196 227 € + 11 773 € TTC de frais d'agence, à la charge de l'acquéreur.	Beslier L.	16/06/22
2022-760	Nantes – 51 rue de la Maison Blanche - Acquisition d'un bien bâti LZ117 - Propriété de Madame Laurence LE NORMAND- Exercice du droit de préemption urbain pour constituer une réserve foncière permettant le renouvellement urbain du quartier Breil - Malville et plus précisément l'implantation d'un programme mixte logements et équipement public 51 rue de la Maison Blanche. Prix envisagé : 190 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 9 120 € T.T.C, à la charge de l'acquéreur.	Beslier L.	16/06/22
2022-761	Orvault – 112 Avenue Félix Vincent - Acquisition d'un bien bâti cadastré CP130 - Propriété des Consorts PACHET - Exercice du droit de préemption urbain pour constituer une réserve foncière intégrée dans le périmètre de l'emplacement réservé n°27 pour mixité sociale, et plus précisément l'implantation d'un programme immobilier qui comportera 35 % en logements locatifs sociaux, et 10 % en logements abordables.Prix envisagé : 479 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 19 000 €T.TC.	Beslier L.	16/06/22
2022-762	Opération d'aménagement des abords de l'immeuble Grand Watteau à Nantes – Lot n°2 : Travaux de réseaux – Marché n°2020- 71456 – Modification contractuelle n°1 : ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux sur certains prix présents au bordereau des prix unitaires du marché. – Titulaire : LACIS. Le montant de cette modification s'élève à 12 395 € H.T., soit une augmentation de 5,66 %.	Lucae M	15/06/22
2022-764	Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les études d'un nouveau franchissement de Loire sur le secteur du Pont Anne de Bretagne à Nantes – Modification contractuelle n°1 au marché n°2021-81060 – Objet de la modification : Mission complémentaire pour la rédaction des parties relatives aux dossiers d'Etude d'impact, d'Utilité Publique, de d'Autorisation Environnementale du projet d'ensemble DNLT- Pont Anne de Bretagne. – Titulaire : le Groupement SYSTRA / BARRYQUAND & FRYDLENDER - Montant de la modification : 50 146.80 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 27.42 %.	Affilé B.	30/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-766	Acquisition et mise en œuvre d'une solution logicielle de production, de planification de lieux de spectacles et gestion de personnel temporaire technique de spectacle – procédure adaptée - durée : 4 ans à compter de la mise en œuvre de la solution – Montant estimé du marché : sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 213 900 € HT pour la durée globale du marché.	Trichet F.	22/06/22
2022-768	Convention ayant pour objet l'échange de données géographiques, avec le SDIS44, à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre de la même année, reconductible tacitement par période d'une année, dans la limite de 5 reconductions maximum.	Trichet F.	22/06/22
2022-769	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain des Sorinières au nom de madame Laurence GODET d'une durée de 30 ans à compter du 18 mars 2022. Montant de la concession : 416,00 €.	Scuotto- Calvez C.	01/07/22
2022-770	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain des Sorinières au nom de Monsieur Joseph PODEUR d'une durée de 30 ans à compter du 1 ^{er} avril 2022. Montant de la concession : 416,00 €.	Scuotto- Calvez C.	01/07/22
2022-772	Orvault – 53 avenue de la Praudière – Acquisition par le biais d'un PV d'abandon de la parcelle cadastrée CO286 propriété de Madame DE ALMEIDA HENRIQUES, nécessaire pour régulariser l'alignement de fait – surface : 16 m². L'abandon ne générera aucun frais pour Nantes Métropole, tant en acquisition qu'en formalité de publicité foncière.	Lucas M.	29/06/22
2022-773	Bouguenais - rue du Rolly – Déclassement de la parcelle cadastrée section BE n° 698, Cession à Monsieur et Madame COLLETTE - Montant de la cession : 975,00 €. Les frais de notaire seront pris en charge par Monsieur et Madame COLLETTE, acquéreurs. Les honoraires de géomètre d'un montant de 362,50 € seront remboursés par Monsieur et Madame COLLETTE.	Lucas M.	30/06/22
2022-774	Bouguenais – rue de la Pagerie – Acquisition de la parcelle cadastrée cadastrée section AL n° 397 propriété de Monsieur Gaylord HUET et Madame Elise GODARD, nécessaire pour intégrer la parcelle dans le domaine public – surface : 49m² - prix d'acquisition :49,00 €. Les frais d'établissement de l'acte notarié seront pris en charge par Nantes Métropole.	Lucas M.	30/06/22
2022-775	L'emploi de directeur·rice du Musée Jules Verne – Cité des imaginaires à la direction générale cultures et arts dans la ville est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des conservateurs de patrimoine à savoir au minimum / B 525 et au maximum / B 912, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi	Pascouau Y	25/07/22
2022-777	Convention d'occupation du domaine public précaire d'une surface de 90 m² sur la parcelle cadastrée CR 366 sise Rue de la Pyramide à Saint-Sébastien-sur-Loire au profit de la société Cellnex – Avenant - Objet de la modification : correction d'une erreur matérielle relative au montant du droit d'occupation. Le montant total du droit d'occupation est de 9 137,74 € net de taxes c'est à dire non soumis à TVA.	Coppey M.	30/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-779	Exploitation des parcs relais en enclos et parcs relais en ouvrage – Marchés n° 2017-36909 (lot 1) et 2017-36919 (lot 2) - Modifications contractuelles n° 6 pour le lot 1 et n° 7 pour le lot 2 – Modification contractuelle n° 6 au marché n° 2021-36909 – Objet de la modification : incidence sur les frais de personnel liée à la crise sanitaire - Titulaire : la société Nantes Métropole Gestion Services – Montant de la modification : - 140 000 € HT, soit - 168 000 € TTC – Pourcentage de diminution : - 11,72 % (en intégrant les avenants précédents) – Modification contractuelle n° 7 au marché n° 2021-36919 – Objet de la modification : incidence sur les frais de personnel liée à la crise sanitaire - Titulaire : la société Nantes Métropole Gestion Services – Montant de la modification : - 240 000 € HT, soit – 288 000 € TTC – Pourcentage d'augmentation : + 34,31 % (en intégrant les avenants précédents).	Affilé B.	30/06/22
2022-780	La Chapelle-sur-Erdre - Aménagements cyclables et piétons de la route de Nantes — Modification contractuelle n° 1 au marché de travaux suivant : Marché n° 2020-71908 (lot n° 2 : Éclairage public et réseaux souples) — Objet de la modification : fourniture et mise en place d'un candélabre supplémentaire — Titulaire : BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES - Montant de la modification : 4 536,60 € TTC — Pourcentage d'augmentation : 2,41 %.	Lucas M.	22/06/22
2022-781	Convention avec Monsieur Antoine LABAILLY ayant pour objet l'occupation précaire de la parcelle cadastrée section AK n° 87 pour une durée de un an, à compter du 24 décembre 2021. La convention sera reconduite tacitement par période de un an sans que la durée totale ne puisse excéder douze ans - Redevance d'un montant annuel de cent euros (100,00€).	Pras P.	27/06/22
2022-782	Modification contractuelle n°1 au dévoiement du réseau d'eaux usées Porte de Gesvres à Nantes n°2020-72876 - Objet de la modification : prendre en compte des opérations supplémentaires pour adapter des trappes d'accès sur une conduite en fonte et pour poser des regards sur autre conduite et pour ajuster certaines quantités à la hausse par rapport aux estimations initiales - Titulaire : EHTP SAS - Montant de la modification : 11 332,40 € HT, soit 13 598,88 € TTC - Pourcentage d'augmentation : 4,95 %.	Salecroix R.	28/06/22
2022-783	Acquisition, auprès de la SAFER Pays de la Loire, des parcelles cadastrées section ZA n°s 69 et 73 situées lieudit Bauche Padome à Bouaye, section AB n°s 202, 207, 209, 218, 230, 245, 284, 341, 442 situées lieudit Le Port Giraud à Bouguenais et section F n° 144 située lieudit Les Petites Bauches à Bouguenais, pour une superficie de 18 025m². Prix d'acquisition : 15 840€ TTC constitué de la valeur vénale des parcelles augmentée des frais d'intervention de la SAFER auquel viendront s'aiouter les frais notariés	Beslier L.	23/06/22
2022-784	Renouvellement de la solution de gestion et de suivi des délibérations de travaux et des récépissés associés, maintenance et prestations associées pour le compte du groupement de commandes informatiques (Nantes Métropole – Ville de Nantes) – Attribution du marché – Titulaire : la société SONGELINK – marché sans publicité ni mise en concurrence - durée : 4 ans à compter de la date de notification du marché – montant du marché : sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 203 900 € HT pour la durée globale du marché.	Trichet F.	28/06/22
2022-785	Avenant à la convention financière avec Nantes Métropole Habitat relative au rachat de 2 logements situés 25 rue des Renards à Nantes dans le cadre du Projet Global Nantes Nord. Fixation du montant de l'indemnisation à verser en 2022 pour l'année 2021 à 230 278,33 €	Quénéa P.	29/08/22
2022-786	Évaluation de la qualité de l'air dans l'environnement de la chaufferie Californie – Lancement de la consultation – Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence (art. R2123-3 2° du Code de la commande publique) – Durée prévisionnelle : 3 ans – Nombre de lots : sans objet – Montant estimé du marché : 149 100 € HT sur 3 ans, soit 178 920 € TTC	Laernoes J.	06/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-788	Conclusion d'une convention ayant pour objet la mise à disposition de matériel d'éclairage, avec Le Grand T, pour une durée de 2 ans – Sans effet financier pour Nantes Métropole.	Roussel F.	27/06/22
2022-792	L'emploi de chargé.e de mission insertion programmes européens à la Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation Europe et International est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché, à savoir au minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	01/07/22
2022-793	L'emploi de chargé.e de mission insertion relations internationales à la Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation Europe et International est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché, à savoir au minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,	Bassal A.	01/07/22
2022-794	Constitution d'une servitude de canalisation d'eaux usées, au bénéfice de Nantes Métropole, sur la parcelle appartenant au Grand T Théâtre de Loire Atlantique, cadastrée BB n°37, qui se situe 25, rue du nouveau Bêle à Carquefou, permettant l'accès à ladite canalisation et à ses ouvrages associés afin d'en assurer la surveillance, l'entretien, la réparation et l'éventuel remplacement.	Salecroix R.	01/07/22
2022-795	Rezé – Rue de la Gourdonnière – Opération « Les Jardins de la Pirotterie » – Acquisition de la parcelle non bâtie, à usage d'accessoire de voirie, cadastrée section BW numéro 589, propriété de la SNC Les Jardins de la Pirotterie, représentée par Monsieur Olivier TRONNET, nécessaire dans le cadre d'une régularisation foncière – Surface : 30 m² – L'abandon ne générera aucun frais pour Nantes Métropole, tant en acquisition qu'en formalité de publicité foncière	Scuotto- Calvez C.	29/07/22
2022-796	Abrogation de la décision n°2022-178 en date du 2 février 2022Saint-Sébastien-sur-Loire – 8 rue des Colibris – Déclassement de la parcelle DB n°602. Cession à Mme LORELLA Hélène – Montant de la cession : 510 €, les frais d'acte seront pris en charge par Mme LORELLA Hélène. Acquisition de la parcelle DB n°600, propriété de Mme LORELLA Hélène, en vue de l'intégrer dans le domaine public métropolitain – Surface : 1 m² – Prix d'acquisition : 15 €, les frais d'acte seront pris en charge par Nantes Métropole.	Lucas M.	29/07/22
2022-797	Commune des Sorinières – Compensations foncières – Acquisition auprès de la SAFER des parcelles cadastrées section AY n° 28p et section BI n°s 50, 157, 64, 46, 51 et 65. Montant d'acquisition ∶ 179 936,40 € HT	Beslier L.	27/06/22
2022-798	Abrogation de la décision n°2020-1145 de Nantes Métropole en date du 15 octobre 2020 - Indre – Impasse des Frênes – Acquisition gratuite d'un immeuble non bâti, cadastré section AL n°564 d'une superficie de 159 m² - propriété de la commune de Indre (bien sans maître) - nécessaire à l'implantation d'une opération d'habitat social à court terme, Impasse des Fresnes, en réponse aux besoins de logements sur la commune d'Indre – assortie du versement aux Consorts BOUTIN d'une indemnité de 31 800€ net de taxe, et des frais d'acte notarié.	Beslier L.	23/06/22
2022-799	Hébergement et infogérance de sites « web » et de services d'administration électronique – marché n°2017-25730 – Objet de la modification : augmentation du montant maximum du marché - Titulaire : Société Océanet Technology – Montant de la modification : 100 001 € HT soit 120 001,20 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 29,4 %. Le montant maximum du marché est porté à 1 100 00 € HT soit 1 320 000 € TTC afin de pouvoir mener le marché à son terme,	Trichet F.	24/06/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-800	Marché de maîtrise d'œuvre bâtiments, modification contractuelle°1 - Marché n°18M87/175 dans le cadre de l'opération connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 BABINIÈRE, CETEX et pôle d'échanges - Titulaire : le groupement AIA Architectes / DLW Architectes / AIA Ingénierie / GESTE Engineering France / AIA Environnement / AIA Managements de projets / Scop GEFI Ingénierie / TISSEYRE & Associés – Objet de la modification : prendre en compte des évolutions réglementaires et l'évolution des missions complémentaires – Montant de la modification : + 686 354,07 € HT – Pourcentage d'augmentation : 17,75 %.	Affilé B.	30/06/22
2022-801	Convention ayant pour objet l'accompagnement des communes de Bouguenais et de Saint-Aignan de Grand Lieu dans la définition d'un projet de territoire et d'une réflexion conduite à l'échelle métropolitaine concernant le remploi du foncier éligible au droit de délaissement dit « Nantes Atlantique » avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le Groupement d'intérêt public dénommé « Fonds de compensation Nantes-Atlantique », les communes de Bouguenais, et de Saint-Aignan de Grand Lieu,	Pras P.	30/06/22
2022-802	Cession à titre gratuit du véhicule immatriculé 201CJF, propriété de Nantes Métropole, au profit de l'ACE.	Bolo P.	07/07/22
2022-803	Accord-cadre relatif à l'acquisition des équipements de signalisation lumineuse, de contrôle d'accès et de comptages de véhicules – Marchés n°2018-30940 et n°2018-30950 – Modifications contractuelles n°2 : transfert des marchés à compter du 1er mai 2022 – Ancien titulaire : AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES – Nouveau titulaire : AXIMUM INDUSTRIE.	Lucas M.	04/07/22
2022-804	Opération 2021-3694 / Modernisation de la ligne 1 de tramway entre Commerce et Médiathèque : — Modification contractuelle n°2 - Marché n°2018-32870 — Objet de la modification : augmentation de la rémunération du mandataire, de l'enveloppe déléguée et de la durée du marché — Titulaire : la société SEMITAN - Montant de la modification : 146 400 € TTC — Pourcentage d'augmentation : 27,14 %	Roussel F.	
2022-806	Déplacement à Nantes du 8 au 9 juillet 2022 - Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses d'hébergement et de restauration, sur présentation des justificatifs, engagées par Patrick de Groote, Jalina Celis, Bradley Hemmings, Rokhsana Fiaz, Daniel Bridge, Alice Marrey, Kim Cook, Sarah Owen en leur qualité d'invités.	Bolo P.	28/06/22
2022-807	Saint-Herblain – avenue de Cheverny – avenue des Grands Bois – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées BN565, BP416, BP415, BP410, BR777, BR776, BR775, BR774, BR773, BR771, BR770, BT375, BT376, BT364, BT364, BT365,	Lucas M.	04/07/22
2022-808	Saint-Sébastien-sur-Loire – Aménagement de la rue de la Croix Sourdeau (pérennisation urbanisme tactique) – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Objet du marché : travaux de voirie – Lancement de la consultation – Procédure adaptée – Nombre de lot : 1 – Durée : 2 mois – Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle : 175 000 €HT, soit 210 000 €TTC (valeur juin 2022) dont 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC affectés aux travaux.	Lucas M.	30/06/22
2022-809	Mission de Conseiller Sécurité Transport Marchandises Dangereuses – Modification contractuelle n°04 au marché de services n°2017-37261 et 37262 – Objet de la modification : Prolongation de la durée des marchés pour une période de 3 mois – Titulaire : la société SOCOTEC Environnement – Sans effet financier pour Nantes Métropole.	Salecroix R.	07/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-810	Location de courte durée de matériels de chantier sans opérateur- Marché n° 2020— 70214 - Modification contractuelle n°1 - Location de longue durée de matériels de chantier sans opérateur- Marché n° 2021/ 81106 - Modification contractuelle n°2 - Titulaire : la société NEWLOC - Objet : modification du mode de calcul relatif à l'ajustement des prix de location est fixé tel que suit : application de l'indice Frais et services divers (FSD 1) et de la formule Cn= 0,15 + (0,85(In/I0)) - Ces avenants sont sans effet financier sur le montant initial des marchés.	Bolo P.	07/07/22
2022-811	Nantes - Passerelle Schoelcher – Expertise et réparation des équipements hydrauliques – Ajustement du besoin et de la stratégie d'achat - La procédure avec négociation pour la réalisation de l'expertise et la réparation des équipements hydrauliques de la Passerelle prendra la forme d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande pour une durée de 6 mois dénué d'un montant minimum mais assorti d'un montant maximum de 1 000 000 € HT sur la durée totale de l'accord cadre.	Lucas M.	04/07/22
2022-812	Travaux relatifs à l'extension du cimetière paysager métropolitain Beausoleil – Modification contractuelle n°1 au marché de travaux n° 2022–81984 – Objet de la modification : Travaux supplémentaires et réception partielle – Titulaire : Bureau TP – Montant de la modification : 3 143,76 €TTC – Pourcentage d'augmentation : 6,93 %.	Bolo P.	07/07/22
2022-813	Accord cadre relatif à l'acquisition, installation, maintenance technique et nettoyage de sanitaires publics - Marché subséquent n° 3 relatif à l'acquisition, installation et maintenance d'un sanitaire public place de la Liberté à Nantes – Lancement de la consultation auprès de l'entreprise attributaire de l'accord-cadre – Durée : 6 ans - Montant de dépenses estimé : 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC (pour la durée totale du marché subséquent)	Lucas M.	05/07/22
2022-814	conclusion auprès de la société SODAGAM CDBIMMO, Bailleur, pour la période du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2022, d'un nouveau contrat aux mêmes conditions que le bail venant de s'achever, à savoir pour des locaux de 220 m² sis au 39, boulevard Einstein à Nantes, un loyer de 26 025,60 € HT, augmenté des charges et impôts.	Bolo P.	07/07/22
2022-815	Convention avec l'Agence d'Etudes Urbaines de la Région Nantaise (AURAN) ayant pour objet la mise à disposition de bureaux, de mobiliers et de 18 places de stationnements dans l'immeuble situé 2 cours du Champ de Mars à Nantes, à compter du 6 juin 2021 pour se terminer le 5 juin 2022. A compter du 6 juin 2022, la convention pourra être reconduite tacitement par périodes de un an sans que la durée totale du contrat, période initiale augmentée des reconductions, n'excède le 5 iuin 2024.	Bolo P.	07/07/22
2022-816	Attribution du label autopartage pour une durée de 3 années aux 4 véhicules suivants : FM-625-SK, FN-364-HX, FN-605-FL, FN-798-LL de la société Nantes Autopartage	Affilé B.	07/07/22
2022-817	Convention, à titre gratuit, ayant pour objet de définir les modalités de la servitude d'ancrage pour l'implantation d'une caméra et de ses câbles d'alimentation sur la façade des immeubles suivants, pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage, avec la société MOISON & Associés et le Groupe ACCOR.	Talledec D.	06/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-818	Introduction d'une requête en référé instruction auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes tendant à la nomination d'un expert afin de constater les préjudices subis par les commerçants riverains à l'occasion des travaux de requalification des espaces publics rue Voltaire et place Jean V à Nantes.	Lucas M.	11/07/22
2022-819	Modification de la décision 2022-669 en date du 25/05/2022 concernant le nom du concessionnaire lire : LECONTE Jacques au lieu de LECOMTE Jacques. La concession est accordée moyennant le paiement de la somme susvisée dans la caisse du receveur des finances Nantes municipale suivant le titre de recette n°2022/725 du 23/03/2022.	Oger M.	08/07/21
2022-821	Abrogation de la décision n°2022-724 en date du 16 juin 2022. Carquefou – le Pré Neuf – Acquisition d'un bien non bâti cadastré ZW n°26 propriété de Madame Nadia PIFFETEAU, Madame Juliette MINIER et Monsieur Jean MINIER, nécessaire pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique	Beslier L.	30/06/22
2022-822	Vertou – 100 route de la Fontenelle - Acceptation de la déclaration d'abandon en date du 27/06/2022, et acquisition de la parcelle non bâtie, à usage de voirie, cadastrée section AH numéro 1052, propriété de Monsieur GHIRINGHELLI Marc et Madame AOUISSI Mériem, nécessaire dans le cadre d'une régularisation foncière. Surface : 44 m². L'abandon ne générera aucun frais pour Nantes Métropole, tant en acquisition qu'en formalité de publicité foncière, hormis les frais de géomètre.	Lucas M.	07/07/22
2022-823	Mise en place de la gestion des marchés et autres manifestations avec encaissements par mobile – Marché n°2019-2700 – Modification contractuelle n°1 : transfert du marché à compter du 07 janvier 2022 – Ancien titulaire : SAS ILTR – Nouveau titulaire : SOGELINK.	Trichet F.	05/07/22
2022-824	L'emploi de chargé de gestion marchés publics au pôle Nantes Ouest, est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur principal 2ème classe, à savoir au minimum / IB 389 et au maximum / IB 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi	Lefranc E.	17/08/22
2022-825	Modification contractuelle n°2 au marché n°2019-26040 relatif à l'accompagnement pour la mise en œuvre du zonage pluvial avec le Groupement SEPIA CONSEILS et Paillat Conti & Bory, ayant pour objet de prolonger la durée du marché et les délais des phases 1, 2 et 3 jusqu'au 30 novembre 2022. Montant de la modification : - 4 036,72 € € HT - Pourcentage de diminution : 4,5 %.	Guitton JS.	11/07/22
2022-826	Avenant transactionnel conclu avec la société Colas France dans le cadre des accords cadre Travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents Pôles Sud Ouest et Loire Sèvre et Vignoble – Lot 1 (n° 2021-81604) et Travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents Pôles Nantes Loire et Nantes Ouest – Lot 4 (n° 2021-81610) - Montant : 17 575,81 nets de taxe à la charge de Nantes Métropole	Lucas M.	12/07/22
2022-827	Avenant n° 1 au bail d'habitation du 22 décembre 2015 d'un bien sis La Patouillère – Rue Claire Roman à Saint-Aignan de Grand Lieu au profit de Monsieur Ghislain MALLET – Changement de Preneur.	Bolo P.	18/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-828	Entretien des bassins d'orage sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 2 ans renouvelable 1 fois pour 2 ans – Nombre de lots : 4 – Montant annuel maximum : 249 000 € HT, soit 298 800 € TTC pour l'ensemble des lots.	Lucas M.	06/07/22
2022-829	Opération « transformation de la ligne C5 en Busway Ligne 5 » - Marché de mandat – Modification contractuelle n°1 au marché n°2019-28230 conclu avec la SEMITAN : – Objet de la modification : prise en compte des modifications de programme, prolongation de la durée du marché et augmentation de l'enveloppe financière confiée au mandataire - Montant de la modification du marché : 15 600 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 12,21 %	Roussel F.	29/07/22
2022-830	Contrôles des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Nantes Métropole – Modifications contractuelles n°3 aux Marché n°2017-33532 (lot n°1) Marché n°2017-33542 (lot n°2) – Objet de la modification : Prolongation de la durée du marché d'un an – Titulaire : la société Géoscop - Cette modification est sans effet sur le montant maximum du marché.	Salecroix R.	07/07/22
2022-831	Prestations en appui au développement de l'infrastructure géomatique de Nantes Métropole – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 4 ans – Lot unique – Montant maximum de l'accord-cadre pour l'ensemble du groupement : 999 999 € HT, soit 1 199 998,80 € TTC sur la durée globale.	Trichet F.	04/07/22
2022-832	Convention conclue avec la Ville de Nantes ayant pour objet la mise à disposition temporaire d'une partie du bien situé 14 Rue René Fonck à Saint-Aignan de Grand Lieu, parcelle cadastrée AH 318. La durée totale du contrat, période initiale augmentée des reconductions, n'excèdera pas le 30 juin 2025. La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.	Bolo P.	18/07/22
2022-833	Mise à disposition, hébergement, maintenance et extension des solutions de gestion de files d'attente et prestations associées pour le compte du groupement de commandes informatiques - lancement de la consultation - marché sans publicité ni mise en concurrence - durée : 4 ans à compter de la date de notification du marché – montant estimé du marché : sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 214 900 € HT pour la durée globale du marché.	Trichet F.	19/07/22
2022-835	Vente de compteurs d'eau réformés – Marché n°2021-81318 – Modification contractuelle n°1 : transfert du marché à compter du 01/04/2022 – Ancien titulaire : Guy Dauphin Environnement – Nouveau titulaire : AFM RECYCLAGE.	Salecroix R.	08/07/22
2022-836	Halles Alstom 1&2 – Création d'un Creative Lab - Demande de subvention FEDER auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire – Montant de la subvention : 495 241.29€	Rolland J.	04/07/22
2022-837	Convention de mise à disposition de stations de carburant entre Nantes Métropole Habitat et Nantes Métropole. Cette convention prendra effet à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de six ans. Nantes Métropole refacturera les dépenses de carburant à Nantes Métropole Habitat selon un rythme trimestriel : en janvier, en avril, en juillet, en octobre. Les dépenses pour Nantes Métorpole ne dépasseront pas les 90 000 € HT.	Bolo P.	06/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-838	Convention relative à la réalisation de travaux de restauration et d'entretien du Cens, du Gesvres et leurs affluents avec les propriétaires riverains, afin de préciser les conditions de réalisation des travaux, leur réception et le maintien en bon état des aménagements qui seront réalisés - Durée : 6ans - Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole	Guitton JS.	11/07/22
2022-839	Convention ayant pour objet de déterminer les conditions les obligations d'entretien du bassin de rétention des Eaux pluviales du Super U de Bouaye avec la société SODEXFRANC. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole	Guitton JS.	11/07/22
2022-840	Avenant n°1 au marché n°2011 -11311 relatif au contrôle technique pour l'opération de modernisation de l'usine d'eau potable de la Roche à Nantes avec DEKRA INSPECTION ayant pour objet d'ajouter une mission complémentaire relative au stockage complémentaire de réactifs - Montant de la modification : 9 800 € HT, soit 11 760 € TTC - Pourcentage d'augmentation : 3,53 %.	Salecroix R.	08/07/22
2022-841	Modification contractuelle n°2 au marché n°2020-71764 relatif aux études de diagnostic d'ouvrages de traitement d'eaux usées – Stations de Bouaye et de Basse-Goulaine, avec le titulaire du marché, à savoir le groupement conjoint constitué, d'une part, par la société SAFEGE SAS en qualité de mandataire solidaire, et d'autre part par la société QCS SERVICES en qualité de cotraitant. Objet de la modification : Modification du délai de réalisation de la phase n°1, initialement fixé à 5 mois à compter de son lancement par ordre de service, pour le porter à 57 semaines – Sans effet financier sur le montant initial du marché.	Salecroix R.	08/07/22
2022-842	Opération « Acquisition matériels roulants bus 2015-2020 » - Marché de mandat – Modification contractuelle n°1 au marché n°2018-28460 conclu avec la SEMITAN : – Objet de la modification : prise en compte des modifications des 32 minibus , prolongation de la durée d'exécution et augmentation de l'enveloppe financière confiée au mandataire – Sans incidence sur la rémunération du mandataire	Roussel F.	27/07/22
2022-843	Opération 2021- N° 3770, libellée développement des nouvelles lignes de tramway / Marché de maîtrise d'œuvre n°5 pour pour l'extension nord-ouest du tramway (ENOT) – Modification contractuelle n°1 – Objet de la modification : modification de programme et études complémentaires et prolongation de durée – Titulaire : le groupement Ingerop / Arcadis - Montant de la modification : 28 135,20 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 12,34 %	Affilé B.	08/07/22
2022-844	Convention conclue avec Madame Emeline LEVÊQUE et Monsieur Jacques FANTOU domiciliés 33 Ter Impasse des Grandes Vignes à La Montagne, ayant pour objet la mise à disposition de la parcelle en nature de jardin et cabanon (poulailler), cadastrée AC 812, située au lieu-dit Les Grandes Vignes à La Montagne, avec effet au 1er juillet 2022, pour une durée d'un an, reconductible annuellement tacitement sans que sa durée totale n'excède 9 années. A titre gratuit en contrepartie de l'entretien du jardin et du cabanon existant (poulailler). Les Preneurs rembourseront au Bailleur la Taxe Foncière et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) afférentes au bien mis à disposition.	Bolo P.	18/07/22
2022-845	Saint-Herblain – rue Henri Radigois– Acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée DR 628 propriété de la SA La Nantaise d'Habitations nécessaire pour le projet de requalification de la rue Henri Radigois – surface : 195 m²- prix d'acquisition : un euro symbolique. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par Nantes Métropole. Classement dans le domaine public de voirie métropolitain de la parcelle après accomplissement des formalités de publication de l'acte d'acquisition par le service de la publicité foncière.	Lucas M.	13/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-846	Fourniture d'équipements de pré-localisation fixe pour la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable de Nantes Métropole – Lancement de la consultation – Procédure avec négociation – Montant maximum du marché : 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC sur toute la durée du marché		07/10/22
2022-847	Marche d'assistance a maîtrise d'ouvrage de conseil, d'accompagnement et d'outillage pour le développement des démarches de mobilité actuelles et à venir, à l'échelle des pôles d'emploi – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 4 ans – Lot unique – Montant maximal du marché : 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC		07/07/22
2022-848	Convention conclue avec CINEA, ayant pour objet le projet européen Decarbomile. Durée : 48 mois à partir du 1er juillet 2022 - Montant perçu par Nantes Métropole : 316 218,75 Euros € TTC. La signature du contrat avec Euroquality qui prévoit le versement de 6 324,37 € par Nantes Métropole.		11/07/22
2022-849	Convention constitutive de groupement de commande entre la SAMOA, Nantes Métropole Aménagement et Nantes Métropole pour des études des déplacements intégrant la modélisation et simulation multimodale des déplacements et du transport de marchandise.		30/06/22
2022-850	Opération « Étude desserte tramway ouest île de Nantes » - Marché de mandat – Modification contractuelle n°3 au marché n°2018-21230 conclu avec la SEMITAN – Objet de la modification : prise en compte des modifications de programme et de l'enveloppe financière confiée au mandataire - Montant de la modification : 1 067 831,72 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 29,96 %	Poussal E	08/07/22
2022-852	Nantes- Chemin de la Censive du Tertre – Déclassement de la parcelle cadastrée WW69 d'une contenance de 4185 m².	Lucas M.	12/07/22
2022-853	Conclusion d'une convention ayant pour objet d'encadrer l'utilisation des données relatives aux attributions de logements sociaux fournies par le CREHA OUEST, avec le COMPAS-TIS et Nantes Métropole, pour une durée de trois années. Sans effet financier pour Nantes Métropole.		13/07/22
2022-854	L'emploi d'administrateur de la donnée à la Direction des Déchets, est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien territorial, à savoir au minimum / IB 372 et au maximum / IB 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,	Lefranc E.	09/08/22
2022-855	L'emploi de d'agent·e technique de conduite usine et stations à la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement est ouvert au recrutement contractuel,.La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des adjoints techniques, à savoir au minimum IB 367 et au maximum IB 432, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi	Bassal A.	29/08/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-858	L'emploi de responsable de l'animation réseau ADS au Département Urbanisme et Habitat est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi	Lefranc E.	24/08/22
2022-859	Nantes – 86 route de Rennes, 14 et 28 route de La Chapelle-sur-Erdre – Acquisition des parcelles cadastrées OV585 (921 m²), OV587 (4 m²), OW856 (315 m²), OW861 (139 m²) propriété de la SCCV Bout des Pavés, nécessaire pour régulariser l'emprise de l'emplacement réservé n°6/37 portant sur l'alignement de la liaison route de La Chapelle-sur-Erdre, rue Joseph Marie Jacquard, rue de la Chauvinière dont Nantes Métropole est la bénéficiaire, ainsi qu'une partie de la future emprise publique – surface : 1379 m² – prix d'acquisition à titre gratuit. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole.	Lucas M.	15/07/22
2022-860	Acquisition des parcelles cadastrées section WD n°124 et n°127, d'une contenance globale de 19 m², sises rue de Monaco à Nantes, propriété de la société « Établissements Pierre Moreau » , au prix de 950 €.	Lucas M.	02/09/22
2022-861	Rezé – Rue des Carterons et 29 rue du Chatelier – Acquisition des parcelles cadastrées : section BE numéros 886 et 893 nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'emplacement réservé 4-125 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain – Surface : 164 m² – Prix d'acquisition : 1 640 €, dont 656 euros d'indemnité de dépréciation, section BE numéros 897, 898 et 899, nécessaires dans le cadre de la mise à l'alignement de la rue des Carterons – Surface 21 m² – Prix d'acquisition : 315 €, auxquels viendront s'ajouter une indemnité d'un montant de 2 640 € correspondant aux frais de démolition du mur de clôture, ainsi que les frais notariés,	Lucas M.	21/07/22
2022-863	L'emploi de Conseiller en prévention des risques au pôle Erdre & Loire, est ouvert au recrutement contractuel, La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal 2ème classe, à savoir au minimum / B 389 et au maximum / B 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,	Lefranc E.	22/08/22
2022-864	Classement dans le domaine public métropolitain des parcelles en nature de voirie cadastrées section AN n°937 et AN n°938, d'une contenance de 60 m², situées rue de la Cadoire et rue Louis Gaudin à Sainte-Luce sur Loire.	Lucas M.	02/09/22
2022-865	Déplacement à Nantes du 27 au 28 juin 2022 - Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses, de transport, d'hébergement et de restauration, sur présentation des justificatifs, engagées par Michel Lussault en sa qualité d'expert.	Bolo P.	08/07/22
2022-866	Classement dans le domaine public métropolitain de la parcelle en nature de voirie cadastrée section RS n°331, d'une contenance de 24m², située rue des Marsauderies à Nantes.	Lucas M.	02/09/22
2022-867	Création d'une régie de recettes « Musée d'Arts ventes en ligne et communication par internet » auprès du service du Musée d'Arts de Nantes Métropole.	Bolo P.	18/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-868	Basse-Goulaine – 18 rue du Hamelin – Acquisition de la parcelle cadastrée AX1043 (anciennement AX850p), propriété de Monsieur et Madame Bertrand et Béatrice CAMUS demeurant 18 rue du Hamelin à Basse-Goulaine (44115) – Surface : 21 m² – Prix d'acquisition : à titre gratuit, les frais de géomètre et d'acte notarié sont pris en charges par Nantes Métropole.	Lucas M.	08/07/22
2022-869	Basse-Goulaine – 67 rue du Hamelin – Acquisition de la parcelle cadastrée AW1157 (anciennement AW455p), propriété de Monsieur et Madame Jacques CONTE, demeurant 67 rue du Hamelin à Basse Goulaine (44115) – Surface : 41 m² – Prix d'acquisition : 1 € symbolique, les frais de géomètre et d'acte notarié sont pris en charges par Nantes Métropole.	Lucas M.	08/07/22
2022-870	Rezé – allée Christiane Desroches Noblecourt et avenue Marie Hackin (en partie) – Acquisition de la parcelle cadastrée BZ883 appartenant à l'Association Syndicale de la Résidence « Les Allées des Érables » – Surface : 732 m² – Prix d'acquisition : à titre gratuit, les frais de géomètre et d'acte notarié sont pris en charge par l'Association Syndicale de la Résidence « Les Allées des Érables »,	Lucas M.	08/07/22
2022-871	Convention avec la société Nantes Autopartage ayant pour objet de définir les conditions d'occupation du domaine public sur le territoire de la commune de Nantes jusqu'au 31 décembre 2023. Au titre de cette convention, la société Nantes Autopartage versera à la Métropole une redevance d'occupation du domaine public. Cette redevance est approuvée par délibération annuelle du Conseil métropolitain.	Lucas M.	01/09/22
2022-872	Accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pour le projet Gloriette Petite Hollande Bords de Loire – Modification contractuelle n°3 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n°2018-35890 – Objet de la modification : ajout de prix unitaires et forfaitaires à l'accord-cadre (missions « sols vivants », mission de suivi environnemental et de synthèse R-P (réseaux et projets connexes) – Titulaire : l'Agence TER mandataire du groupement titulaire - Sans incidence financière.	Pras P.	15/07/22
2022-873	Expérimentation de cinq modules innovants de stationnement vélos sécurisés et connectés avec LA RUCHE A VELO pour un montant de 106 800,00€ TTC sur deux ans soit 78 000€ TTC pour l'acquisition et 28 800€ TTC pour la maintenance et l'entretien – Durée : deux ans avec une expérimentation sur dix huit mois au moyen d'habitants testeurs.	Martin N.	26/08/22
2022-874	Convention conclue avec la Ville de Nantes, ayant pour objet la mise à disposition de l'escalator "llot Boucherie" situé sur la parcelle cadastrée HI 135 au 1 Rue Beaurepaire à Nantes, pour une première durée ferme à compter du 1er septembre 2022 pour se terminer le 31 août 2023. A compter du 1er septembre 2023, la convention pourra être reconduite tacitement par périodes de un an sans que la durée totale du contrat, période initiale augmentée des reconductions, n'excède douze ans. La présente convention de mise à disposition est consentie à titre gratuit.	Bolo P.	21/07/22
2022-875	Avenant n° 2 à la convention portant mise à disposition à titre onéreux d'emplacements de parking au rez-de-chaussée de l'immeuble dénommé « La Tour Magellan », sis 3 et 5 rue Vasco de Gama à Nantes, au profit de la société LEFEUVRE Immobilier. Le présent avenant, actant la suppression de la location de 4 des 12 emplacements, prend effet à compter du 1er avril 2022.	Bolo P.	18/07/22
2022-876	Groupement de commandes composé autour de Nantes Métropole (coordonnateur) et de la Ville de Nantes, pour des prestations de conception, développement, intégration, formation et maintenance de sites web – Titulaire : la société NOBILITO - Durée : 4 ans – Montant du marché : montant total maximal du marché fixé 590 000,00 € HT sur la totalité de la durée pour l'ensemble du groupement, 300 000,00 € HT pour la part Nantes Métropole.	Bolo P.	22/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-877	Remplacement du malaxeur à boue et du doseur chaux de la station de traitement des eaux usées de l'Ile Chaland – Lancement de la consultation – Procédure adaptée – Montant estimé du marché : 55 000 € HT, soit 66 000 € TTC	Salecroix R.	29/08/22
2022-878	Maintenance des modèles de simulation multimodale des déplacements et de transport de marchandises de Nantes Métropole – Lancement de la consultation – Appel d'offres restreint – Durée : 4 ans – Montant maximum : 999 999 € HT sur la durée du marché.	Affilé B.	13/07/22
2022-879	Convention conclue avec le Département de Loire-Atlantique relative au financement de l'aménagement urbain des abords de la future Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) à Saint-Herblain. Durée : la convention prend effet à compter de sa notification et prendra fin après l'achèvement des obligations des parties - Montant perçu par Nantes Métropole : 155 000 € HT soit 186 000 € TTC.	Rolland J.	11/08/22
2022-880	COUËRON – Opération d'aménagement ZAC Ouest Centre Ville - Réitération du transfert de propriété des emprises de voirie, des réseaux divers et équipements publics au profit de Nantes Métropole. Classement de ces parcelles dans le domaine public métropolitain (voirie), à l'exception des parcelles DE 228, DH 288, DH 523 correspondant à l'assiette foncière de transformateurs électriques Cet acte ne donne pas lieu au versement d'un prix. Les frais résultant de la passation de l'acte authentique seront à la charge de l'aménageur Loire Océan Développement.	Lucas M.	28/07/22
2022-883	L'emploi de chargé·e de communication à la direction générale information et relation au citoyen générale information et relation au citoyen est ouvert au recrutement contractuel,La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum 444 IB et au maximum 1045 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	05/09/22
2022-884	Marché pour l'élaboration et la mise en oeuvre du dialogue citoyen sur le projet de renouvellement urbain du quartier Plaisance à Orvault au groupement RADAR/3è MAIN/NODALYS, sur une durée de 42 mois, pour un montant de 124 500 € HT soit 149 400 € TTC.		13/07/22
2022-885	Marché « Etude stratégique et prospective d'aménagement de valorisation et de développement du territoire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu » - Marchés n°2022-83162 (PF) // 2022-8163 (PU) - titulaires : le groupement PARTICULES – D'ICI LA PAYSAGE – UNE FABRIQUE DE LA VILLE – WE AGRI – AARPI ADALTYS AVOCATS – MOBHILIS - BIOTEC (soustraitant) – attribution et signature – appel d'offres ouvert - durée : 24 mois - montant du marché : 108 525,00 € HT (partie forfaitaire)	Pras P.	09/08/22
2022-886	Marché subséquent 7 n°2022-88902 relatif à la rénovation de la chaîne d'information voyageurs dans un contexte multimodal, avec l'attributaire de l'accord cadre, la SEMITAN, pour une durée de 6 ans à compter de la notification, pour un montant de 125 702,49 € HT soit 150 842,99€TTC.	Roussel F.	21/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-887	Marché subséquent 6 relatif à l'évolution du système billettique du réseau de transports collectifs de Nantes Métropole dans un contexte multimodal , avec l'attributaire de l'accord cadre ; la SEMITAN, pour une durée de 6 ans à compter de la notification, pour un montant de la tranche ferme de 528 591,384 € TTC , et de la tranche optionnelle 1 de 420 030,76 TTC .	Roussel F.	27/07/22
2022-888	Nantes - Rue Jean Robic - Acquisition de trois parcelles en nature de voirie cadastrées section AO n°342 pour 127 m², n°343 pour 72 m² et n°344 pour 20 m², propriétés de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré dénommée « La Nantaise d'Habitations », en vue de leur classement, à terme, dans le domaine public métropolitain - Prix d'acquisition : à titre gratuit		26/07/22
2022-890	Conventions avec Enedis et les opérateurs IELO, CELESTE, BOUYGUES TELECOM, CITYFAST, FIBRE44 et le Département de Loire -Atlantique, relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques	Riom T.	25/07/22
2022-892	Convention ayant pour objet la mise à disposition du terrain sis 10 rue du Prieuré à Saint Jean de Boiseau avec l'association Trajet, à compter du 1 septembre 2022 pour une première période ferme de 6 mois soit jusqu'au 31 janvier 2023, ensuite renouvelable tacitement par période de 6 mois.	Guitton JS.	09/08/22
2022-893	Convention ayant pour objet la mise à disposition d'une maison sise 77 route de la Bougrière à Sainte-Luce-sur-Loire avec l'association Saint Benoit Labbre (ASBL), à compter du 1 ^{er} Août 2022 pour une première période ferme de 3 ans soit jusqu'au 31 juillet 2025, ensuite renouvelable tacitement par période de six mois.		22/07/22
2022-894	L'emploi d'archiviste à la direction du patrimoine et de l'archéologie est ouvert au recrutement contractuel, La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à savoir au minimum 343 et au maximum 587 à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	21/07/22
2022-895	Conventions conclues avec plusieurs associations concernant 23 sportifs ayant pour objet le soutien au sport de haut niveau pour un durée de 1 an correspondant à la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Montant du soutien : 3000€ par sportif.	Berthelot A.	29/07/22
2022-898	Avenant n°3 à la convention, avec la commune de Saint-Herblain afin de prolonger la mise à disposition du bien situé 52 Rue Robert Schuman 44800 Saint-Herblain jusqu'au 31 décembre 2022. La durée de mise à disposition ne pourra, en aucun cas, être prolongée au-delà du 31 décembre 2022, le bien devant subir des diagnostics préalables à la démolition dans le cadre du projet d'aménagement urbain à venir. La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Les charges locatives, la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont à la charge du Preneur.	Bolo P.	25/08/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-899	Opération « Acquisition de matériel roulant autobus GNV standards et articulés - programme 2021-2023 » - Marché 21MA4/261 – Modification contractuelle n°1 au marché de fournitures de bus standards GNV conclu avec IVECO : — Objet de la modification : augmentation du montant maximum du marché à bon de commande de 100 à 120 bus - Montant de la modification : 7 594 162,42 € TTC — Pourcentage d'augmentation : 20,0 %	Poussel F	21/07/22
2022-900	Opération 2021- N° 3770, libellée développement des nouvelles lignes de tramway / Marché de maîtrise d'œuvre n°2 pour la réalisation des études de conception et le suivi des travaux d'infrastructures et système de transport du projet de Développement des Nouvelles lignes de Tramway : — Modification(s) contractuelle(s) n°2 — Objet de la modification : modification de programme suite à la concertation préalable, études complémentaires et prolongation de durée — Titulaire : le groupement EGIS RAIL / Richez et Associés - Montant de la modification : 464 248,51 € TTC — Pourcentage d'augmentation : 12,84 %	Affilé B.	21/07/22
2022-901	Commune de Saint-Sébastien-sur-Loire - 115 rue de la Libération - Acquisition de biens bâtis et non bâtis – Parcelles BS n°140 et BS n°141 - Propriété de Madame Jeannine GILARSKI - Exercice du droit de préemption urbain en vue de réaliser un aménagement hydraulique à savoir un bassin à sec dans le cadre de l'emplacement réservé n°4/24 inscrit au Plan Local d'Urbanisme métropolitain au bénéfice de Nantes Métropole afin de collecter, stocker puis évacuer les eaux de ruissellements et ainsi obvier à la survenance d'inondations dans la rue de la Libération. Prix d'acquisition : 550 000,00 €.	Beslier L.	21/07/22
2022-902	Réalisation d'équipements fluviaux le long du quai de la Fosse à Nantes – Marché de travaux lancé par NMGS – Autorisation de fourniture de pontons supplémentaires – Titulaire: l'entreprise ATLANTIC MARINE pour la fourniture de 5 pontons et des anneaux d'accrochage dans le cadre - Montant du marché : 78 350 € HT.	Descloziers A.	28/07/22
2022-903	Travaux relatifs à l'aménagement de trois voies vertes à Vertou – Lot n°1 – Voirie – Modification contractuelle n°1 au marché de travaux n°2021-80878 – Objet de la modification : Hausse du coût des matières premières – Titulaire : la société CHARIER TP SUD – Montant de la modification : 23 560,43 €TTC – Pourcentage d'augmentation : 5,31 %.		25/07/22
2022-904	Travaux relatifs à l'aménagement de l'avenue Willy Brandt à Rezé – Lot n°1 – Voirie et Espaces verts – Modification contractuelle n°1 au marché de travaux n°2022-82088 – Objet de la modification : Travaux supplémentaires – Titulaire : la société Eiffage Route Sud Ouest – Montant de la modification : 19 988,64 €TTC – Pourcentage d'augmentation : 7,94 % – Délai d'exécution : deux semaines supplémentaires.		25/07/22
2022-905	Avenant transactionnel conclu avec Contenur dans le cadre du marché n°2019-29487, ayant pour objet la fourniture des bacs roulants pour un montant de 160 272,82 € HT à la charge de Nantes Métropole.	Coppey M.	27/07/22
2022-907	Sautron – Champs de Noé - la Chapelle Bongarant – Acquisition par le biais de la déclaration d'abandon de la parcelle cadastrée E1510 propriété des consorts LUCAS, nécessaire pour régulariser la situation foncière de ce bien – surface : 35 m².		26/07/22
2022-908	Commune de Nantes – 268 boulevard Robert Schuman - Acquisition d'un bien bâti cadastré NP n° 88 - Propriété de Monsieur Hervé FERON et Madame Anne-Marie FERON - exercice du droit de préemption urbain en vue de l'implantation d'un programme immobilier – Prix d'acquisition : 485 000 €.		21/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-909	Indre – rue Jean Jaurès – Acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée AD 1289 (40 m²) propriété de Espacil Résidences 15 rue Jeanne d'Arc 44000 Nantes suite à la déclaration d'abandon de terrain signée le 4 juillet 2022 nécessaire pour régulariser une emprise foncière déjà incorporée dans la voirie (espace aménagé en trottoir) et à l'usage direct du public.	Scuotto- Calvez C.	28/07/22
2022-910	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré WL n°1, pour une superficie de 940,00 m², situé en zone 2AU, à Nantes, 368 route de Sainte-Luce, appartenant à la SCI BLANCHARD-SCHB-IMMO, ayant fait l'objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, présentée par Maître Laurent BRETÉCHÉ, Notaire au 22 rue du Bignon à LES SORINIÈRES, reçue en Mairie de Nantes le 30/05/2022.	Beslier L.	21/07/22
2022-911	Aliénation de ferraille « candélabres et chutes acier divers »et sortie de l'inventaire comptable de ces biens - Cession au profit de AFM RECYCLAGE – Prairies de Courréjean – Chemin de Guitteronde BP 8 – 33886 VILLENAVE D'ORNON Cedex pour la somme de 12 219,90 € (31,74T X 385€/T).	Scuotto- Calvez C.	28/07/22
2022-912	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré CD n°91 pour une superficie de 569 m², situé en zone UMa à Couëron, 25 Boulevard Paul Langevin, appartenant à SAS IFI AMENAGEMENT, pour le développement d'une opération mixte. Prix d'acquisition : 250 000 €.	Beslier L.	21/07/22
2022-913	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien ne SPANC à la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux 2ème classe, à savoir au minimum IB 389 et au maximum IB 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	24/08/22
2022-914	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé.e d'opérations réseaux Eau et Assainissement à la Direction du cycle de l'eau.La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens, à savoir au minimum IB 372 et au maximum IB 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,	Bassal A.	24/08/22
2022-915	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain de Thouaré-sur-Loire au nom de Mme BAILLY COMTE Aurélie d'une durée de 15 ans à compter du 5 Mai 2022. Montant de la concession : 129€.	Scuotto- Calvez C.	28/07/22
2022-916	Vertou – Rue de la Grand Noé – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section CK 439, 440, 441.	Scuotto- Calvez C.	27/07/22
2022-919	Modifications contractuelles n°1 aux marchés n°2017-25321 et n°2021-25331 – Exploitation du service d'eau potable – Lot n°1 : Secteur Est (Basse-Goulaine, Les Sorinières, Vertou et Rezé) – Lot n°2 : Secteur Ouest (Bouaye, Bouguenais, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Couëron, Indre et Sautron) – Titulaire : VEOLIA EAU - Objet de la modification (pour les deux lots) : ajustement des conditions de réalisation du programme de travaux pluriannuel de renouvellement (PPR) contractuel en y intégrant de nouveaux équipements en substitution d'anciens - Ces modifications sont sans incidence financière.	Beslier L.	31/07/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-920	Performance énergétique du service public d'eau et d'assainissement de Nantes Métropole – Réalisation d'audits et définition d'une feuille de route – Lancement de la consultation – Procédure adaptée – Durée : 24 mois – Nombre de lots : sans objet – Montant maximum du marché : 100 000,00 € HT, soit 120 000,00 € TTC. Sollicitation d'une subvention, auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, d'un montant qui est plafonné à hauteur de 50 % du montant final du marché avec toutefois un plafond de dépense arrêté à un montant de 70 000,00 € HT.	Delaby F.	17/08/22
2022-921	Opération Nantes - PNRU – Aménagement de la rue Alfred Nobel / Objet du marché : Maîtrise d'œuvre – Modification contractuelle n°1 au marché n°2022-81942 – Objet de la modification : augmentation du forfait définitif du maître d'œuvre – Titulaire : le groupement TECAM/ MOBHILIS Montant de la modification : 6 062,22 € HT soit 7 274,67 € TTC.– Pourcentage d'augmentation : 12,3 %	Scuotto- Calvez C.	01/08/22
2022-922	Développement des nouvelles lignes de tramway / Marché de maîtrise d'œuvre n°4 pour pour le maillage sud du réseau de transport : Modification contractuelle n°2 – Objet de la modification : modification de programme et études complémentaires – Titulaire : le groupement SCE / Obermeyer – Montant de la modification : 89 508,30 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 21,57 %	Roussel F.	27/07/22
2022-923	Mise à disposition de signalétique temporaire sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 2 ans renouvelable 1 fois pour 2 ans – Montant annuel estimé du marché : 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC – Montant maximum annuel de l'accord-cadre : 230 000 € HT, soit 276 000 € TTC.		01/08/22
2022-924	Marché Subséquent n°4 à l'acquisition, installation, maintenance et entretien de 5 sanitaires pour le pôle de proximité Nantes Loire – Titulaire : société MPS – Lancement, Attribution et signature – Durée : 48 mois – Montant estimatif du marché subséquent : 460 000 € HT soit 552 000 € TTC.		25/07/22
2022-925	Inventaires Diagnostics sur le Patrimoine Arboré pour le compte du groupement de commandes Nantes Métropole et Ville de Nantes – Lancement de la consultation du lot 4 : contrôle des platanes pour la détection du chancre coloré - Signature du marché – Titulaire : la société APE – Durée : 4 ans – Montant maxi sur 4 ans pour Nantes Métropole : 150 000 € HT.		28/07/22
2022-926	Requalification de l'Avenue Félix Vincent à Orvault – Modification contractuelle n° 2 au marché de travaux n° 2021-81038 (lot n°1 Voirie Réseaux Divers) – Objet de la modification : Travaux supplémentaires – Titulaire : la société COLAS France - Montant de la modification : 21 313,98 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 2,97 %	Scuotto- Calvez C.	27/07/22
2022-927	Prestations de Valorisation agricole des terres de décantation de l'usine d'eau potable de Nantes Métropole – Titulaire : SEDE Environnement – Modification contractuelle n°2 au marché 2017-21841 – Cette modification est sans effet sur le montant maximum du marché.	Salecroix R.	29/08/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-929	L'emploi de chargé.e de mission Nantes amie des aîné.es à la mission territoire de longévité est ouvert au recrutement contractuel, La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de attaché territorial, à savoir au minimum 1483,51 bruts et au maximum 2559,98 bruts, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Prochasson F.	06/09/22
2022-930	Orvault – rue du Bélier – Acquisition de la parcelle cadastrée CN505 propriété de l'Association Syndicale des propriétaires du Val d'Orvault, nécessaire pour régulariser le classement de la rue du Bélier et des réseaux, dans sa totalité, dans le domaine public métropolitain, – surface : 410 m² - prix d'acquisition : à titre gratuit. Les frais d'acte notarié sont à la charge de Nantes Métropole.	Scuotto- Calvez C.	05/08/22
2022-931	Convention avec la société COLAS relative à l'expérimentation du dispositif Wattway pour l'alimentation électrique du Mobilypod implanté à Trentemoult, quai Surcouf à Rezé – Avenant n°2 ayant pour objet de reconduire l'autorisation d'occupation temporaire consentie à la société Colas, pour une durée de deux années - Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole.	Scuotto- Calvez C.	25/08/22
2022-932	La-Chapelle-sur-Erdre – Nantes - Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges – Accord-cadre de mandat n° 2017-33780 pour la réalisation d'études et travaux d'infrastructure de bâtiments et services associés liés au développement et à la sécurisation du réseau de transports collectifs structurant de Nantes Métropole – Marché n°2017-35950– marché subséquent n°1 pour la réalisation de la connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges - Modification contractuelle n°2	Roussel F.	29/07/22
2022-933	Accord cadre relatif à une Mission d'assistance et de conseil en stratégie commercial - Marché subséquent n° 4 relatif à l'élaboration d'une stratégie commerciale pour le centre de Saint Sébastien sur Loire – Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord-cadre – Durée : 9 mois - Montant de dépenses estimé : 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC	Delaby F.	18/08/22
2022-934	Marché de conception, organisation et réalisation d'un évènement RSE – Lancement de la consultation – Procédure adaptée – Durée : 6 mois – Nombre de lots : lot unique – Montant estimé du marché : 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC	Garreau J.	22/08/22
2022-935	L'emploi d' Ingénieur-e sécurité des systèmes d'information au Département des Ressources Numériques est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir à l'indice majoré minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi	Bassal A.	20/08/22
2022-937	L'emploi de Responsable des Régies Voirie, Nettoiement et Collecte au pôle Erdre et Loire, est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'ingénieur territorial, à savoir au minimum / IB 444 et au maximum / IB 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi	Lefranc E.	17/08/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-938	L'emploi de Responsable unité territorialisée à la Direction des déchets, est ouvert au recrutement contractuel.La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'ingénieur territorial, à savoir au minimum / IB 444 et au maximum / IB 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi	Lefranc E.	17/08/22
2022-939	Convention ayant pour objet la mise à disposition d'une maison sise 88 route de Paris à Sainte-Luce-sur-Loire avec l'association Saint Benoit Labre (ASBL), à compter du 1 Septembre 2022 pour une première période ferme de 1 an soit jusqu'au 31 Août 2023, ensuite renouvelable tacitement par période de six mois. La présente convention étant consentie à titre gratuit, le Preneur supportera tous les travaux afférents à cet ensemble immobilier, y compris le clos et le couvert.	Prochasson F.	08/08/22
2022-940	Nantes – 39 rue de la Chevalerie – Acquisition de la parcelle cadastrée PV742 propriété de Monsieur Gaël PERRIGAUD , nécessaire à la prise de possession de l'emprise de l'emplacement réservé n°6/45 – surface : 13 m² - prix d'acquisition : 15€/m² soit 195€ complété par une indemnité de clôture d'un montant de 6 432,25€TTC. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole.	Scuotto- Calvez C.	31/08/22
2022-941	Saint-Sébastien-sur-Loire – 27 rue Maurice Daniel – Acquisition de la parcelle cadastrée CA n°368 propriété de la copropriété du 27 rue Maurice Daniel « LE ROCHEL », nécessaire pour régulariser une emprise intégrée, de fait, au domaine public métropolitain – Surface : 39 m² – Prix d'acquisition : à titre gratuit, les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par Nantes Métropole.	Scuotto- Calvez C.	10/08/22
2022-942	Convention conclue avec AFM Recyclage, ayant pour objet la cession de câbles en cuivre. Durée : 17 mois - Montant perçu par Nantes Métropole : 2 720,00 € HT la tonne soit 3 264,00 € TTC la tonne.	Salecroix R.	29/08/22
2022-943	Lancement par la SEMITAN de la consultation relative à la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du mandat lié la rénovation de la chaîne d'information voyageurs dans un contexte multimodal pour une durée de 2 ans – Montant estimé du marché : 130 000€ HT, soit 156 000€TTC Attribution et signature du marché à venir	Garreau J.	16/08/22
2022-944	Convention conclue avec la Société Publique Locale « Le Voyage à Nantes », pour une occupation temporaire du domaine public, afin d'installer des œuvres, pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention, renouvelable par tacite reconduction de durée identique sans toutefois pouvoir dépasser 5 ans. Cette convention est conclue à titre gratuit.	Delaby F.	08/08/22
2022-945	Marché « Mission de préfiguration d'un Plan de Sauvegarde pour la copropriété « Les Rochelets » à Nantes » - Marchés n°2022- 82862(PF) / 2022-82863 (PU) - titulaire : CITEMETRIE – attribution et signature – appel d'offres ouvert - durée : 24 mois - montant du marché : 175 600,00 € HT (partie forfaitaire).	Pras P.	16/08/22
2022-946	Convention ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre Nantes Métropole et la SACICAP de l'Anjou en association avec la SACICAP Procivis Rives de Loire, les conditions des aides financières accordées par la SACICAP ainsi que les propriétaires et opérations de réhabilitation aidés, pour l'année 2022. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.	Pras P.	24/08/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-947	Conseil en sécurité pour le transport de matières dangereuses pour la direction des opérateurs publics eau et assainissement, la direction des déchets, la direction logistique — Lancement de la consultation — Procédure adaptée — Durée : 1 an renouvelable trois fois une année — Nombre de lots : 3 — Montant estimé du marché : 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC, pour l'ensemble des lots et sur la durée totale du marché	Lefranc E.	12/08/22
	Protocole d'accord transactionnel ayant pour objet de clore le litige survenu entre les parties suite à des décisions de préemption et d'acter le principe de vente au profit de BATINANTES, des parcelles cadastrées BN n°294, 295, 298 et 299 situées à Le Moulin du Rocher et 9 impasse du Petit Rocher à Bouguenais, entre BATINANTES, Monsieur Youness BENAZZOUZ, Monsieur Abdellah MOUSSAOUI et NANTES METROPOLE. Ce protocole est sans effet financier pour Nantes Métropole.		03/08/22
2022-949	Fourniture de documents neufs pour les bibliothèques pour le compte du groupement de commande Ville de Nantes / Nantes Métropole / CCAS / EBANSN – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 4 ans – Nombre de lots : 10 – Seuil : pas de minimum mais un maximum à :50 000 € HT, soit 60 000 € TTC pour l'ensemble des lots et sur la durée du marché	Garreau J.	09/08/22
2022-952	Avenant n°1 visant à fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre dans le cadre du marché dn°2021-81062 pour la création d'une nouvelle voie publique ente les rues Grandjouan et Pré Hervé à Nantes avec l'entreprise TECAM. L'avenant n'a pas de conséquence financière sur le montant du marché.	Delaby F.	16/08/22
2022-953	Attribution de 30 aides financières pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif et pour la mise en conformité des raccordements à l'assainissement collectif	Salecroix R.	29/08/22
2022-954	Constitution d'une servitude de passage de lignes électriques souterraines sur la parcelle cadastrée section BN n°351, située rue Pierre Legendre à Rezé, propriété de Nantes Métropole. Cette servitude est établie pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage. Montant de l'indemnité versée par ENEDIS: à titre gratuit. Cette servitude consiste en la pose de 5 canalisations souterraines dans une bande de 1m de large sur une longueur totale d'environ 52 mètres, ainsi que la pose d'un ou plusieurs coffrets et leurs accessoires.	Garreau J.	10/08/22
2022-955	Vertou – Avenue des Maraîchers – Déclassement des parcelles cadastrées AB n°507, 514, 668, 992, 1223 et 1225 en vue de leur cession à la SNC Marignan	Delaby F.	12/08/22
2022-956	Fixation du prix de vente du livre « Le tour du monde en 80 jours », d'après Jules Verne – Unique Héritage Éditions - Collection Quelle histoire à 5,00 € TTC.	Garreau J.	19/08/22
2022-957	Convention ayant pour objet de déterminer les conditions de réalisation de travaux de restauration et d'entretien du Charbonneau et de ses affluents avec les propriétaires riverains, pour une durée de 6 ans. Sans effet financier pour Nantes Métropole.	Guitton JS.	24/08/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-958	Contrat avec Véolia Propreté – Paul GRANDJOUAN SACO, ayant pour objet la la reprise et le recyclage de l'aluminium d'emballages ménagers issus de la collecte sélective du 16 août au 16 septembre 2022. Nantes Métropole percevra des recettes à hauteur de 498,84 €/tonne.	Delaby F.	10/08/22
2022-959	Aménagement de la rue Champollion à Nantes : Modification contractuelle n° 1 au marché de travaux n° 2021-80826 (lot n° 1) - Ajout de travaux complémentaires et prix nouveaux - Titulaire : société Eurovia Atlantique - Montant de la modification : 170 000 €HT et un mois de délai travaux en plus - Pourcentage d'augmentation : 14,3 %	Quénéa P.	07/09/22
2022-960	Développement et gestion des services de location et de stationnement vélo sur le territoire de Nantes Métropole – Marché n°2018-36880 et 2018-36870 – Modification contractuelle n°3 relative aux capteurs de présence, aux objectifs contractuels, à l'ajout de prestations supplémentaires, à la redevance d'occupation du domaine public et à la durée des abonnements - Titulaire : la société JCDecaux France - Montant de la modification : 116 667 € HT – Pourcentage d'augmentation : 2,3%.	Martin N.	26/08/22
2022-961	Nantes - Travaux de renouvellement du réseau des eaux usées de l'avenue d'Assise et de l'avenue de l'Ombrie - Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre - Marché subséquent - Durée : 4 mois - Montant estimatif : 550 000 €HT, soit 660 000 €TTC.	Delaby F.	17/08/22
2022-962	Nantes - Opération Travaux de rénovation de l'éclairage public – marché subséquent n°MS06NMER – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre - Marché subséquent - Durée : 12 semaines - Montant estimatif : 120 833 € HT soit 145 000 € TT	Grolier P.	16/08/22
2022-963	Accord-cadre de fourniture et pose de signalisation verticale – Lot n°1 : Fourniture et pose de signalisation métallique de police permanente et temporaire - Marché n°2021-80294 ; Lot n°4 : Maintenance, fourniture et pose de signalétique directionnelle locale (piétons, cycles, hôtels) - Marché n°2022-82244 ; Lot n°5 : Fourniture et pose de plaques de rue - Marché n°2021-80300 ; Lot n°6 : Marchés subséquents d'opérations de fourniture et pose de tout type de signalisation verticale – Ancien titulaire : Groupement LACROIX CITY / KANGOUROU – Nouveau titulaire : Groupement LACROIX CITY / GROUPE HELIOS – HELIOS ATLANTIQUE	Lucas M.	24/08/22
2022-964	Opération Saint Aignan de Grandlieu – Route de la Garotterie – Aménagement d'une liaison douce – Modification contractuelle n°1 au marché de travaux n°2021-81428 – Objet de la modification : Travaux supplémentaires – Titulaire : la société Eiffage Route Sud-Ouest - Montant de la modification : 6 266,88 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 3,76 %	Delaby F.	18/08/22
2022-965	L'emploi de responsable du service maîtrise d'oeuvre réseaux eau potable et assainissement à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice majoré 390 et au maximum indice majoré 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Lefranc E.	17/08/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-966	L'emploi de développeur de projets urbains au département urbanisme et habitat est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice majoré 390 et au maximum indice majoré 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Lefranc E.	17/08/22
2022-967	Opération de réhabilitation du Quai de la Fosse aval à Nantes / Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de définition du programme d'études et de travaux : — Modification contractuelle n°1 au marché n°2021-81510 — Objet de la modification : réalisation d'un diagnostic géotechnique (mission G5) afin de palier à un manque de connaissances concernant le contexte géotechnique du site et notamment du mur d'arrière-quai, de ses fondations et du terre-plein situé en arrière — Titulaire : la société SCE - Montant de la modification : 19 050,00 € TTC — Pourcentage d'augmentation : 20,00%	Lucas M.	24/08/22
2022-969	Maintenance des stations-service de carburant et de gaz naturel pour véhicules (GNV) gérées par Nantes Métropole et la fourniture d'équipements spécifiques - Ajustement de l'estimation du marché – Montant estimé des deux lots sur la durée totale du marché fixé initialement à 190 000 € HT, soit 228 000 € TTC ajusté à 298 000 € HT soit 357 600 € TTC - Ajustement du montant maximum du lot 2 relatif à la maintenance des stations-service GNV et fourniture de kits de réparation pour compresseur GNV Montant maximum sur la durée totale d'exécution du lot 2 initialement fixé à 120 000 € HT soit 144 000 € TTC ajusté à 250 000 € HT soit 300 000 € TTC.	Bolo P.	21/08/22
2022-970	L'emploi de référent.e projets transversaux RH à la direction Administration des ressources humaines est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, à savoir au minimum 343 et au maximum 503, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi	Lefranc E.	24/08/22
2022-971	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain des Sorinières au nom de monsieur Roger BIRADES d'une durée de 30 ans à compter du 30 juin 2022. Montant de la concession : 256,00 €.	Delaby F.	18/08/22
2022-972	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain des Sorinières au nom de madame Anne-Marie FETTIG d'une durée de 30 ans à compter du 5 juillet 2022. Montant de la concession : 416,00 €.	Delaby F.	18/08/22
2022-973	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain de Thouaré-sur-Loire au nom de Mme RAVARD Françoise d'une durée de 30 ans à compter du 24 Novembre 2021 Montant de la concession : 250€.	Delaby F.	18/08/22
2022-974	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain de Thouaré-sur-Loire au nom de Mme BOUGEARD Fabienne d'une durée de 30 ans à compter du 19 Mai 2022 – Montant de la concession : 416€.	Delaby F.	25/08/22
2022-975	Saint-Sébastien-sur-Loire – 4 rue Armel Doudard – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée CA n°364	Delaby F.	18/08/22
2022-976	Saint-Sébastien-sur-Loire – 14 rue Armel Doudard – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée CA n°358.	Delaby F.	18/08/22
2022-977	Saint-Sébastien-sur-Loire – Rue des Charentes – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée CE n°210.	Delaby F.	18/08/22
2022-978	Saint-Sébastien-sur-Loire – Rue Maurice Daniel – Acquisition des parcelles cadastrées BX n°23 et 24, propriété de Mme BIZON Sylvie et M. BIZON Yannick, nécessaire pour régulariser la situation de ces parcelles en nature de voirie – Surface : 67m² – Prix d'acquisition : 1 €, les frais d'acte seront pris en charge par Nantes Métropole.	Delaby F.	18/08/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-979	Convention ayant pour objet l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public avec l'association Place au vélo, jusqu'au 1 ^{er} septembre 2025	Martin N.	26/08/22
2022-981	L'emploi de technicien projet urbain Grand Bellevue au Département Urbain et Habitat est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux principaux 2ème classe, à savoir au minimum / B 356 et au maximum / B 534, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Lefranc E.	24/08/22
2022-982	Accompagnement et conseil en numérique responsable dans le cadre des sites web, applications mobiles et web pour le compte du groupement de commandes informatiques et prestations associées - lancement de la consultation — appel d'offres restreint - Nombre de lots : 2 - durée : 4 ans à compter de la date de notification du marché — montant estimé du marché : sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 440 000 € HT, soit 528 000 € TTC, pour l'ensemble des lots et pour la durée globale du marché. Attribution et signature de l'accord-cadre mono-attributaire à venir.	Delaby F.	22/08/22
2022-983	Prestations de services d'expertise éditeur de la société IVANTI – marché sans publicité ni mise en concurrence - durée : 4 ans à compter de la date de notification du marché – montant estimé du marché : sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, pour la durée globale du marché. Article 2 – Attribution et signature de l'accord-cadre mono-attributaire à venir.	Delaby F.	22/08/22
2022-984	Bouguenais - Opération Rue Jean Mermoz – Réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées – Augmentation de l'enveloppe financière du programme pour la porter à 2 050 300 € HT	Salecroix R.	26/08/22
2022-985	Couëron – Travaux de rénovation de l'éclairage public – Marché subséquent n°MS07NMEJ – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux – Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord-cadre - Durée : 5 mois - Montant estimatif : 125 500 € HT, soit 150 600,00 € TTC,	Grolier P.	29/08/22
2022-986	Convention de Projet Urbain Partenarial conclue avec la SAS Crédit Mutuel Aménagement Foncier et la SARL Chaillou, ou toute société qui se substituera aux aménageurs, définissant les modalités de la prise en charge des équipements publics du secteur de la Forêt IV, sur la commune d'Orvault, et fixant le montant de leur participation à 101 141 €.	Pras P.	24/08/22
2022-987	Déplacement à Nantes du 12 au 13 septembre 2022 dans le cadre de la tenue des assises de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable - Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport et d'hébergement, sur présentation des justificatifs, engagées par : - Pauline Scherer, en sa qualité de Sociologue-intervenante, co-fondatrice de l'association Vrac & Cocinas - Patrick Caron, en sa qualité de Chercheur au CIRAD, Vice-Président de l'Université de Montpellier chargé des Relations Internationales et Président d'Agropolis International - Margaux Denis, en sa qualité de Responsable de l'axe Alimentation Durable à la Fondation Daniel et Nina Carasso - Frédéric Denhez, en sa qualité de Conférencier et auteur, chargé d'animer les séances plénières du lundi - Christian Caillet, en sa qualité d'Agriculteur et de Vice-président en charge de l'agriculture, l'alimentation et l'irrigation à la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) - Olivier Roellinger, en sa qualité de Chef cuisinier et compositeur d'épices.	Bolo P.	26/08/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-988	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain de Thouaré-sur-Loire aux noms de Mr CHENEAU Christophe, de Mme SERASSI Nathalie et Mme GERMANT Isabelle d'une durée de 30 ans à compter du 24 Juin 2022. Montant de la concession : 256€.	Delaby F.	25/08/22
2022-990	Avenant n° 2 à la convention initiale du 4 novembre 2021 de mise à disposition d'un ensemble immobilier sis 62 Rue de l'Aviation à Bouguenais au profit de l'association "Aéroscope Atlantique", afin de modifier l'article 2 "Impôts – Taxes – Charges de copropriétés" et renoncer à refacturer au Preneur la taxe foncière relative au bien mis à disposition. Cette nouvelle disposition sera appliquée avec une rétroactivité depuis le 18 octobre 2021.	Bolo P.	06/09/22
2022-991	Installation, location, maintenance et entretien de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite sur le territoire de la commune de Nantes – Modification contractuelle n°5 au marché suivant : - Marché n°2012-16570 (lot n°1) – Objet de la modification : prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2022 – Titulaire : la société JC DECAUX - Montant de la modification : 27 433,68 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 1,06%	Lucas M.	01/09/22
2022-993	Modification contractuelle n°3 au marché de maîtrise d'œuvre infrastructure n°17M87/439 dans le cadre de l'opération connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 BABINIÈRE, CETEX et pôle d'échanges / Titulaire : groupement Ingerop Conseil et Ingénierie, Lavigne – Cheron/JDM paysagiste - Montant de la modification : + 375 278,60 € HT – Pourcentage d'augmentation : 9,3 %.	Affilé B.	07/09/22
2022-994	L'emploi de responsabe unité paysage à la direction Nature et Jardins est ouvert au recrutement contractuel. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum IM 390 et au maximum IM 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.	Bassal A.	29/08/22
2022-995	Déplacement à Nantes du 12 septembre au 13 septembre 2022 - Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses, de transport, d'hébergement et de restauration, sur présentation des justificatifs, engagées par Madame Marianne Bléhaut, en sa qualité d'intervenante en plénière, dans le cadre des Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable organisées par Nantes Métropole les 12 et 13 septembre 2022,	Bolo P.	31/08/22
2022-996	Déplacement à Nantes du 12 septembre au 13 septembre 2022 - Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses, de transport, d'hébergement et de restauration, sur présentation des justificatifs, engagées par Monsieur Thomas Uthayakumar, en sa qualité d'intervenant en plénière, dans le cadre des Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable organisées par Nantes Métropole les 12 et 13 septembre 2022,	Bolo P.	31/08/22
2022-997	Déplacement à Nantes du 12 septembre au 13 septembre 2022 - Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses, de transport, d'hébergement et de restauration, sur présentation des justificatifs, engagées par Madame Véronique Lucas, en sa qualité d'intervenante en plénière, dans le cadre des Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable organisées par Nantes Métropole les 12 et 13 septembre 2022,	Bolo P.	31/08/22
2022-998	Déplacement à Nantes du 12 septembre au 13 septembre 2022 - Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses, de transport, d'hébergement et de restauration, sur présentation des justificatifs, engagées par Monsieur Arthur Grimonpont, en sa qualité d'intervenant en plénière, dans le cadre des Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable organisées par Nantes Métropole les 12 et 13 septembre 2022,	Bolo P.	31/08/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-999	Déplacement à Nantes du 12 septembre au 13 septembre 2022 - Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses, de transport, d'hébergement et de restauration, sur présentation des justificatifs, engagées par Monsieur Jean-Daniel Ralambondrainy, en sa qualité d'intervenant en plénière, dans le cadre des Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable organisées par Nantes Métropole les 12 et 13 septembre 2022,	Bolo P.	31/08/22
2022-1000	Déplacement à Nantes du 12 septembre au 13 septembre 2022 - Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses, de transport, d'hébergement et de restauration, sur présentation des justificatifs, engagées par Madame Laurence Baudelet-Stelmacher, en sa qualité d'intervenante en plénière, dans le cadre des Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable organisées par Nantes Métropole les 12 et 13 septembre 2022,	Bolo P.	31/08/22
2022-1001	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain des Sorinières au nom de madame Morgane LE BOURHIS d'une durée de 30 ans à compter du 30 juin 2022. Montant de la concession : 256,00 €.	Scuotto- Calvez C.	06/09/22
2022-1002	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain des Sorinières au nom de madame Jeannick POITEVIN d'une durée de 30 ans à compter du 06 juillet 2022. Montant de la concession : 256,00 €.	Scuotto- Calvez C.	06/09/22
2022-1003	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain des Sorinières au nom de madame Nelly ROYER d'une durée de 30 ans à compter du 7 juillet 2022. Montant de la concession : 416,00 €.	Scuotto- Calvez C.	06/09/22
2022-1005	Protocole transactionnel relatif à l'accord-cadre Acquisition et installation de mobiliers et matériels de sport – lot 3 : Mobiliers matériels de sport de combat. Signature par la Ville de Nantes, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, de l'avenant transactionnel du marché n°2019-25910.	Rebouh A.	06/09/22
2022-1006	Opération Bouguenais – Aménagement Loire à vélo – Port à Bois – Modification contractuelle n°1 au marché de travaux suivants : - Marché n°2020-70706 (lot n°1) – Objet de la modification : Travaux supplémentaires – Titulaire : la société CHARIER TP SUD - Montant de la modification : 72 012,00 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 6,47 %	Martin N.	07/09/22
2022-1007	Opération Bouguenais – Loire à vélo – Port à Bois – Marché de maîtrise d'œuvre – Modification contractuelle n°2 au marché suivant : - Marché n°2017-35880 – Objet de la modification : Prestations supplémentaires – Titulaire : la société SCE Sas - Montant de la modification : 9 558,00 € TTC – Pourcentage d'augmentation : 34,45 % du marché initial	Martin N.	07/09/22
2022-1008	Convention ayant pour objet la mise en ligne de données sur le portail open data de Nantes Métropole « data.nantesmetropole.fr » avec la commune de REZE, à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2028.	Trichet F.	06/09/22
2022-1009	Avenant à la convention d'occupation précaire de mise à disposition de Nantes Métropole par la SAMOA d'une partie de la parcelle DX 125 à Nantes pour fixer son échéance au 31 mars 2023 .	Roussel F.	05/09/22
2022-1011	Déplacement à Nantes du 11 au 14 septembre 2022 dans le cadre de la tenue des assises de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable - Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport et d'hébergement, sur présentation des justificatifs, engagées par M .Serge Bonnefoy, en sa qualité de membre de l'organisation des assises, d'intervenant et de secrétaire technique de Terres en Villes.	Bolo P.	06/09/22

N° d'ordre registre	Objet	Signataire	Date de signature
2022-1013	Acquisition d'un prototype puis de containers à verre avec vidage par aspiration mécanique — Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle porté de 90 000€ HT à 99 977 € HT. Modification contractuelle n°1 au marché n°2021-81924 : augmentation du montant du marché — Titulaire : la société Faltazi - Montant de la modification : + 40 834,80 € TTC — Pourcentage d'augmentation : 51,60%.	Bolo P.	06/09/22
2022-1015	Accord cadre relatif à à des prestations en appui de la conduite de projets informatiques pour le compte du groupement de commande Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS - Marché subséquent n° 03 relatif à l'appui à la conduite de projets sur le SIRH (GP) − Attribution et signature du marché avec la société Groupe ONEPOINT - Durée : 2 ans - Montant de dépenses estimé : 450.000 € HT, soit 540.000 € TTC (pour la durée totale du marché subséquent),	Trichet F.	06/09/22
2022-1016	Accord cadre relatif à des prestations en appui de la conduite de projets informatiques pour le compte du groupement de commande Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS - Marché subséquent n°06 relatif à l'accompagnement au changement de SIRH paie et administration du personnel	Trichet F.	06/09/22
2022-1017	Accord cadre relatif à des prestations en appui de la conduite de projets informatiques pour le compte du groupement de commande Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS - Marché subséquent n°07 relatif à l'appui à l'intégration de la sécurité dans les projets	Trichet F.	06/09/22
2022-1019	Lancement d'une consultation auprès des trois titulaires de l'accord-cadre n°2021-80224 en vue de désigner le titulaire du marché subséquent n°2 ayant pour objet la réalisation d'une étude hydraulique sur le franchissement du ruisseau de l'Aubinière, Avenue de l'Aubinière, sur les communes de Nantes et Sainte-Luce-sur-Loire, pour un montant estimé à 80 000,00 € HT soit 96 000,00 € TTC, pour la durée totale du marché estimée à onze mois.	Guitton JS.	07/09/22
2022-1020	Conclusion d'une convention avec l'association "Plan B Tiers Lieu des Transitions" ayant pour objet la mise à disposition temporaire et précaire d'un ensemble immobilier situé rue Gustave Eiffel à Saint-Herblain, parcelle cadastrée DW 184, à compter du 1er octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023. A ce terme, la convention ne pourra pas être reconduite et prendra fin de plein droit.	Bolo P.	12/09/22

AVENANTS AUX MARCHES

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
27/04/2022	M. BOLO	BATII	Bouguenais – Prestations de démolition de 3 bâtiments situés rue de l'Aviation à Bouguenais – Lot unique – Avenant n° 1 au marché 2022-82120 : Découverte de fosse sceptique nécessité de purgé et de destruction de celle-ci – Titulaire : COLAS ETABLISSEMENT GADAIS – Montant : 1 380 € - Taux d'augmentation : 1,78 %
05/05/2022	M. REBOUH	BATII	Nantes Erdre - Travaux de sécurisation des accès supporters visiteurs et équipes visiteuses (passerelle - clôtures - accès cars) du stade de la Beaujoire - Louis Fonteneau - Programme d'entretien durable 2020-2021 – Lot 1 : gros œuvre VRD – Avenant n° 1 au marché 2021-80716 : Remplacement du mur de soutènement clouté (Parasismique) par un mur de soutènement simple suite analyse du contrôleur technique, il n'y a pas d'obligation à mettre en place ce type d'ouvrage + Dévoiement du réseau principal d'eau potable du site suite aléa de chantier + Prestations complémentaires modificatives suite rencontre avec les services de sécurité de la préfecture – Titulaire : CHEZINE BATIMENT/ECTP – Montant : 16 66,72 € - Taux d'augmentation : 4,09 %
13/05/2022	M. ROUSSEL	BATII	Nantes centre - Construction d'un bâtiment universitaire santé rue Bias à Nantes – Avenant n° 5 au marché 2022-70188: Moinsvalue : RDC Modification espace associatif, Moins-value : Modifications des prestations de l'anti-agression - Plus-value : Déplacement des PC - Plus-value : Déplacement des réseaux liés aux pantographes et à la captation vidéo – Titulaire : SPIE INDUSTRIE – Montant : 3 326,87 € - Taux d'augmentation : 2,01 %
16/05/2022	M. BOLO	BATII	Île de Nantes – Avenant n° 1 au protocole transactionnel relatif à la réhabilitation et l'extension du Palais des Sports de Beaulieu à Nantes Métropole: Correction d'une erreur matérielle affectant le montant total du protocole – Titulaire : LEON GROSSE – Sans incidence financière
17/05/2022	Mme COPPEY	BATII	Nantes nord est - Travaux de restructuration et d'extension d'une plateforme de traitement de déchets au CT du Perray – Lot 1 : Démolition - terrassement – VRD - Avenant n°3 au marché 2021-80380 : Demande de prise en charge des surcoûts de la matière première – Titulaire : BUREAU TP - Montant : 2 916,00 € – Taux d'augmentation : 6,46 %
17/05/2022	M. ROUSSEL	BATII	Nantes centre - Construction d'un bâtiment universitaire santé rue Bias à Nantes – Lot 2: GO – Charpente métallique - Avenant n°8 au marché 2021-70176 : Réalisation de carottages et calfeutrement pour traitement du local technique, Mise en place d'un escalier provisoire pour accès en toiture technique - réalisation de carottages dans les citerneaux - Rehausse du skydôme – Titulaire : ETPO - Montant : 14 912,32 € – Taux d'augmentation : 4,12 %
20/05/2022	M. BOLO	BATII	Bouguenais – Prestations de démolition de 3 bâtiments situés rue de l'Aviation à Bouguenais – Lot unique – Avenant n° 2 au marché 2022-82120 : Découverte sous l'enrobée de béton à démolir – Titulaire : COLAS ETABLISSEMENT GADAIS – Montant : 7 944€ - Taux d'augmentation : 12 %
20/05/2022	M. BOLO	BATII	Bouguenais – Prestations de démolition de 3 bâtiments situés rue de l'Aviation à Bouguenais – Lot unique – Avenant n° 3 au marché 2022-82120 : Avenant modificatif de l'avenant 2 - erreur de calcul – Titulaire : COLAS ETABLISSEMENT GADAIS – Sans incidence financière

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
23/05/2022	M. BOLO	BATII	Nantes – MS n°6 relatif aux prestations de nettoyage du Musée d'Arts de Nantes – Avenant n°4 au marché 2017-23890-23900 : Régularisation financière suite à la crise sanitaire – Titulaire : VITROLAV ATLANTIC – Sans incidence financière
23/05/2022	M. BOLO	BATII	Nantes – MS n°3 relatif aux prestations de rondes de surveillance et d'ouverture de portes de sites de la Ville de Nantes, de Nantes Métropole et du CCAS de la Ville de Nantes – Avenant n° 4 au marché 2020-72934-72935: Suppression d'une prestation sur le site de la Prairie de Mauves – Titulaire : SECURITAS – Montant : - 6 627,60 € - Taux de diminution: -0,34 %
25/05/2022	M. REBOUH	BATII	Nantes – Beaujoire - Stade de la Beaujoire - Création d'un studio TV – Lot 11 : Ascenseur – Avenant n°1 au marché 2022-82028 : L'implantation du futur ascenseur se fait au droit de plusieurs passage de réseaux électriques sensibles. Il est impossible d'abaisser la hauteur de ces réseaux, ce qui est incompatible avec l'emprise de la fosse telle que prévue au marché. L'entrepreneur nous propose la réalisation d'une cuvette réduite qui palliera cette problématique – Titulaire : ABH – Montant : 3 360 € - Taux d'augmentation : 10 %
25/05/2022	M. ROUSSEL	BATII	Nantes centre – Construction d'une bâtiment universitaire santé rue Bias à Nantes – Lot 9 : Plafonds suspendus – Avenant n° 1 au marché 2020-70182: Modification des types de plafonds suivant besoins en synthèse, ajout d'une fermeture en joué dans les amphithéâtres – Titulaire : VALLEE – Montant : 11 147,30€ - Taux d'augmentation : 3,56 %
01/06/2022	M. ROUSSEL	BATII	Île de Nantes – Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration de la Cité internationale des Congrès de Nantes – Lot unique – Avenant n° 3 au marché 2020-70744: Reprise d'études à de nouvelles demandes de la maîtrise d'ouvrage et études complémentaires pour l'aménagement intérieur du café co-working – Titulaire : ATELIERS LION – Montant : 45 691,20 € - Taux d'augmentation : 19,84 %
16/06/2022	M. LUCAS	NATURE ET JARDINS	Travaux de renouvellement des arbres sur le domaine métropolitain – Lot 3 Dessouchage – Avenant n°3 au marché 2019-30240 : Nouveau prix au BPU – Titulaire : ATLANTIC ENVIRONNEMENT - Sans incidence financière
16/06/2022	M. LUCAS	NATURE ET JARDINS	Travaux de renouvellement des arbres sur le domaine métropolitain – Lot 4 Plantations – Avenant n°3 au marché 2019-30250 : Nouveau prix au BPU – Titulaire : VALLOIS - Sans incidence financière
17/06/2022	M. SALECROIX	BATII	Saint Herblain - CT TOUGAS - Travaux de restructuration – Lot 4 : Couverture bardage métallique étanchéité – Avenant n° 22 au marché 2020-73376 : Il est proposé de remplacé une façade grillagé par du bardage métallique pour prévenir des rentrées d'eau.Cela nécessite la mise en œuvre d'une structure de fixation des panneaux solaires directement sur la charpente du bâtiment.Remplacement des descentes prévues initialement en PVC par de nouvelles en acier finition thermolaqué. – Titulaire : ENGIE AXIMA – Montant : 18 067,22 € - Taux d'augmentation : 4,9 %
21/06/2022	M. ROUSSEL	BATII	Nantes centre - Construction d'un bâtiment universitaire santé rue Bias à Nantes – Lot 8 : Cloisons - plâtrerie – Avenant n°3 au marché 2020-70168 : Ajout doublage collé intérieur dans l'étage technique, ajout de doublage dans la cage d'escalier pour fermeture du JD, suppression des cloisons en tête de placard, ajout soffites, modification en cloison dans le local ED pour intégration d'une armoire, modification en pied de l'escalier de la cage C – Titulaire : CHEZINE BATIMENT – Montant : 4 358,05 € - Taux d'augmentation : 4,59 %

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC	
21/06/2022	M. ROUSSEL	BATII	Nantes centre - Construction d'un bâtiment universitaire santé rue Bias à Nantes – Lot 6 : Métallerie - serrurerie – Avenant n°1 au marché 2020-70164 : Modification de la finition du rideau métallique, modification des prestations pour l'habillage du groupe froid e l'accessibilité en terrasse, suppression poste 3.6.5 caillebotis amovible, réalisation d'une sous face en tôle, adaptation couverture édicules en terrasse – Titulaire : JUIGNET– Montant : 9 076,84 € - Taux d'augmentation : 5,61 %	
30/06/2022	M. REBOUH	BATII	Maintenance mult-technique du Palais des Sports de Beaulieu – Lot unique - Avenant n°4 au marché 2018-30080-30090 : Prolongation de la durée d'exécution du marché de 3 mois – Titulaire : VINCI FACILITIES – Sans incidence financière	
04/07/2022	M. REBOUH	BATII	Nantes Beaujoire - Beaujoire - rénovation des blocs sanitaires – Lot 5 : Menuiseries bois plafonds – Avenant n°1 au marché 2020-73074 : Substitution de 2 blocs aluminium pour 2 blocs porte bois ; Remplacement porte local électrique non coupe-feu par bloc porte coupe feu ; Réalisation d'un soffite pour encoffrement câbles et tuyauterie – Titulaire : AMH – Montant : 6 164,42 € - Taux d'augmentation : 1,36 %	
08/07/2022	M. ROUSSEL	BATII	Nantes centre - construction d'un bâtiment universitaire santé rue Bias à Nantes – Lot 9 : Plafonds suspendus – Avenant n°2 au marché n° 2020-70182 : Plus value : réalisation peinture sur plafonds extérieurs Plus value : modification et adaptation des plafonds suivant contraintes techniques – Titulaire : VALLEE – Montant : 10 862,96 € - Taux d'augmentation : 7,02 %	
11/07/2022	Mme LEFEBVRE COURONNE	BATII	Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de 2 centres techniques du pôle Erdre et Cens – Avenant de transfert de la société FARDIN vers la société EXEPLAN – Sans incidence financière	
12/07/2022	M. BOLO	BATII	Accord cadre Programmiste – Lot 1 : projets sous maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole - Avenant n° 3 au marché 2019-31440 : Modification de la répartition des seuils maxi entre les membres du groupement – Titulaires : COS/ACOBA/ELIX/ASCISTE – Sans incidence financière	
12/07/2022	M. BOLO	BATII	Nantes centre - Marché subséquent n°7 relatif aux prestations de surveillance - gardiennage du musée d'arts de Nantes - Avenant n°1 au marché n° 2020-72942-72943 : Régularisation financière suite à la crise sanitaire – Titulaire : LYNX ASSISTANCE – Sans incidence financière	
12/07/2022	M. BOLO	BATII	Nantes sud ouest - Construction du centre technique métropolitain du Pôle Sud-Ouest à Bouaye – Lot 13 : Electricité courants forts et faibles alarme incendie – Avenant n° 1 au marché 2019-33770 : 1/ Aménagement de la mezzanine en bureaux et salle de réunion suite à la demande du Pôle Sud-Ouest : Mise en place d'équipement de courant fort et courant faible (PC, interrupteurs,) 2/ Modification du système de sécurité incendie suite préconisation du bureau de contrôle. 3/ Ajout d'alarme intrusion suite réunion avec le PMA. 4/ Bureaux – vestiaires – local stockage électrique – Réfectoire : Ajout de matériels électrique (plaques de cuisson, prises de courant, luminaires). 5/ Rajout d'une liaison info VDI/Onduleur. 6/ Disjoncteur intermédiaire TGBT. 7/ Rajout de 2 blocs de secours. – Titulaire : SNEF – Montant : 47 727,63 € - Taux d'augmentation : 18,55 %	
28/07/2022	M. ROUSSEL	BATII	Nantes centre - Construction d'un bâtiment universitaire santé rue Bias à Nantes – Lot 5 : Menuiseries extérieures – Avenant n°3 au marché 2020-70180 : Ajout tôle lamée dans le patio et ajout vitrages sur les menuiseries extérieures – Titulaire : SMCC – Montant : 3 591,96 € - Taux d'augmentation : 1,09 %	

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
04/08/2022	M. PROCHASSON	BATII	Nantes Nord - Stade de la Beaujoire – Création d'un contrôle d'accès billettique, modernisation et sécurisation de l'infrastructure réseau et mise aux normes électriques – Lot 15c : Electricité / Audiovisuel – Avenant n°1 au marché 2022-82502 : Diverses prestations de câblages CFO CFA pour répondre aux attentes de l'UEFA suite à la qualification du FC Nantes en coupe d'Europe : fourniture et mise en place de câbles pour alimenter les tourniquets, billetterie provisoire, éclairage, Câblage intérieur courant fort et informatique des postes de travail et caisses de billet – Titulaire : EIFFAGE ENERGIE SYSTEME LOIRE OCEAN – Montant : 199250,88 € - Taux d'augmentation : 10 %
04/08/2022	M. PROCHASSON	BATII	St Herblain - Travaux de restructuration du centre technique TOUGAS – Lot 8 : Cloisons / doublages / plafonds – Avenant n°2 au marché 2020-73384 : Création d'un local serveurs CR4, renforcement isolation thermique de l'ensemble des murs périphériques du bâtiment A, adaptation technique des travaux et optimisation des dépenses pour les faux-plafonds (moins-value) – Titulaire : MGP –Montant :19 881,69 € - Taux d'augmentation : 7,99 %
08/08/2022	M. PROCHASSON	BATII	Nantes Nord - Stade de la Beaujoire – Création d'un contrôle d'accès billettique, modernisation et sécurisation de l'infrastructure réseau et mise aux normes électriques – Lot 16c : Contrôle d'accès / tourniquet – Avenant n°1 au marché 2022-82504 : Mise à disposition de 34 tourniquets provisoires et 20 PDA pendant 3 mois, en attente de la livraison définitive des tourniquets au printemps 2023 et ceci pour répondre aux attentes de l'UEFA suite à la qualification du FC Nantes en coupe d'Europe – Titulaire : SKIDATA – Montant : 94 390,08 € - Taux d'augmentation : 18,03 %
22/08/2022	M. PROCHASSON	BATII	Nantes Nord - Stade de la Beaujoire – Création d'un contrôle d'accès billettique, modernisation et sécurisation de l'infrastructure réseau et mise aux normes électriques – Lot 17c : Contrôle d'accès / tourniquet – Avenant n°1 au marché 2022-82506 : Fourniture et pose de portails pour les entrées et sorties et dépose pour répondre aux attentes de l'UEFA suite à la qualification du FC Nantes en coupe d'Europe – Titulaire : ESPACE CLOTURE OUEST– Montant : 116 900,30 € - Taux d'augmentation : 4,75 %

MARCHES PASSES APRES PROCEDURE ADAPTEE

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
22/06/2022	M. BOLO	BATII	Acquisition de fournitures et traitements des métaux divers – Lot 1 : Décapage/sablage/schoopage – Titulaire : POIRIER SAS – Montant : 16 477 €
22/06/2022	M. BOLO	BATII	Acquisition de fournitures et traitements des métaux divers – Lot 2 : Thermolaquage – Titulaire : SALIO – Montant : 8 515,95 €
30/06/2022	M. REBOUH	BATII	Travaux de reprise de sol du stade Pierre Quinon – Lot unique – Marché n° 2022-83014 – Titulaire : AGILIS SAS – Montant : 175 702,50 €
12/07/2022	M. REBOUH	BATII	Installation et location de bâtiments modulaires – Stade de la Beaujoire – Lot unique – Marché n° 2022-83190 – Titulaire : DELTAMOD – Montant : 95 292 €
27/07/2022	M. PASCOUAU	BATII	Travaux de remplacement du système de climatisation à l'immeuble Saverne – Lot 2 : Plâtrerie menuiseries intérieures faux plafonds isolation faïence peinture – Marché n° 2022-82706 – Titulaire : EL2D – Montant : 83 431,38 €
27/07/2022	M. PASCOUAU	BATII	Travaux de remplacement du système de climatisation à l'immeuble Saverne – Lot 3 : Climatisation – Marché n° 2022-82708 – Titulaire : ROQUET – Montant : 542 206,09 €

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Dech2022_006	Aide à l'acquisition d'un composteur, d'un lombricomposteur ou d'un broyeur – Attribution à 61 usagers de Nantes Métropole d'une subvention d'un montant maximum de 30 euros pour un composteur, de 40 euros pour un lombricomposteur et de 1250 euros pour un broyeur		29/06/22
Dech2022_007	Aide à l'acquisition d'un composteur, d'un lombricomposteur ou d'un broyeur – Attribution à 30 usagers de Nantes Métropole d'une subvention d'un montant maximum de 30 euros pour un composteur, de 40 euros pour un lombricomposteur et de 1250 euros pour un broyeur		05/07/22
Dech2022_008	Aide à l'acquisition d'un composteur, d'un lombricomposteur ou d'un broyeur – Attribution à 63 usagers de Nantes Métropole d'une subvention d'un montant maximum de 30 euros pour un composteur, de 40 euros pour un lombricomposteur et de 1250 euros pour un broyeur		31/08/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_143	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur et Madame TATY relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 43 bis rue des Papillons à Les Sorinières.	P. Pras	16/06/22
Hab2022_144	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame BERTIN relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 1 Chemin de la Garelière à Bouaye	P. Pras	16/06/22
Hab2022_145	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame GAUTIER relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 14 rue de la Chataigneraie à Bouaye	P. Pras	16/06/22
Hab2022_146	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur CHAUVET relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 27 avenue de Plaisance à Bouaye	P. Pras	16/06/22
Hab2022_147	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur PARODY relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 25 rue de l'Acheneau à Brains	P. Pras	16/06/22
Hab2022_148	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur LORAND et Madame CHARRAZ relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 31 rue de Petit Bois à La Montagne	P. Pras	16/06/22
Hab2022_149	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame DUQUESNOY relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 14 chemin du Clos de l'Etang à Le Pellerin	P. Pras	16/06/22
Hab2022_150	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame ORCIL relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 6 rue de Bel Air à Le Pellerin	P. Pras	16/06/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_151	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur et Madame BOUVIER relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 34 rue Frédéric Bartholdi à Orvault	P. Pras	16/06/22
Hab2022_152	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame SABAT relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 753 rue des Buissons à Thouaré-sur-Loire	P. Pras	16/06/22
Hab2022_153	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur PRESSENSE et Madame EMMI relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 1 impasse des Fauvettes à Sainte-Luce-sur-Loire	P. Pras	16/06/22
Hab2022_154	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur et Madame HOANG relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 43 route de Vertou à Nantes	P. Pras	16/06/22
Hab2022_155	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur et Madame DALMAYRAC relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 3 rue Henri Bertrand à Nantes	P. Pras	16/06/22
Hab2022_156	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame TURPIN relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 14 rue Sainte Marguerite à Saint-Herblain	P. Pras	16/06/22
Hab2022_157	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur DESGRANGES et Madame PUJIA relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 12 rue du Nil à Saint-Herblain.	P. Pras	16/06/22
Hab2022_158	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur SUQUET et Madame MA relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 335 route de Sainte Luce à Nantes	P. Pras	16/06/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_159	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur BOURRUT et Madame LACOUTURE relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 14 rue Gambetta à Nantes	P. Pras	16/06/22
Hab2022_160	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame COSTEA relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 7 rue Raoul Dufy à Nantes	P. Pras	16/06/22
Hab2022_161	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur NEVEU et Madame GODET relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 14 rue de l'Erdronnière à Rezé	P. Pras	16/06/22
Hab2022_162	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur CORMERAIS relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 10 chemin des Perdriaux à Vertou	P. Pras	16/06/22
Hab2022_163	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame KIHAL relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 51 rue des Collines à Nantes	P. Pras	16/06/22
Hab2022_164	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur et Madame MAITRE relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 7 rue Camille Flammarion à Nantes	P. Pras	16/06/22
Hab2022_165	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur DIARA et Madame HENRIQUEZ relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 59 rue Chanoine Larose à Nantes.	P. Pras	16/06/22
Hab2022_166	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame DEFORGE relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 28 Chemin des Hibaudières à Bouguenais	P. Pras	16/06/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_167	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur LE QUERRE et Madame LECROCQ relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 5 place du Maréchal Leclerc à Bouguenais	P. Pras	16/06/22
Hab2022_168	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame YVON relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 64 bis rue Henri Gautier à Bouguenais	P. Pras	16/06/22
Hab2022_169	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur PINEAU et Madame LIEVRE relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 5 rue du Prieuré à Le Pellerin	P. Pras	16/06/22
Hab2022_170	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur GEFARD et Madame MICHEL relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 21 rue des Aigrettes à SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU	P. Pras	16/06/22
Hab2022_205	Objet : Transition énergétique – Dispositif Mon Projet Renov Maisons – Attribution à Monsieur GRUNBERG Charles d'une aide financière à l'audit énergétique.	T. Riom	18/07/22
Hab2022_206	Objet : Transition énergétique – MON PROJET RENOV Maison BBC – Convention avec SOULARD Thomas relative à l'attribution, d'une aide à la mission de maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux BBC	T. Riom	18/07/22
Hab2022_207	Objet : Transition énergétique – Dispositif Mon Projet Renov Maisons – Attribution d'une aide financière à l'audit énergétique à 10 propriétaires pour un montant de 2 500 €	T. Riom	25/07/22
Hab2022_211	Objet : Transition énergétique – Dispositif Mon Projet Renov Maisons – Attribution d'une aide financière à l'audit énergétique à 6 propriétaires pour un montant de 1 500 €	T. Riom	25/07/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_212	NANTES - Décision d'agrément et financement Etat - Opération « Stream – Quai de Versaille » – 4 logements - Programmation 2012 – Bénéficiaire : Nantes Metropole Habitat	F. Prochasson	10/07/22
Hab2022_213	Objet : Transition énergétique – MON PROJET RENOV Maison BBC – Convention avec COSSONNET Julien relative à l'attribution, d'une aide à la mission de maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux BBC	T. Riom	18/07/22
Hab2022_214	Objet : Transition énergétique – MON PROJET RENOV Maison BBC – Convention avec TOUTIRAIS relative à l'attribution, d'une aide à la mission de maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux BBC	T. Riom	18/07/22
Hab2022_215	Objet : Transition énergétique – Dispositif Mon Projet Renov Maisons – Attribution d'une aide financière à l'audit énergétique à 4 propriétaires pour un montant de 1 000 €	T. Riom	18/07/22
Hab2022_216	Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Multisites Copropriétés Dégradées Confluence Avenant n°1 à la convention avec la copropriété «50 rue Maréchal Joffre» pour la réalisation de travaux de parties communes d'une copropriété en difficulté sur l'immeuble situé 50 rue Maréchal Joffre à Nantes	P. Pras	01/07/22
Hab2022_217	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Rénovation énergétique de copropriété – Attribution d'une subvention pour l'accompagnement au montage de projet de travaux	P. Pras	07/07/22
Hab2022_218	NANTES - Décision de clôture - Opération « Lumine et Cens» – 12 logements - Programmation 2012 – Bénéficiaire : NMH	F. Prochasson	04/07/22
Hab2022_219	NANTES - Décision de clôture - Opération « Russeil » – 29 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : NMH	F. Prochasson	04/07/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_220	NANTES - Décision de clôture - Opération « Russeil » – 29 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : NMH	F. Prochasson	04/07/22
Hab2022_221	NANTES - Décision de clôture - Opération « Russeil » – 3 logements PLS - Programmation 2014 – Bénéficiaire : NMH	P. Pras	28/06/22
Hab2022_222	Objet : Transition énergétique – MON PROJET RENOV Maison BBC – Convention avec Monsieur CARIOU Charles relative à l'attribution, d'une aide à la mission de maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux BBC	T. Riom	18/07/22
Hab2022_223	Objet : Transition énergétique – MON PROJET RENOV Maison BBC – Convention avec Monsieur GAUTHIER Thomas relative à l'attribution, d'une aide à la mission de maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux BBC	T. Riom	18/07/22
Hab2022_224	NANTES - Décision de clôture - Opération « Résidence sociale La Civelière » – 2 PLA I Classique - Programmation 2016 – Bénéficiaire : CDC Habitat Social	F. Prochasson	04/07/22
Hab2022_225	NANTES - Décision de clôture - Opération « Résidence sociale La Civelière » – 22 PLA I Classique - Programmation 2016 – Bénéficiaire : CDC Habitat Social	F. Prochasson	04/07/22
Hab2022_226	NANTES - Décision de clôture - Opération « Carré Saint-Félix » – 4 logements PLS Uls - Programmation 2016 – Bénéficiaire : CIF Coopérative	F.Roussel	28/06/22
Hab2022_227	NANTES - Décision d'agrément et financement Etat - Opération « Eugénie Cotton – Sweet Home » – 11 logements - Programmation 2022 – Bénéficiaire : Nantes Metropole Habitat	F. Prochasson	28/06/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_228	Objet : Attribution à Madame et Monsieur FOUCHER Eric et Isabelle d'une subvention pour la conclusion d'un mandat de gestion locative pour un logement situé 21 Boulevard Winston Churchill à Saint-Herblain	P. Pras	11/07/22
Hab2022_229	NANTES - Décision d'agrément et financement NantesMétropole - Opération « Stream – Quai de Versaille » – 4 logements - Programmation 2022 – Bénéficiaire : Nantes Metropole Habitat	F. Prochasson	10/07/22
Hab2022_230	NANTES - Décision de clôture - Opération « OXALIX – ex : Convention » – 32 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : Nantes Métropole Habitat	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_231	NANTES - Décision de clôture Pour Surchage Foncière - Opération « OXALIX – ex : Convention » – 32 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : Nantes Métropole Habitat	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_232	NANTES - Décision de clôture - Opération « OXALIX – ex : Convention » – 3 logements PLS - Programmation 2014 – Bénéficiaire : Nantes Métropole Habitat	P. Pras	08/07/22
Hab2022_233	NANTES - Décision de clôture – Opération « Persagotière -llot B » – 25 logements - Programmation 2017 – Bénéficiaire : Atlantique Habitations	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_234	SAINT-HERBLAIN - Décision de clôture - Opération « Regards sur Parc » – 28 logements - Programmation 2017 – Bénéficiaire : CIF Coopérative	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_235	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Décision d'agrément et financement - Opération « Capsule » – 3 logements PLS - Programmation 2022 – Bénéficiaire : CDC Habitat Social	P. Pras	08/07/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_236	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Décision d'agrément et financement - Opération « Capsule » – 12 logements - Programmation 2022 – Bénéficiaire : CDC Habitat Social	F. Prochasson	10/07/22
Hab2022_237	NANTES - Décision d'agrément et financement - Opération « NEOCENS » – 8 logements PLS - Programmation 2022 – Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations	P. Pras	08/07/22
Hab2022_238	LA CHAPELLE SUR ERDRE - Décision d'agrément et financement - Opération « Les Jardins de Gesvres » – 9 logements - Programmation 2022 – Bénéficiaire : Atlantique Habitations	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_239	NANTES - Décision d'agrément et financement NantesMétropole - Opération « Capsule » – 4 logements - Programmation 2022 – Bénéficiaire : CDC Habitat social	F. Prochasson	10/07/22
Hab2022_240	NANTES - Décision d'agrément et financement NantesMétropole - Opération « Sweet Home – Eugène Cotton » – 11 logements - Programmation 2022 – Bénéficiaire : NMH	F. Prochasson	10/07/2022
Hab2022_241	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur MACE Yves relative à l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation et la rénovation thermique d'un logement privé situé 20 boulevard des Frères Goncourt à NANTES	P. Pras	15/07/2022
Hab2022_242	Objet : Transition énergétique – Dispositif Mon Projet Renov Maisons – Attribution à BERGEMAN Nicolas d'une aide financière à l'audit énergétique.	T. Riom	18/07/22
Hab2022_243	Objet : Transition énergétique - Convention relative au dispositif de soutien à la rénovation BBC des copropriétés – Attribution d'une aide à l'audit global pour la copropriété Astragale	T. Riom	20/07/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_244	Objet : Transition énergétique - Convention relative au dispositif de soutien à la rénovation BBC des copropriétés – Attribution d'une aide à l'audit global pour la copropriété Chêne vert 2	T. Riom	20/07/22
Hab2022_245	Objet : Transition énergétique - Convention relative au dispositif de soutien à la rénovation BBC des copropriétés – Attribution d'une aide à l'audit global pour la copropriété 46 Félix Faure	T. Riom	18/07/22
Hab2022_246	Objet : Transition énergétique - Convention relative au dispositif de soutien à la rénovation BBC des copropriétés – Attribution d'une aide xxxl pour la copropriété Harlière	T. Riom	18/07/22
Hab2022_247	NANTES - Décision de clôture - Opération « Villa Donatien » – 9 logements - Programmation 2015 – Bénéficiaire : NMH	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_248	Objet : Transition énergétique – MON PROJET RENOV Maison BBC – Convention avec Monsieur LAGANE relative à l'attribution, d'une aide à la mission de maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux BBC	T. Riom	25/07/22
Hab2022_249	NANTES - Décision de clôture - Opération « Elegance » – 5 logements - Programmation 2015 – Bénéficiaire : Habitat 44	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_250	INDRE - Décision de clôture - Opération « Rue François Poisson » – 1 logements - Programmation 2018 – Bénéficiaire : Habitat 44	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_251	SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU - Décision de clôture - Opération « Moulins des Rives 2 » – 3 logements - Programmation 2017 – Bénéficiaire : Aiguillon Construction	F. Prochasson	08/07/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_252	SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU - Décision de clôture - Opération « Moulins des Rives 2 » – 2 logements PLS - Programmation 2017 – Bénéficiaire : Aiguillon Construction	F.Roussel	29/07/22
Hab2022_253	SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU - Décision de clôture - Opération « Echardour » – 4 logements PLS - Programmation 2019 – Bénéficiaire : Aiguillon Construction	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_254	NANTES - Décision de clôture - Opération « Athénais » – 3 logements - Programmation 2016 – Bénéficiaire : Nantes Métropole Habitat	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_255	NANTES - Décision de clôture - Opération « llot des lles – Prairie au Duc llot D » – 48 logements - Programmation 2015 – Bénéficiaire : Nantes Métropole Habitat	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_256	NANTES - Décision de clôture - Opération « llot des lles – Prairie au Duc – llot D » – 5 logements PLS - Programmation 2015 – Bénéficiaire : Nantes Métropole Habitat	F.Roussel	29/07/22
Hab2022_257	NANTES - Décision de clôture - Amélioration de logements locatifs - Opération « Foyer Jeunes Travailleurs : Bréa » – 94 logements - Programmation 2017 – Bénéficiaire : Edit de Nantes Habitat Jeuens	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_258	VERTOU - Décision de clôture - Opération « Route de la Gare » – 9 logements PLS - Programmation 2014 – Bénéficiaire : ICF Atlantique	F.Roussel	29/07/22
Hab2022_259	VERTOU - Décision de clôture - Opération « Route de la Gare » – 59 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : ICF Atlantique	F. Prochasson	08/07/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_260	VERTOU - Décision de clôture – Surcharge Foncière – Opération « Route de la Gare » – 59 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : ICF Atlantique	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_261	VERTOU - Décision de clôture – Opération « Route de la Gare » – 97 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : ICF Atlantique	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_262	VERTOU - Décision de clôture – Surcharge Foncière - Opération « Route de la Gare » – 97 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : ICF Atlantique	F. Prochasson	08/07/22
Hab2022_263	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Rénovation énergétique de copropriété – Attribution d'une subvention pour l'accompagnement au montage de projet de travaux	F. Roussel	29/07/22
Hab2022_264	Objet : Convention relative au dispositif de soutien à la rénovation BBC des copropriétés – Attribution d'une aide aux travaux BBC pour la copropriété ERDRE RESIDENCE	T. Riom	29/07/22
Hab2022_265	Objet : Convention relative au dispositif de soutien à la rénovation BBC des copropriétés – Attribution d'une aide aux travaux BBC pour la copropriété CAMELIAS	T. Riom	29/07/22
Hab2022_266	Objet : Convention relative au dispositif de soutien à la rénovation BBC des copropriétés – Attribution d'une aide aux travaux BBC pour la copropriété PANORAMIC	T. Riom	29/07/22
Hab2022_267	Objet : Convention relative au dispositif de soutien à la rénovation BBC des copropriétés – Attribution d'une aide aux travaux BBC pour la copropriété LE FOGG	T. Riom	29/07/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_268	Objet : Transition énergétique – Dispositif Mon Projet Renov Maisons – Attribution à KHECHAINIA Nihel d'une aide financière à l'audit énergétique.	T. Riom	29/08/22
Hab2022_269	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur SEROUX et Madame DUBOT relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 7, rue des Asphodeles à Orvault	P. Pras	29/08/22
Hab2022_270	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur GENEIX et Madame AUBERY relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé12, rue Jules Ferry à La Montagne	P. Pras	29/08/22
Hab2022_271	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur FEISSEIL et Madame FERRY relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 36, rue du 7 juin 1944 à Vertou	P. Pras	29/08/22
Hab2022_272	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur WALLE et Madame PAILLET relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 5, rue du Bois à St Jean de Boiseau	P. Pras	29/08/22
Hab2022_273	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur et Madame CHASSETEAU relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 80 bis, rue des Ecobuts à St Sébastien-sur-Loire	P. Pras	29/08/22
Hab2022_274	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur CLAIR Angie relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 17, rue Frédéric CHOPIN à St Sébastien sur Loire	P. Pras	29/08/22
Hab2022_275	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame SECHE Colette relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 9, avenue de Bretagne à Rezé	P. Pras	29/08/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_276	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur et Madame GAUTHIER relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 3, rue des Primevères à St Jean de Boiseai	P. Pras	29/08/22
Hab2022_277	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame RAYNAL relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 54, rue du Commerce à St Jean de Boiseau	P. Pras	29/08/22
Hab2022_278	Objet: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur GUILLOU et Madame LALANNE relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 13 bis, rue du champs Fleuri à Les Sorinières	P. Pras	29/08/22
Hab2022_279	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Monsieur LECLAIR Jean-Yves relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 2, résidence de la Clémencière à Thouaré sur Loire	P. Pras	29/08/22
Hab2022_280	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame DANIEL Stéphanie relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 15, rue des Chaudières à Bouguenais	P. Pras	29/08/22
Hab2022_281	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame CLEMENT Anne-Sophie relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 6, rue des Carmélites à Nantes	P. Pras	29/08/22
Hab2022_282	Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – MON PROJET RENOV Habiter Mieux – Convention avec Madame DANET relative à l'attribution d'une subvention pour la rénovation thermique d'un logement privé situé 8, rue la Tour d'Auvergne à Nantes	P. Pras	29/08/22
Hab2022_283	Objet : Transition énergétique – MON PROJET RENOV Maison BBC – Convention avec Monsieur POUMEROL relative à l'attribution, d'une aide à la mission AUDIT	T. Riom	09/09/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_284	NANTES - Décision de clôture – Opération « 1 Rue de la Moisdonnière » – 1 logement - Programmation 2013 – Bénéficiaire : Nantes Metropole Habitat	F. Prochasson	25/08/22
Hab2022_285	Les Sorinières - Décision de clôture – Opération « Les Sarments » – 20 logements - Programmation 2018 – Bénéficiaire : Aiguillon Construction	F. Prochasson	25/08/22
Hab2022_286	REZE - Décision de clôture – Opération « AKENE» – 13 logements - Programmation 2017 – Bénéficiaire : Vilogia	F. Prochasson	25/08/22
Hab2022_287	REZE - Décision de clôture – Opération « AKENE» – 12 logements PLS - Programmation 2017 – Bénéficiaire : Vilogia	P. Pras	24/08/22
Hab2022_288	NANTES - Décision de clôture – Opération « Le 20 100 » – 1 PLS VEFA - Programmation 2021 – Bénéficiaire : Atlantique Habitations	F. Roussel	29/08/22
Hab2022_289	NANTES - Décision de clôture – Opération « Route de Carquefou » – 28 logements PLS VEFA - Programmation 2017 – Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations	P. Pras	24/08/22
Hab2022_290	NANTES - Décision de clôture – Opération « Route de Carquefou » – 29 logements - Programmation 2017 – Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations	F. Prochasson	25/08/22
Hab2022_291	SAINT-HERBLAIN - Décision de clôture – Opération « Le Clos Naturalia » – 4 logements - Programmation 2017 – Bénéficiaire : Atlantique Habitations	F. Prochasson	25/08/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_292	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Décision de clôture – Opération « Céleste » – 6 logements - Programmation 2018 – Bénéficiaire : Atlantique CDC Habitat Social	F. Prochasson	25/08/22
Hab2022_293	NANTES - Décision de clôture – Opération « Passage Félibien » – 40 logements - Programmation 2016 – Bénéficiaire : Aiguillon Construction	F. Prochasson	25/08/22
Hab2022_294	ORVAULT - Décision de clôture – Opération « Symbiose » – 32 logements - Programmation 2018 – Bénéficiaire : Aiguillon Construction	F. Prochasson	25/08/22
Hab2022_295	COUERON - Décision de clôture – Opération « Le Cambium » – 38 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : Vilogia	F. Prochasson	25/08/22
Hab2022_296	COUERON - Décision de clôture – Surcharge Fonciere - Opération « Le Cambium » – 38 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : Vilogia	F. Prochasson	25/08/22
Hab2022_297	NANTES - Décision de clôture – - Opération « ARBORESENS » – 5 logements - Programmation 2018– Bénéficiaire : Aiguillon Construction	F. Prochasson	25/08/22
Hab2022_298	NANTES - Décision de clôture – - Opération « ARBORESENS » – 3 logements PLS - Programmation 2018– Bénéficiaire : Aiguillon Construction	P. Pras	24/08/22
Hab2022_299	NANTES - Décision de clôture – Opération « EHPAD DERVALLIERES » – 80 logements - Programmation 2014 – Bénéficiaire : Nantes Metropole Habitat	F. Prochasson	25/08/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_300	NANTES - Décision d'agrément et financement Etat - Opération « AFPI BAT B3 » – 6 logements PLS - Programmation 2022 – Bénéficiaire : CDC Habitat Social	P. Pras	24/08/22
Hab2022_301	REZE - Décision d'agrément et financement Etat - Opération « Cardinale Sud » – 6 logements PLS - Programmation 2022 – Bénéficiaire : Habitat 44	P. Pras	24/08/22
Hab2022_302	Objet : Transition énergétique – Dispositif Mon Projet Renov Maisons – Attribution d'une aide financière à l'audit énergétique à 8 propriétaires pour un montant de 2 000 €	T. Riom	09/09/22
Hab2022_303	Objet : Transition énergétique – MON PROJET RENOV Maison BBC – Convention avec Monsieur Guillaume COSTE relative à l'attribution, d'une aide à la mission de maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux BBC	T. Riom	09/09/22
Hab2022_304	Objet : Attribution à Madame TRAVERS Annie d'une subvention pour la conclusion d'un ma Locative pour un logement situé 98 rue de la Bougrière à Sainte-Luce-sur-Loire,	P. Pras	01/09/22
Hab2022_305	Objet : Attribution à Madame LEGRAND Marina d'une subvention pour la conclusion d'un mandat de gestion locative pour un logement situé 2 rue du Mont Goguet/10 rue de Chateaulin à Nantes	P. Pras	01/09/22
Hab2022_306	Objet : Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement pour la réalisation de 9 logements locatifs sociaux «Les Jardin de Gesvres» à La-Chapelle-sur-Erdre	F. Prochasson	01/09/22
Hab2022_307	Objet : rectification d'une erreur matérielle de la délibération n°2022-96 du 10/06/2022	P. Bolo	02/09/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Hab2022_309	BOUAYE- Décision d'agrément et financement Etat - Opération « Résidence Le Moulin » – 8 logements PLS - Programmation 2022 – Bénéficiaire : Foncière de l'Arc	P. Pras	07/09/22
Hab2022_310	Bouguenais - Décision d'agrément et financement Etat - Opération « Espace & Nature » – 7 logements PLS - Programmation 2022 – Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations	P. Pras	07/09/22
Hab2022_311	Bouaye - Décision d'agrément et financement Etat - Opération « Résidence Hernani » – 12 logements - Programmation 2022 – Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations	F. Prochasson	22/09/22
Hab2022_312	NANTES - Décision d'agrément et financement Etat - Opération «Résidence étudiante Félix Lemoine » – 94 logements PLS ULS - Programmation 2022 – Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations	P. Pras	07/09/22
Hab2022_313	NANTES - Décision de clôture – - Opération « EHPAD HIRONDELLE » – 60 logements - Programmation 2012 – Bénéficiaire : Nantes Métropole Habitat	F. Prochasson	19/09/22
Hab2022_314	NANTES - Décision de clôture – - Opération « EHPAD HIRONDELLE » – 20 logements PLS - Programmation 2012 – Bénéficiaire : Nantes Métropole Habitat	P. Pras	07/09/22
Hab2022_315	Objet : Convention avec La Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux « Résidence Hernani » à Bouaye	F. Prochasson	22/09/22
Hab2022_316	NANTES - Décision de clôture – - Opération « La Métairie » – 23 logements - Programmation 2015 – Bénéficiaire : Nantes Métropole Habitat	F. Prochasson	19/09/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
	Objet : Transition énergétique – Dispositif Mon Projet Renov Maisons – Attribution d'une aide financière à l'audit énergétique à 8 propriétaires pour un montant de 2 000 €	T. Riom	22/09/22
Hab2022_324	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE - Décision d'agrément et financement Etat - Opération « Les Lumières » – 1 logement PLS ULS – Lot 13 - Programmation 2022 – Bénéficiaire :CIF Coopérative	P. Pras	19/09/22

n° d'ordre registre	OBJET	Signataire	date signature
Mob2022_08	Décision rectificative, aide à l'acquisition de vélos familiaux et cargos neufs ou d'occasions - Attribution d'1 subvention	Martin M.	28/06/22
Mob2022_09	Aide à l'acquisition de vélos familiaux et cargos neufs ou d'occasions - Attribution de 50 subventions	Martin M.	28/06/22
	Aide à l'acquisition de vélos, vélos cargos, avec ou sans assistance électrique pour les professionnels à vélo - Attribution de 25 subventions	Martin M.	27/06/22
Mob2022_11	Aide à l'acquisition de vélos, vélos cargos, avec ou sans assistance électrique pour les professionnels à vélo - Attribution d'une subvention – Décision rectificative	Martin M.	27/06/22
Mob2022_12	Aide à l'acquisition de vélos, vélos cargos, avec ou sans assistance électrique pour les professionnels à vélo - Attribution de 25 subventions	Martin M.	12/09/22
Mob2022_13	Aide à l'acquisition de vélos familiaux et cargos neufs ou d'occasions - Attribution de 50 subventions	Martin M.	12/09/22